



# Conseil municipal du 27 juin 2022

## Procès-verbal

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Valence se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, sur la convocation qui leur avait été adressée par Monsieur le Maire le 21 juin deux mille vingt-deux. L'examen de l'ordre du jour et les débats le concernant ont commencé à dix-huit heures cinq.

Nombre de membres du Conseil Municipal 49  
Nombre de Conseillers Municipaux en séance 43  
Nombre de Conseillers Municipaux représentés 5  
Nombre de Conseillers Municipaux absents 1

Mesdames les Conseillères Municipales et Messieurs les Conseillers Municipaux :

**Etaient présent(e)s:**

M. Nicolas DARAGON, Maire

• Les adjointes au Maire et les adjoints au Maire

Mme Véronique PUGEAT – M. Franck SOULIGNAC – Mme Annie-Paule TENNERONI- M. Lionel BRARD – Mme Nathalie ILIOZER – M. Laurent MONNET – Mme Cécile PAULET - M Pierre-Olivier MAHAUX – Mme Kérha AMIRI – M. Franck DIRATZONIAN DAUMAS – Mme Marie-Françoise PASCAL – M. Sylvain FAURIEL – Mme Peggy OBERT – M. Renaud POUTOT - M. Georges RASTKLAN

• Les conseillères municipales déléguées et les conseillers municipaux délégués

M. Dominique REYNAUD -- Mme Marie-José SEGUIN – Mme Anne JUNG – Mme Nancie MASSIN - Mme Laurence DALLARD – M. Claude CALANDRE – M. Jean-Luc CHAUMONT -- M. Bruno CHAFFOIS – Mme Virginie RIOLI – Mme Virginie THIBAudeau – M. Pierre BREDEAU - Mme Morgane SAILLOUR - Mme Monica DA SILVA - M. Mactar SENE - M. Thomas BLACHE - Mme Gayané MARKARIAN - M. Adem BENCHELLOUG - M. Alexandre DESPESE – Mme Marie BALSAN - Mme Adeline TERRAIL – Mme Céline LUCAS.

• Les conseillères municipales et les conseillers municipaux

Mme Annie ROCHE - M. Jean-François GALLAND - Mme Malika KARA LAOUAR - M. Florent MEJEAN - M. Jimmy LEVACHER – M. Bruno CASARI –

**- Etaient excusé(e)s représenté(e)s :**

• Les adjointes au Maire et les adjoints au Maire

• Les conseillères municipales déléguées et les conseillers municipaux délégués

Mme Martine PERALDE donne pouvoir à M. Franck DIRATZONIAN DAUMAS  
M. Louis PENOT donne pouvoir à Franck SOULIGNAC  
Mme Michèle RAVELLI donne pouvoir à Thomas BLACHE  
Mme Déborah REYNAUD donne pouvoir à M. Renaud POUTOT  
Mme Manon BELDA donne pouvoir à Mme Kérha AMIRI

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02

- Les conseillères municipales et les conseillers municipaux

**Etaient absent(e)s :**

- Les adjointes au Maire et les adjoints au Maire
- Les conseillères municipales déléguées et les conseillers municipaux délégués
- Les conseillères municipales et les conseillers municipaux

M. Richard FRITZ

La séance est ouverte à dix-huit heures.

M. Renaud POUTOT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de séance du 28 mars 2022 :**

Monsieur CASARI demande que le texte du vœu qu'il avait proposé lors de cette séance soit annexé en pièce distincte au procès-verbal. Monsieur le Maire donne droit à cette demande.

*Le procès-verbal ainsi amendé est approuvé à l'unanimité.*

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur François ALBERT-BRUNET, figure de la vie politique valentinoise et de la vie associative, décédé le 4 avril dernier, à l'âge de 78 ans.



## Délibérations

### Délibérations Urbanisme – Aménagement – Travaux

2022/06-27/1 historiques (PDA)	Proposition de périmètres délimités des abords de monuments historiques (PDA)	Rapporteur: Gyanée MARKARIAN
-----------------------------------	---	---------------------------------

Vu le code du patrimoine et notamment son article L621-31,  
Vu la délibération du 23 mai 2020 initiant la procédure de création du Site Patrimonial Remarquable (SPR),  
Vu la délibération du 22 novembre 2021 proposant un périmètre de Site Patrimonial Remarquable (SPR),  
Vu la délibération du 13 décembre 2021 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé

Monsieur le Maire expose le contexte invitant à proposer une nouvelle délimitation des périmètres de protections des abords de monuments historiques.

#### I. Contexte et impact de la proposition

La protection des édifices ayant qualité de monument historique inscrit ou classé a pour conséquence la mise en place d'une servitude de protection des abords de ce monument. En l'absence de délimitation expresse, un périmètre de protection de 500 mètres s'applique systématiquement autour de chaque monument. A l'intérieur de ce périmètre, tous les travaux impactant l'extérieur des bâtiments sont soumis à avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Cet avis est conforme lorsque les travaux se situent en co-visibilité depuis un monument historique et simple dans le cas contraire. Cette saisine de l'ABF implique un allongement de délais pour tous les projets, que le bâtiment présente un intérêt patrimonial ou non. L'automatisme impose donc des contraintes procédurales souvent peu justifiées et mal comprises des habitants.

Face à ces incohérences, le législateur ouvre la possibilité de re-délimiter les périmètres afin de les rendre plus cohérents au regard des enjeux de préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager propre à chaque monument. Au sein de ces périmètres dits délimités des abords, tous les travaux extérieurs seront soumis à accord de l'ABF.

La ville de Valence, compétente en matière de document d'urbanisme, peut proposer à l'architecte des bâtiments de France cette nouvelle délimitation des périmètres de protection. En concertation avec ce dernier, et dans la continuité de la procédure de création du site patrimonial remarquable (SPR), une proposition a été élaborée en ce sens. Si elle reçoit l'aval de l'ABF, elle sera soumise à enquête publique avant d'entrer en vigueur par arrêté du préfet de Région.

#### II. La proposition de délimitations des périmètres des abords des monuments historiques

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Valence compte 18 monuments historiques, dont 15 situés dans le projet de périmètre de SPR. A l'intérieur de ce dernier, les périmètres de protection disparaissent à son profit. La réflexion a été posée sur les extérieurs du périmètre. Cependant, le périmètre a été travaillé en fonction des coupures urbaines et paysagères, de la densité des bâtiments à enjeux patrimoniaux et des enjeux de leur environnement. L'objectif était que le périmètre englobe tous les secteurs à enjeux autour du site inscrit. Ainsi, il ressort de cette analyse que les espaces contigus ne nécessitent pas une attention complémentaire de l'architecte des bâtiments de France via un périmètre délimité des abords.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Trois monuments historiques se situent en dehors du SPR et nécessitent une réflexion approfondie sur leurs périmètres de protection. Le dossier annexé à la présente délibération précise le contexte et justifie les propositions de périmètre, notamment eu égard à l'étude menée par le cabinet d'architecte du patrimoine Detry Levy et Associés en 2020 et 2021.

#### **a. Villa Gayet / Domaine de Valensolles**

La spécificité du domaine de Valensolles réside dans l'écrin qui le forme. Hormis le portail d'entrée et la maison du gardien, il n'existe que peu de lien entre le quartier et ce site. Aucune co-visibilité directe avec le reste du quartier n'est observée. Cette situation invite à restreindre le périmètre délimité au domaine, élargi à la propriété voisine constituant le prolongement du parc et aux bâtis contigus au portail d'entrée.

Cette réduction du périmètre s'accompagne d'un renforcement de la réglementation patrimoniale sur le reste du quartier, notamment sur la cité-jardin. Le projet de PLU révisé porte notamment cet accroissement, permettant d'alléger les contraintes procédurales existantes par ailleurs.

#### **b. Domaine de Murat / Fontlozier**

S'il vient surplomber le quartier de Fontlozier, le domaine de Murat n'offre que des cas résiduels de co-visibilité avec le reste du quartier. Le périmètre de 500 mètres est excessivement large du fait du classement du boisement. Il semble cohérent de retravailler le périmètre afin de cibler les exigences sur le secteur du quartier pouvant présenter un enjeu, notamment au niveau des points de vue offerts depuis le site. En effet, la partie ouest du domaine est actuellement constituée de pavillons dont la hauteur faible contribue à l'ouverture visuelle des jardins du domaine. La proposition de périmètre vise à conserver cet état de fait. Elle intègre en outre les propriétés contigües afin de ne pas dénaturer les abords immédiats et végétalisés du site.

#### **c. Vestiges de l'ancienne Abbaye Saint Ruff**

Situés le long de l'Avenue de Provence, au sud du parking de la comète, les vestiges de l'abbaye Saint Ruff implique une réflexion particulière afin d'assurer un traitement qualitatif de l'entrée de ville, en continuité du périmètre proposé de Site Patrimonial Remarquable. Il est proposé d'intégrer dans le périmètre délimité des abords les parcelles contigües au nord, à l'est et au sud afin d'améliorer l'écrin dans lesquels s'inscrivent les vestiges. La partie ouest n'ayant pas vocation à être urbanisée du fait de son encadrement par l'autoroute et par l'avenue de Provence, il ne semble pas pertinent d'étendre la proposition sur l'ouest.

Cette délibération a pour but d'acter la proposition de délimitations des périmètres de protection des abords de monuments historiques qui sera soumise à enquête publique avant création des périmètres par arrêté du préfet de région.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- De proposer à l'Architecte des Bâtiments de France les périmètres délimités des abords tels qu'annexés à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des procédures administratives liées à l'élaboration de périmètres délimités des abords,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Proposition de délimitation de périmètre des abords des monuments historiques

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





Gayanée MARKARIAN quitte la séance. Elle donne pouvoir à Marie-Françoise PASCAL.

### Délibérations Administration générale – Finances

2022/06-27/2	Approbation des Comptes de Gestion 2021 du Budget principal et des budgets annexes	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
--------------	--	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Comptable des Finances Publiques a transmis à l'ordonnateur de la Ville de Valence l'ensemble des résultats de clôture du Budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2021. Les chiffres communiqués correspondent parfaitement à ceux qui figurent dans les comptes administratifs 2021 de ces mêmes budgets.

Ces résultats se déclinent comme suit :

#### BUDGET PRINCIPAL :

Section	Résultat
Investissement (excédent)	2 525 534.67
Fonctionnement (excédent)	19 642 344.45

#### BUDGET ANNEXE LATOUR MAUBOURG :

Section	Résultat
Investissement (déficit)	5 972.63
Fonctionnement (déficit)	66 931.97

#### BUDGET ANNEXE PARKINGS :

Section	Résultat
Investissement (excédent)	516 064.59
Fonctionnement (excédent)	878 758.64

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter les comptes de gestion 2021, ainsi communiqués par le Comptable des Finances Publiques.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les Comptes de gestion 2021 du Budget Principal et des budgets annexes : Latour Maubourg et Parkings.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Compte de gestion – Budget principal
- Compte de gestion – Budget annexe Latour Maubourg
- Compte de gestion – Budget annexe Parkings

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/3 Budget Principal – Compte Administratif 2021

Rapporteur:  
Nathalie ILIOZER

Madame la première adjointe expose :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est annexée à la délibération du compte administratif du présent budget.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2021.

Les réalisations de l'exercice 2021 pour le budget principal se présentent de la manière suivante (opérations réelles et d'ordres) :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	79 216 077,47 €	88 441 848,56 €
INVESTISSEMENT	28 440 915,61 €	36 459 399,33 €

### I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 65 346 453,78 euros, soit une augmentation de +4,98% par rapport au CA 2020. Cependant, l'année 2020 était atypique compte tenu de la crise sanitaire. Le niveau de 2021 reste plus faible que celui de 2019 avec une baisse de - 815 k€.

Les principaux postes de dépense sont :

- Les charges de personnel,
- Les charges à caractère général qui correspondent aux dépenses effectuées en direct pour financer le coût des services publics,
- Les subventions et autres charges dont les subventions aux associations pour 3 479 206,95 € et le contingent versé au SDIS pour 3 239 458,00 €,

### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- Les atténuations de produit correspondent au versement à la Communauté d'agglomération au titre des charges mutualisées.

Les crédits sont répartis ainsi :

	Chapitre	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
011	Charges à caractère général	15 305 117,88 €	13 933 752,83 €	14 852 358,05 €	918 605,22 €	-1,49%
012	Charges de personnel	34 706 841,15 €	34 442 918,48 €	36 596 047,51 €	2 153 129,03 €	2,69%
014	Atténuation de produits	4 171 962,40 €	3 025 824,19 €	3 440 893,00 €	415 068,81 €	-9,18%
65	Autres charges de gestion courante	9 820 835,43 €	9 748 113,77 €	9 433 335,25 €	- 314 778,52 €	-1,99%
66	Charges financières	1 110 758,70 €	976 904,30 €	813 661,05 €	- 163 243,25 €	-14,41%
67	Charges exceptionnelles	170 898,02 €	117 962,79 €	38 119,92 €	- 79 842,87 €	-52,77%
68	Dotations aux provisions	875 000,00 €	- €	172 039,00 €	172 039,00 €	-55,66%
	<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>66 161 413,58 €</b>	<b>62 245 476,36 €</b>	<b>65 346 453,78 €</b>	<b>3 100 977,42 €</b>	<b>-0,62%</b>
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	14 366 040,53 €	7 416 818,58 €	13 869 623,69 €	6 452 805,11 €	S.O.
	<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>80 527 454,11 €</b>	<b>69 662 294,94 €</b>	<b>79 216 077,47 €</b>	<b>9 553 782,53 €</b>	<b>-0,82%</b>

#### - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 représentent 87 133 253,98 euros. Elles sont en augmentation de +11,79% par rapport au CA 2020. L'année 2020 devant être neutralisée en raison de la crise sanitaire, on note toutefois une augmentation des recettes entre 2019 et 2021.

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes : principalement la taxe d'habitation et les taxes foncières dont les taux ont augmenté une fois depuis 1994, +8% en 2010, (Taxe d'habitation : 17,20%, Taxe sur le foncier bâti : 25,17% et Taxe sur le foncier non bâti : 48,28 %),
- Les dotations et participations dont les dotations versées par l'Etat s'élevant à 13 326 470 €. Au total, les pertes cumulées de Dotation Globale de Fonctionnement sont de 29,8 M€ entre 2013 et 2021,
- Les produits exceptionnels qui intègrent notamment les cessions (terrains, matériels, actions...) pour 8,9M €. Sur 2021, ont notamment été cédés : des actions dans le cadre de la SEM In Situ pour 6,9M€, le 33 Rue Amblard pour 756 k€, Les Lantories Nord pour 643 k€ ;
- Les produits des services: recettes liées aux cantines et aux services périscolaires, les entrées du Musée, du Théâtre de la Ville, les redevances d'occupation du domaine public...

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Les produits se répartissent ainsi :

Chapitre	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
013 Atténuation de charges	284 564,25 €	543 880,92 €	285 888,05 €	- 257 992,87 €	0,23%
70 Produits des services, ventes	5 382 749,71 €	3 801 795,55 €	3 768 888,15 €	- 32 907,40 €	-16,32%
73 Impôts et taxes	50 110 515,51 €	50 917 056,28 €	55 414 297,44 €	4 497 241,16 €	5,16%
74 Dotations, subventions et participations	18 398 798,99 €	18 574 962,89 €	17 830 291,72 €	- 744 671,17 €	-1,56%
75 Autres produits de gestion courante	714 312,23 €	934 300,83 €	454 762,19 €	- 479 538,64 €	-20,21%
76 Produits financiers	22 085,59 €	15 372,39 €	19 207,30 €	3 834,91 €	-6,74%
77 Produits exceptionnels	7 858 702,59 €	3 154 539,51 €	9 359 919,13 €	6 205 379,62 €	9,13%
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>82 771 728,87 €</b>	<b>77 941 908,37 €</b>	<b>87 133 253,98 €</b>	<b>9 191 345,61 €</b>	<b>2,60%</b>
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	2 720 563,00 €	1 156 951,69 €	1 308 594,58 €	151 642,89 €	S.O
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>85 492 291,87 €</b>	<b>79 098 860,06 €</b>	<b>88 441 848,56 €</b>	<b>9 342 988,50 €</b>	<b>1,71%</b>

## II. La section d'investissement

### 2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des investissements réels et d'ordre réalisés en 2021 est de 28,4 M €.

En 2021, les dépenses d'équipement réalisées s'élèvent à 19,3 M€. Le remboursement du capital de la dette est de 4,9 M €.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



	Chapitre	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
20	Immobilisations incorporelles	802 389,80 €	804 547,17 €	491 086,94 €	- 313 460,23 €	-21,77%
204	Subventions d'équipement versées	2 556 177,51 €	2 522 281,62 €	2 643 700,80 €	121 419,18 €	1,70%
21	Immobilisations corporelles	15 321 086,78 €	11 837 808,55 €	6 889 153,51 €	- 4 948 655,04 €	-32,94%
23	Immobilisations en cours	2 136 716,04 €	1 440 340,10 €	8 372 417,57 €	6 932 077,47 €	97,95%
45	Travaux pour compte de tiers	2 427 362,77 €	4 046 220,57 €	904 501,38 €	- 3 141 719,19 €	-38,96%
	<b>TOTAL Dépenses d'équipement</b>	<b>23 243 732,90 €</b>	<b>20 651 198,01 €</b>	<b>19 300 860,20 €</b>	<b>- 1 350 337,81 €</b>	<b>-8,88%</b>
10	Dotations	- €	983 665,56 €	- €	- 983 665,56 €	S.O
13	Subventions à reverser	11 000,00 €	1 750,00 €	- €	- 1 750,00 €	S.O
16	Remboursement du capital de la dette	12 215 211,31 €	5 489 130,73 €	4 863 998,89 €	- 625 131,84 €	-36,90%
27	Autres immobilisations financières	1 603,00 €	- €	- €	- €	S.O
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>35 471 547,21 €</b>	<b>27 125 744,30 €</b>	<b>24 164 859,09 €</b>	<b>- 2 960 885,21 €</b>	<b>-17,46%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 720 563,00 €	1 156 951,69 €	1 308 594,58 €	151 642,89 €	-30,65%
041	Opérations patrimoniales	4 486 992,96 €	111 535,43 €	2 967 461,94 €	2 855 926,51 €	-18,68%
	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>42 679 103,17 €</b>	<b>28 394 231,42 €</b>	<b>28 440 915,61 €</b>	<b>46 684,19 €</b>	<b>-18,37%</b>

Les principaux projets réalisés en 2021 sont répartis ainsi :

Domaines d'activité	CA 2021
Aménagement urbains et cadre de vie	8 035 845 €
Sports et jeunesse	4 258 056 €
Enseignement	1 986 232 €
Administration générale	1 149 870 €
Culture	775 578 €
Sécurité et salubrité publique	445 578 €
Santé, social et famille	362 538 €
Action économique	108 379 €
Actions pour le logement	56 724 €
Attribution de compensation	2 122 061 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 300 860 €</b>

Ils concernent notamment les opérations suivantes, en adéquation avec les priorités du Plan de Mandat :

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- Travaux de rénovation des voiries, 1,2 M€ : Rue Edouard Branly, Création carrefour à feux Avenue de Provence, Rue Charlie Chaplin, solde de l'opération Chemin de Ronde, solde de l'opération Parvis de la Gare, solde opération Chemin de Robinson...,
- Aménagements d'espaces verts, 1,1 M€ : Square Rimbaud, Parc Jovet et Parc Itchevan dont Viarhona, Parc Jean Perdrix, Parc Benjamin Delessert, interventions sur les canaux...
- Renouvellement du patrimoine arboré, 1,2 M €,
- Cité de l'escalade, 1,5 M€,
- Stade Pompidou, 1M€ : rénovation de l'éclairage, reprise de park nord...
- MPT du Petit Charran : finalisation du réaménagement intérieur et extérieur,
- Aménagements des cours maternelles, 118 k€ : école Rigaud, école Freinet, école Seignobos, école La Bruyère...
- Aménagements des cours primaires, 35 k€ : école Rigaud, écoles Rolland et Freinet, école Buisson...
- Ecole Michelet, 297 k€ : rénovation de l'aile Ouest,
- Ecole Freinet, 195 k€ : remplacement des menuiseries extérieures,
- Opération ilot Ferry, 423 k€
- Maintenance et extension de la vidéosurveillance, 186 k€.

## 2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent au total à 36,5 M €, les recettes réelles à 19,6 M €.

### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



	Chapitre	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
10	Dotations et avances	6 214 431,12 €	7 787 486,65 €	10 626 732,55 €	2 839 245,90 €	30,77%
13	Subventions reçues	3 827 033,28 €	4 494 506,73 €	3 598 205,24 €	- 896 301,49 €	-3,04%
16	Emprunt long terme	11 579 431,37 €	16 916,67 €	4 000 267,00 €	3 983 350,33 €	-41,22%
21	Immobilisations corporelles	- €	4 566,00 €	- €	4 566,00 €	S.O
23	Immobilisations en cours	- €	560,38 €	- €	560,38 €	S.O
45	Travaux pour compte de tiers	2 005 169,66 €	2 500 153,68 €	1 397 108,91 €	- 1 103 044,77 €	-16,53%
	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>23 626 065,43 €</b>	<b>14 804 190,11 €</b>	<b>19 622 313,70 €</b>	<b>4 818 123,59 €</b>	<b>-8,87%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	14 366 040,53 €	7 416 818,58 €	13 869 623,69 €	6 452 805,11 €	S.O
041	Opérations patrimoniales	4 486 992,96 €	111 535,43 €	2 967 461,94 €	2 855 926,51 €	S.O
	<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>42 479 098,92 €</b>	<b>22 332 544,12 €</b>	<b>36 459 399,33 €</b>	<b>14 126 855,21 €</b>	<b>-7,36%</b>

Les principaux postes sont :

- La recette du FCTVA : 2,1 M€,
- Le résultat de Fonctionnement affecté à l'Investissement : 7,5 M€,
- Les subventions d'investissement versées par les autres organismes (Etat, Région, Département, CAF...) : 3,6 M€,
- Les opérations pour compte de tiers concernent principalement le quatrième acompte de la Région pour le remboursement des travaux du gymnase Valensolles (1 M€).

### III. Etat de la dette du budget général

Au 31 décembre 2021, la dette du budget général de la ville de Valence est composée de 26 emprunts, pour un capital restant dû de 59 622 475 €. Le taux moyen à cette date est de 1,35 %, pour une durée résiduelle de 12 ans et 11 mois.

En 2021, la ville a mobilisé un emprunt de 4 000 000 € qui avait été contracté en 2020 auprès de la Société Générale sur une durée de 20 ans à un taux de 1,09 %.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
L'encours de dette est de	65 917 121 €	60 469 365 €	59 622 475 €
Son taux moyen s'élève à	1,66 %	1,51 %	1,35 %
Sa durée résiduelle moyenne est de	14 ans et 1 mois	13 ans et 4 mois	12 ans et 11 mois
Sa durée de vie moyenne est de	7 ans et 5 mois	7 ans et 1 mois	6 ans et 10 mois

La dette de la ville est contractée auprès de 6 groupes bancaires : la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Epargne, le groupe Crédit Agricole, la SFIL, la Société Générale et le Crédit Mutuel.

La dette de la ville apparaît comme sécurisée à hauteur de 100% de l'encours, positionné sur un risque 1A.

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Principal, tel que présenté.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Note brève et synthétique
- Rapport final
- Compte administratif 2021 du Budget principal

*L'arrivée de Michèle RAVELLI modifie l'effectif présent. Elle a donné pouvoir à Thomas BLACHE ; celui-ci s'annule.*

*N'a pas pris part au vote ou débat et a quitté la salle :  
Monsieur Nicolas DARAGON*

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

*Votant pour : 41*

*Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESSE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAUDEAU, Louis PENOT, Céline LUCAS, Manon BELDA*

*Votant contre : 6*

*Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI*

2022/06-27/4	Budget annexe Latour Maubourg – Compte Administratif 2021	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
--------------	---	---------------------------------

Madame la première adjointe expose :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est annexée à la délibération du compte administratif du budget principal.

Le conseil municipal du 15 décembre 2010 a créé le Budget Annexe Latour Maubourg dont l'objectif est de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans.

Le résultat de l'exercice 2021 est déficitaire pour la section d'investissement à hauteur de - 5 972,63 € et déficitaire de - 66 931,97 € pour la section de fonctionnement.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
	1	2	3	(4 = 1 + 2 + 3)
Investissement	- 11 431,46 €		5 458,83 €	- 5 972,63 €
Fonctionnement	- 8 785,23 €	- €	- 58 146,74 €	- 66 931,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 20 216,69 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 52 687,91 €</b>	<b>- 72 904,60 €</b>

Les dépenses sont constituées essentiellement par les échéances de dette qui représentent 220 614,17 € de capital (investissement) et 58 080,34 € d'intérêts (fonctionnement).

Sur l'année 2021, on trouve en recettes de fonctionnement :

- les loyers versés par Radio France Bleu,
- les cessions du pavillon Est.

		2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
011	Charges à caractère général	- €	850,00 €	- €	- 850,00 €	S.O
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	2,86 €	2,86 €	S.O
66	Charges financières	63 737,39 €	59 890,61 €	58 080,34 €	- 1 810,27 €	-4,54%
67	Charges exceptionnelles	600,00 €	- €	- €	- €	S.O
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>64 337,39 €</b>	<b>60 740,61 €</b>	<b>58 083,20 €</b>	<b>- 2 657,41 €</b>	<b>-4,98%</b>
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	889 417,01 €	226 073,00 €	- 663 344,01 €	S.O
	<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>64 337,39 €</b>	<b>950 157,62 €</b>	<b>284 156,20 €</b>	<b>- 666 001,42 €</b>	<b>110,16%</b>

		2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
75	Autres produits de gestion courante	130 047,30 €	78 028,38 €	26 009,46 €	- 52 018,92 €	-55,28%
77	Produits exceptionnels	- €	530 000,00 €	200 000,00 €	- 330 000,00 €	S.O
	<b>Recettes réelles</b>	<b>130 047,30 €</b>	<b>608 028,38 €</b>	<b>226 009,46 €</b>	<b>- 382 018,92 €</b>	<b>31,83%</b>
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	333 344,01 €	- €	- 333 344,01 €	S.O
	<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>130 047,30 €</b>	<b>941 372,39 €</b>	<b>226 009,46 €</b>	<b>- 52 018,92 €</b>	<b>31,83%</b>

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
16 Emprunt	200 000,00 €	236 401,69 €	220 614,17 €	- 15 787,52 €	5,03%
20 Immobilisations incorporelles	8 000,00 €	- €	- €	- €	S.O
21 Immobilisations corporelles	10 520,18 €	10 537,16 €	- €	- 10 537,16 €	S.O
<b>Dépenses réelles</b>	<b>218 520,18 €</b>	<b>246 938,85 €</b>	<b>220 614,17 €</b>	<b>- 26 324,68 €</b>	<b>0,48%</b>
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	333 344,01 €	- €	- 333 344,01 €	S.O
041 Opérations patrimoniales	130 369,40 €	989,19 €	- €	- 989,19 €	S.O
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>348 889,58 €</b>	<b>581 272,05 €</b>	<b>220 614,17 €</b>	<b>- 360 657,88 €</b>	<b>-20,48%</b>

	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
10 Dotations et avances	38 859,49 €	65 709,91 €	- €	- 65 709,91 €	S.O
16 Emprunt long terme	500 000,00 €	- €	- €	- €	S.O
<b>Recettes réelles</b>	<b>538 859,49 €</b>	<b>65 709,91 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 65 709,91 €</b>	<b>S.O</b>
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	889 417,01 €	226 073,00 €	- 663 344,01 €	S.O
041 Opérations patrimoniales	130 369,40 €	989,19 €	- €	- 989,19 €	S.O
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>669 228,89 €</b>	<b>956 116,11 €</b>	<b>226 073,00 €</b>	<b>- 730 043,11 €</b>	<b>-41,88%</b>

### Présentation de la dette du budget annexe Latour Maubourg

Au 31 décembre 2021, la dette du budget annexe Latour Maubourg est composée de 4 emprunts, pour un capital restant dû de 3 192 984 €. Le taux moyen à cette date est de 1,68 %, pour une durée résiduelle de 13 ans et 9 mois.

L'ensemble des emprunts est classé 1A, sans risque.

Sur l'année 2021, aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
L'encours de dette est de	3 662 500 €	3 426 098 €	3 192 984 €
Son taux moyen s'élève à	1,79%	1,71 %	1,68 %
Sa durée résiduelle moyenne est de	15 ans et 8 mois	14 ans et 8 mois	13 ans et 9 mois
Sa durée de vie moyenne est de	8 ans	7 ans et 6 mois	7 ans

### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



## Détails de la dette au 31 décembre 2021 :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	1 630 484 €	51,06 %	3,11 %
Variable	1 562 500 €	48,94 %	0,19 %
<b>Total</b>	<b>3 192 984 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,68 %</b>

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
ARKEA	1 562 500,00 €	48,94 %
SOCIETE GENERALE	1 200 000,00 €	37,58 %
CAISSE D'EPARGNE	430 484,14 €	13,84 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>3 192 984,14 €</b>	<b>100,00 %</b>

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Latour Maubourg, tel que présenté.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Compte Administratif 2021 du Budget annexe Latour Maubourg

*N'a (ont) pas pris part au vote ou débat et a (ont) quitté la salle :*  
Monsieur Nicolas DARAGON

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

*Votant pour : 41*

*Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESSE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAUDEAU, Louis PENOT, Céline LUCAS, Manon BELDA*

*Votant contre : 6*

*Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI*

2022/06-27/5	Budget annexe Parkings – Compte Administratif 2021	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
--------------	--	---------------------------------

Madame la première adjointe expose :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est annexée à la délibération du compte administratif du budget principal.

### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Depuis 2019, tous les frais, dont ceux de personnel, relatifs à la gestion du stationnement payant et l'ensemble des recettes relatives sont entièrement retracés sur ce budget. A ce titre, l'opération d'investissement de création du nouveau Parking du site Latour Maubourg fait partie des dépenses d'investissement.

Le résultat de l'exercice 2021 est excédentaire pour la section d'investissement à hauteur de 516 064,59 € et de 878 758,64 € pour la section de fonctionnement.

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
	1	2	3	(4 = 1 + 2 + 3)
Investissement	- 388 786,93 €		904 851,52 €	516 064,59 €
Fonctionnement	521 000,54 €	- 220 745,05 €	578 503,15 €	878 758,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 213,61 €</b>	<b>- 220 745,05 €</b>	<b>1 483 354,67 €</b>	<b>1 394 823,23 €</b>

#### En fonctionnement :

Les charges sont principalement constituées :

- de la surveillance du parking Clacton, de la maintenance des horodateurs et de la prestation de gestion des Forfaits Post Stationnement (FPS) au chapitre 011,
- des frais de personnel au chapitre 012,
- du reversement des recettes du parking du Clos Sylvestre au CCAS, au chapitre 67.

Les recettes sont constituées des encaissements de la régie Stationnement et de l'ensemble des recettes issues des parkings payants et des Forfaits Post Stationnement.

	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
011 Charges à caractère général	144 013,02 €	123 732,67 €	284 495,91 €	160 763,24 €	40,55%
012 Charges de personnel	398 886,65 €	471 711,23 €	422 217,76 €	- 49 493,47 €	2,88%
014 Atténuation de produits	828,00 €	150,00 €	- €	- 150,00 €	-100,00%
65 Autres charges de gestion courante	1,25 €	2,19 €	1,25 €	- 0,94 €	0,00%
66 Charges financières	- €	- €	13 551,80 €	13 551,80 €	S.O
67 Charges exceptionnelles	49 700,00 €	38 012,28 €	43 468,91 €	5 456,63 €	-6,48%
68 Dotation aux provisions	- €	- €	1 133,00 €	1 133,00 €	S.O
<b>Dépenses réelles</b>	<b>593 428,92 €</b>	<b>633 608,37 €</b>	<b>764 868,63 €</b>	<b>131 260,26 €</b>	<b>13,53%</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 949,91 €	65 946,10 €	72 454,46 €	6 508,36 €	S.O
<b>TOTAL Dépenses d'exploitation</b>	<b>615 378,83 €</b>	<b>699 554,47 €</b>	<b>837 323,09 €</b>	<b>137 768,62 €</b>	<b>16,65%</b>

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
013 Atténuation de charges	1 475,00 €	1 854,82 €	1 893,71 €	38,89 €	13,31%
70 Produits des services, ventes	54 378,33 €	65 954,83 €	57 034,80 €	- 8 920,03 €	2,41%
75 Autres produits de gestion courante	1 282 309,81 €	1 129 938,36 €	1 153 495,73 €	23 557,37 €	-5,16%
77 Produits exceptionnels	- €	- €	180 595,00 €	180 595,00 €	S.O
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 338 163,14 €</b>	<b>1 197 748,01 €</b>	<b>1 393 019,24 €</b>	<b>14 676,23 €</b>	<b>2,03%</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	22 807,00 €	22 807,00 €	- €	S.O
<b>TOTAL Recettes d'exploitation</b>	<b>1 338 163,14 €</b>	<b>1 220 555,01 €</b>	<b>1 415 826,24 €</b>	<b>14 676,23 €</b>	<b>2,86%</b>

#### En investissement :

Les dépenses correspondent à des grosses réparations sur les horodateurs, au solde des travaux de création du parking sur le site de la Place d'Armes (Latour Maubourg) et au remboursement de l'emprunt.

Les recettes correspondent à l'affectation du résultat 2020 et aux soldes des subventions pour la Place d'armes de la Région et du Département.

	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
21 Immobilisations corporelles	19 754,00 €	72 807,76 €	8 080,47 €	- 64 727,29 €	-36,04%
23 Travaux en cours	1 607 325,52 €	68 215,28 €	79 559,25 €	11 343,97 €	-77,75%
45 Travaux pour compte de tiers	- €	441 586,72 €	1 374,60 €	- 440 212,12 €	S.O
16 Remboursement capital de la dette	- €	- €	66 776,93 €	66 776,93 €	S.O
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 627 079,52 €</b>	<b>582 609,76 €</b>	<b>155 791,25 €</b>	<b>- 426 818,51 €</b>	<b>-69,06%</b>
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	22 807,00 €	22 807,00 €	- €	S.O
041 Opérations patrimoniales	10 270,35 €	66 211,27 €	- €	- 66 211,27 €	S.O
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>1 637 349,87 €</b>	<b>671 628,03 €</b>	<b>178 598,25 €</b>	<b>- 493 029,78 €</b>	<b>-66,97%</b>

	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
10 Dotations et avances	- €	448 134,84 €	220 745,05 €	- 227 389,79 €	S.O
13 Subventions reçues	228 077,00 €	- €	790 250,26 €	790 250,26 €	86,14%
16 Emprunt long terme	- €	1 000 000,00 €	- €	- 1 000 000,00 €	S.O
23 Immobilisations en cours	- €	1 107,96 €	- €	- 1 107,96 €	S.O
<b>Recettes réelles</b>	<b>228 077,00 €</b>	<b>1 449 242,80 €</b>	<b>1 010 995,31 €</b>	<b>- 438 247,49 €</b>	<b>110,54%</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 949,91 €	65 946,10 €	72 454,46 €	6 508,36 €	S.O
041 Opérations patrimoniales	10 270,35 €	66 211,27 €	- €	- 66 211,27 €	S.O
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>260 297,26 €</b>	<b>1 581 400,17 €</b>	<b>1 083 449,77 €</b>	<b>- 497 950,40 €</b>	<b>104,02%</b>

#### Présentation de la dette du budget annexe Parkings

Au 31 décembre 2021, la dette du budget annexe Parkings est composée d'un emprunt contractualisé en 2020 auprès de la Caisse d'Epargne. Le capital restant dû s'élève à 933 223 €. Le taux fixe est de 1,05 %, pour une durée résiduelle de 13 ans et 1 mois.

L'emprunt est classé 1A, sans risque.

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Parkings, tel que présenté.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Compte Administratif 2021 du Budget annexe Parkings

*N'a (ont) pas pris part au vote ou débat et a (ont) quitté la salle :*  
Monsieur Nicolas DARAGON

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

*Votant pour : 41*

*Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESSE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Céline LUCAS, Manon BELDA*

*Votant contre : 6*

*Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI*

*L'arrivée de Manon BELDA modifie l'effectif présent. Elle a donné pouvoir à Kerha AMIRI ; celui-ci s'annule.*

2022/06-27/6 Bilan foncier 2021	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
---------------------------------	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 2241-1, prévoit :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Au cours de l'année 2021, la Ville a acquis 10 biens, représentant 18 parcelles, pour une surface de 12 750 m<sup>2</sup>, pour un coût total HT s'élevant 1 376 403.26 €.

La Commune a également cédé 14 biens, représentant 33 parcelles, pour une surface de 43 174 m<sup>2</sup> et un prix total HT de 3 137 223.00 €.

La cession des tènements situés rues Amblard, Farnerie, place Chamfort et impasse du Stade fait partie des appels à projets et du programme de cessions lancés par la Ville dans le cadre de la valorisation de son patrimoine immobilier.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le tableau récapitulatif des acquisitions et des cessions ayant donné lieu à l'établissement d'un acte pendant l'année 2021. Ce document figurera en annexe au compte administratif 2021.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Bilan foncier annuel : tableau des acquisitions par la Ville au titre de l'année 2021 (annexe 1)
- Bilan foncier annuel : tableau des cessions par la Ville au titre de l'année 2021 (annexe 2)

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

*Votant pour : 42*

*Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Céline LUCAS, Manon BELDA*

*Votant contre : 4*

*Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER*

*S'abstenant : 2*

*Florent MEJEAN, Bruno CASARI*

2022/06-27/7	Budget Principal – Affectation des résultats 2021	Rapporteur: Bruno CHAFFOIS
--------------	---	-------------------------------

Monsieur le Maire expose :

En fonctionnement, l'exercice 2021 aboutit à un excédent de 9 225 771,09 €. L'excédent antérieur de 10 416 573,36€, s'ajoute pour obtenir le résultat cumulé est de 19 642 344,45 €.

En investissement, le résultat de l'exercice est excédentaire de 8 018 483,72 €. Avec la prise en compte du déficit antérieur de 5 492 949,05 € et des reports pour 34 688,76 € en recettes et 2 723 339,35 € en dépenses, le résultat de clôture d'investissement est de - 163 115,92 €. Ce besoin de financement sera couvert par l'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	88 441 848,56	36 459 399,33
Dépenses 2021	79 216 077,47	28 440 915,61
Résultat 2021	9 225 771,09	8 018 483,72
Résultat reporté 2 020	10 416 573,36	-5 492 949,05
Résultat Cumulé 2021	19 642 344,45	2 525 534,67
Reports Recettes 2022		34 688,76
Reports Dépenses 2022		2 723 339,35
Résultat de clôture 2021	19 642 344,45	-163 115,92
Affectation du résultat		163 115,92
Résultat définitif	19 479 228,53	

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **De constater** un excédent d'investissement de 2 525 534,67 € (compte R001) et un excédent de fonctionnement de 19 479 228,53 € (compte R002) ;
- **D'affecter** 163 115,92 € de l'excédent de fonctionnement afin de combler le déficit en investissement après prise en compte des reports (compte 1068) ;
- **D'autoriser et mandater** le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.
- 

Monsieur Bruno CASARI a quitté la salle

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

Votant pour : 42

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESSE, Deborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Céline LUCAS, Manon BELDA

Votant contre : 5

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





2022/06-27/8

Budget annexe Latour Maubourg - Affectation des résultats 2021

Rapporteur:  
Bruno CHAFFOIS

Monsieur le Maire expose :

En fonctionnement, l'exercice 2021 a généré un déficit de 58 146,74 €. A ce montant, s'ajoute le déficit de l'année antérieure de 8 785,23 €. Le déficit cumulé de fonctionnement est donc de 66 931,97 €.

En investissement, le résultat 2021 est excédentaire de 5 458,83 €. Avec un déficit antérieur de 11 431,46 €, le résultat de clôture d'investissement est déficitaire de 5 972,63 €.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	226 009,46	226 073,00
Dépenses 2021	284 156,20	220 614,17
Résultat 2021	-58 146,74	5 458,83
Résultat reporté 2 020	-8 785,23	-11 431,46
Résultat Cumulé 2021	-66 931,97	-5 972,63

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide de :

- **constater** un déficit d'investissement de 5 972,63 € (compte D001) et un déficit de fonctionnement de 66 931,97 € (Compte D002),
- **autoriser et mandater** le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Monsieur Bruno CASARI a quitté la salle.

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

Votant pour : 42

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAUDEAU, Louis PENOT, Céline LUCAS, Manon BELDA

Votant contre : 5

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/9 Budget annexe Parkings – Affectation des résultats 2021

Rapporteur:  
Bruno CHAFFOIS

Monsieur le Maire expose :

En fonctionnement, l'exercice 2021 est excédentaire de 578 503,15 €. Avec l'excédent de l'exercice antérieur de 300 255,49 € le résultat cumulé de l'exercice est de 878 758,64€.

En investissement, le résultat de l'exercice est de 904 851,52€ €. Avec la prise en compte du déficit antérieur de 388 786,93 €, le résultat de clôture d'investissement est de 516 064,59 €.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	1 415 826,24	1 083 449,77
Dépenses 2021	837 323,09	178 598,25
Résultat 2021	578 503,15	904 851,52
Résultat reporté 2 020	300 255,49	-388 786,93
Résultat Cumulé 2021	878 758,64	516 064,59

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **De constater** un excédent d'investissement de 516 064,59€ (compte R001) et un excédent de fonctionnement de 878 758,64 € (compte R002) ;
- **D'autoriser et mandater** le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Monsieur Bruno CASARI a quitté la salle.

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

Votant pour : 42

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESSE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Céline LUCAS, Manon BELDA

Votant contre : 5

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/10	Reprise de provision contentieux	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
---------------	----------------------------------	---------------------------------

Vu les articles L.2321-2-29 et R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les collectivités à constituer des provisions,  
Vu le jugement du Tribunal de Grande Instance de Valence en date du 11 décembre 2018,  
Vu l'arrêt de la Cour d'Appel de Grenoble du 31 mai 2022 N° R.G. 18/05187 qui confirme la responsabilité de la commune pour atteinte au droit de propriété et voie de fait en intervenant sur les parcelles privées de M. et M. D... en mai et juin 2012, et la condamne à l'indemnisation du préjudice subi ainsi qu'aux dépens,  
Vu la délibération 2019/12-16/10 du conseil municipal de Valence du 16 décembre 2019 fixant une provision pour contentieux,

Monsieur le Maire expose :

Suite à un contentieux en date de 2012, avec les consorts D..., par un premier jugement du Tribunal de Grande Instance de Valence en date du 19 décembre 2018, la Ville avait été condamnée à verser 1 030 685,80 d'indemnités en réparation matérielle, 10 000 euros de préjudice moral, et aux paiements des frais justice et des dépens. L'exécution de cette ordonnance avait été ordonnée et exécutée pour moitié, avec la procédure en appel qui était engagée par la commune pour tenter de faire baisser la valeur d'indemnisation. Par sécurité, le conseil municipal de Valence du 16 décembre 2019 avait dans la délibération 2019/12-16/10 autorisé la constitution d'une provision comptable de 525 000 €.

L'arrêt de la Cour d'Appel de Grenoble rendu le 31 mai 2022 confirme la condamnation le jugement rendu en première instance et il est donc nécessaire de reprendre la provision de 525 000 € afin de réaliser le décaissement à venir.

La reprise de cette provision a été prévue au Budget Supplémentaire 2022.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la reprise du provisionnement pour risques et charges compte-tenu de la réalisation du versement d'indemnités à venir.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 3

Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER

2022/06-27/11	Neutralisation dotation d'amortissement des subventions d'équipements	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
---------------	---	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L232-1 et suivants et R2321-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes ;

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 rendant obligatoire l'amortissement des biens renouvelables ;

Considérant l'augmentation substantielle des montants d'amortissement des subventions d'équipement ces dernières années ;

Considérant que le dispositif de neutralisation totale des amortissements des subventions d'équipement versées permet, par un jeu d'écritures comptables, d'annuler l'impact des amortissements des subventions d'équipement versées afin notamment d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement ;

Considérant que les biens subventionnés par les personnes morales et budgets attributaires sont déjà amortis ;

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer la neutralisation totale des amortissements des subventions d'équipement versées à compter de l'année 2022 pour le budget général et les budgets annexes suivants : parkings, Latour Maubourg et les Iles ;
- d'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

*Votant pour : 44*

*Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESSE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Céline LUCAS, Florent MEJEAN, Manon BELDA, Bruno CASARI*

*Votant contre : 4*

*Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER*

2022/06-27/12	Mise à jour des Autorisations de Programme	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
---------------	--	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

L'autorisation de programme permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs exercices, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Le montant de l'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. L'échéancier des crédits de paiements (CP) fixe les montants pouvant être mandatés chaque année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Ce dispositif est prévu à l'article L2311-3 du Code Général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles doivent être votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

A cette étape budgétaire, les montants de différentes autorisations de programme ne sont pas modifiés, seule la ventilation des crédits de paiement fait l'objet d'ajustement.

- **Budget principal** : autorisations de programme votées et leur ventilation de crédits de paiement

Il s'agit d'une mise à jour de la ventilation de crédits de paiements entre 2022 et les années suivantes. Les montants d'autorisation de programme ne sont pas modifiés.

#### BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de Programme	voté AP	Mandaté au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP ultérieurs
AP-2020-1AP.1REHAC - AP Réhabilitation du centre Ville	4 800 000	61 830	380 000	949 000	3 409 170
<b>01 - Economie Emploi Tourisme</b>	<b>4 800 000</b>	<b>61 830</b>	<b>380 000</b>	<b>949 000</b>	<b>3 409 170</b>
AP-2020-2AP.1VIDEO - Extension dispositifs vidéo protection	1 100 000	186 016	275 000	200 000	438 984
<b>02 - Sécurité, tranquillité publique</b>	<b>1 100 000</b>	<b>186 016</b>	<b>275 000</b>	<b>200 000</b>	<b>438 984</b>
AP-2018-41P2PRUAP - PRU 2 - PLAN DE RENOUVELLEMENT URBAIN 2	3 956 694	2 698 493	254 000	500 000	504 202
AP-2020-3AP.1VOIRI - AP Voirie et mobilité	20 700 000	2 655 507	5 972 601	3 654 000	8 417 892
AP-2020-3AP.2ACMAT - AP Matériels et mobiliers espace public	4 750 000	683 391	884 000	860 000	2 322 609
<b>03 - Mobilité, stationnement, voirie, propreté</b>	<b>29 406 694</b>	<b>6 037 390</b>	<b>7 110 601</b>	<b>5 014 000</b>	<b>11 244 702</b>
AP-2020-4AP.1EVNV - AP Espaces Verts et Nature en ville	14 850 000	2 246 622	3 636 761	2 832 500	6 134 117
AP-2020-4AP.2SPFL - AP Serres Production Florale	950 000	48 730	100 000	450 000	351 270
<b>04 - Nature en ville, cadre de vie</b>	<b>15 800 000</b>	<b>2 295 353</b>	<b>3 736 761</b>	<b>3 282 500</b>	<b>6 485 386</b>
AP-2016-41COEQAP-DEP - EMBELLISS COEURS DE QUARTIERS ET PLACE	2 790 000	2 571 435	118 500	100 065	
AP-2017-41BAYOAP-DEP - ACCOMPAGNEMENT URBANISATION DE LA BAYO	5 130 000	3 715 101	338 000	1 076 899	0
AP-2019-44PLUAP - Etudes PLU	265 000	231 610	23 762		9 628
AP-2020-5AP.2BAVIL - AP Basse Ville	3 760 000	253 138	755 101	730 000	2 021 760
<b>05 - Urbanisme et grands projets</b>	<b>11 945 000</b>	<b>6 771 285</b>	<b>1 235 363</b>	<b>1 906 964</b>	<b>2 031 388</b>
AP-2018-41FERRY - Restructuration de l'îlot Ferry	4 600 000	672 399	2 021 930	1 905 671	
AP-2020-8AP.2TXECO - AP Travaux écoles	14 384 000	1 603 626	3 476 859	3 127 500	6 176 015
AP-2020-8AP.3TXSOC - AP Travaux bâtiments socioculturels	3 640 000	336 083	853 828	1 040 000	1 410 089
<b>08 - Education, famille, enfance, jeunesse, étudiants</b>	<b>22 624 000</b>	<b>2 612 108</b>	<b>6 352 617</b>	<b>6 073 171</b>	<b>7 586 104</b>
AP-2017-101GVSAP - Gymnase Valensolles	6 900 000	6 444 805	455 195		0
AP-2020-9AP.1TXSPO - AP Travaux équipements sportifs	11 865 200	3 022 390	7 923 128	846 500	73 182
AP-2020-9AP.2TXCUL - AP travaux bâtiments culturels	950 000	92 907	805 435	51 658	
AP-2020-9AP.3TXPAT - AP travaux patrimoine historique	2 890 000	103 119	2 025 793	283 500	477 588
AP-2020-9AP.4TXVAS - AP travaux Vie Associative	363 000	14 599	255 000	93 401	0
<b>09 - Culture, sport, évènements et vie associative</b>	<b>22 968 200</b>	<b>9 677 821</b>	<b>11 464 551</b>	<b>1 275 059</b>	<b>550 770</b>

- **Budget Annexe « Parkings »** : autorisation de programme votée et sa ventilation de crédits de paiement

Il s'agit d'une mise à jour de la ventilation de crédits de paiements entre 2022 et les années suivantes. Les montants d'autorisation de programme ne sont pas modifiés.

Autorisation de Programme	voté AP	Mandaté au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023
AP-2018-41PALMAP - Place d'Armes Latour Maubourg	2 800 000	2 233 842	74 485	491 673

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les propositions de ventilation de crédits de paiement telles que présentées dans les tableaux ci-dessus,
- D'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 4

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER

2022/06-27/13	Budget Principal – Budget supplémentaire 2022	Rapporteur: Bruno CHAFFOIS
---------------	---	-------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Ce budget supplémentaire prend en compte l'intégralité de la hausse du prix de l'énergie. Il est estimé à près de 2 M€ selon le SDED pour 2022. Cette hausse représente près de 17 % du niveau d'épargne brute moyen constaté ces trois dernières années. A ce jour, le marché du gaz donne des perspectives moins dégradées, il n'en est pas de même sur l'électricité. Le manque d'anticipation de l'Etat sur la maintenance nécessaire au parc nucléaire aboutit à une nette tension sur les prix.

En revanche, ce budget supplémentaire n'intègre pas les effets de l'économie annoncée de l'Etat sur les collectivités locales. L'objectif s'élève à 10 Md€ au niveau national. Aucune donnée précise n'existe dans l'attente de la loi de finances pour 2023. Néanmoins, considérant que le budget de la ville de Valence correspond à 0,03 % des dépenses de fonctionnement des collectivités, les économies attendues par l'Etat pour la ville de Valence pourraient s'élever, dans l'attente de précision du gouvernement, de 3 millions d'euros à 600 000 € par an. Ce serait donc, dans l'hypothèse haute une année et demie de plus de la hausse du prix de l'énergie. Enfin, il reste une inconnue majeure sur les impacts de la hausse du point d'indice.

Ainsi, si l'on soumet le budget de la Ville à un *stress test*, on s'aperçoit qu'il faut réduire de 21 % le niveau des dépenses d'investissement. Cette situation ralentirait considérablement l'économie locale et mettrait les Valentinois dans une situation bien plus complexe que le contexte de la crise des prix qu'ils subissent à ce jour.

La Municipalité ajustera donc ses projets à compter de 2023 sans renoncer au dynamisme retrouvé de la ville. Ainsi, la revitalisation du centre-ville, la sécurité en ville, le programme nature en ville et le plan de rénovation des écoles ne seraient pas affectés par ces mesures.

Les propositions budgétaires du BS 2022 comprennent les résultats du Compte Administratif 2021 et des ajustements de crédits.

Le budget supplémentaire est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 24 448 102,53 €.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Chapitres	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	1 831 600,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	500 000,00	
022 - Dépenses imprévues	650 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	19 827 702,53	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	649 700,00	
65 - Autres charges de gestion courante	250 000,00	
66 - Charges financières	59 100,00	
67 - Charges exceptionnelles	680 000,00	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		19 479 228,53
013 - Atténuations de charges		10 100,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 651 100,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		434 269,00
73 - Impôts et taxes		1 300 000,00
74 - Dotations et participations		993 781,00
77 - Produits exceptionnels		54 624,00
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires		525 000,00
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>24 448 102,53</b>	<b>24 448 102,53</b>

Evolutions principales par chapitre :

011 : Prise en compte de la très forte hausse des coûts de l'énergie sur 2022

012 : Prise en compte d'une probable évolution de l'indice de rémunération

022 : en prévenance de nouveaux impacts sur les marchés mais aussi de décision de l'état sur la contribution des collectivités au redressement des comptes publics

65 : Ajustement des subventions aux conventions et des transmissions d'admission en non-valeur de la trésorerie

67 : Inscription de la dépense pour le paiement d'un contentieux et reconstitution des crédits sur les dépenses exceptionnelles

042 : valorisation des écritures patrimoniales et de cessions

73 ; 74 : les propositions de modifications budgétaires sont essentiellement les conséquences de la réforme fiscale, des notifications fiscales et de revalorisation de bases.

78 : reprise de la provision constituée pour prévenir le paiement du contentieux cité en amont.

Le budget supplémentaire est équilibré en section d'investissement à hauteur de 16 043 421,76 €.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





Chapitres	Dépenses	Recettes
Reports : 16 - Emprunts et dettes assimilées	15 373,75	
Reports : 20 - Immobilisations incorporelles	139 524,30	
Reports : 204 - Subventions d'équipement versées	477 421,12	
Reports : 21 - Immobilisations corporelles	1 989 398,18	
Reports : 23 - Immobilisations en cours	101 622,00	
Reports : 4582 - Opérations sous mandat		34 688,76
020 - Dépenses imprévues	1 000 000,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 651 100,00	
041 - Opérations patrimoniales	7 905 550,00	
20 - Immobilisations incorporelles	-589 639,40	
204 - Subventions d'équipement versées	-49 180,00	
21 - Immobilisations corporelles	202 962,00	
23 - Immobilisations en cours	1 937 689,81	
4581 - Opérations sous mandat	1 261 600,00	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 525 534,67
021 - Virement de la section de fonctionnement		19 827 702,53
024 - Produits des cessions d'immobilisations		1 510 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		649 700,00
041 - Opérations patrimoniales		7 905 550,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		163 115,92
13 - Subventions d'investissement		-101 313,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		-17 946 157,12
4581 - Opérations sous mandat		213 000,00
4582 - Opérations sous mandat		1 261 600,00
<b>Section d'investissement</b>	<b>16 043 421,76</b>	<b>16 043 421,76</b>

Evolutions principales par chapitre

20 ; 21 ; 23 :

- Intégration des reports :

- Ajustements des besoins de crédits de paiement 2022 suite aux précisions opérationnelles et constat de hausse de coûts sur les remises d'offres.

022 : Prise en compte d'éventuels impacts forts de marchés sur le coût des travaux.

024 : constatations des produits de cessions d'immobilisations dont notamment les travaux de parking manouchian au budget stationnement pour 485 000 €

45 : ajustements équilibrés en dépenses recettes des crédits d'opérations sous mandat

040 ; 041 : valorisation des écritures patrimoniales et de cessions notamment du site du palais des expositions.

16 : Ajustements des besoins d'emprunts à la baisse

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





- D'approuver le budget supplémentaire 2022 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de 16 043 421,76 € en fonctionnement et 24 448 102,53 € en investissement,
- D'approuver la cession du parking Manouchian du budget principal au budget annexe stationnement pour une valeur de 485 000 €,
- D'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Budget supplémentaire 2022 du budget principal

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 6

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI

2022/06-27/14	Budget annexe Latour Maubourg - Budget supplémentaire 2022	Rapporteur: Bruno CHAFFOIS
---------------	--	-------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Les propositions budgétaires du BS 2022 comprennent les résultats du Compte Administratif 2021 et des ajustements de crédits.

Le budget supplémentaire est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 81 904,6 €.

Le budget supplémentaire est équilibré en section d'investissement à hauteur de 5 972,63 €.

Chapitres	Dépenses	Recettes
002 - Résultat d'exploitation reporté	66 931,97	
023 - Virement à la section d'investissement	5 972,63	
66 - Charges financières	9 000,00	
75 - Autres produits de gestion courante		81 904,60
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>81 904,60</b>	<b>81 904,60</b>

Chapitres	Dépenses	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 972,63	
021 - Virement de la section d'exploitation		5 972,63
<b>Section d'investissement</b>	<b>5 972,63</b>	<b>5 972,63</b>

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- D'approuver le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Latour Maubourg qui s'équilibre à hauteur de 81 904,6 € en fonctionnement et 5 972,63 € en investissement.
- D'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Budget supplémentaire 2022 du budget annexe Latour Maubourg

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 6

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI

2022/06-27/15	Budget annexe Parkings – Budget supplémentaire 2022	Rapporteur: Bruno CHAFFOIS
---------------	---	-------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Les propositions budgétaires du BS 2022 comprennent les résultats du Compte Administratif 2021 et des ajustements de crédits.

Le budget supplémentaire est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 893 040,64 €.

Le budget supplémentaire est équilibré en section d'investissement à hauteur de 541 064,59 €.

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	5 000,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	
65 - Autres charges de gestion courante	2 282,00	
67 - Charges exceptionnelles	878 758,64	
002 - Résultat d'exploitation reporté		878 758,64
75 - Autres produits de gestion courante		14 282,00
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>893 040,64</b>	<b>893 040,64</b>

011 : évolution marché pour mise aux normes des barrières

012 : Prise en compte d'une probable évolution de l'indice de rémunération

67 : Reversement de l'excédent de fonctionnement par opération comptable au compte 672 l'excédent de fonctionnement de 878 758,64 € afin de couvrir partiellement les opérations de voirie réalisées pour le stationnement et les mobilités

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Chapitres	Dépenses	Recettes
21 - Immobilisations corporelles	485 000,00	
23 - Immobilisations en cours	31 064,59	
4581 - Opérations pour le compte de tiers	25 000,00	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		516 064,59
4582 - Opérations pour le compte de tiers		25 000,00
<b>Section d'investissement</b>	<b>541 064,59</b>	<b>541 064,59</b>

21 : acquisition du parking Manouchian dont les travaux ont été pris en charge sur le budget principal

4581 : ajustement des opérations pour compte de tiers en dépenses et recettes

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Parking qui s'équilibre à hauteur de 878 758,64 € en fonctionnement et 56 000€ en investissement,
- D'autoriser le transfert d'actif par acquisition interne du parking Manouchian dont les travaux ont été pris en charge sur le budget principal pour un montant de 485 000 €,
- D'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Budget supplémentaire 2022 du budget annexe Parking

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 6

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI

2022/06-27/16 l'année 2023	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - actualisation des tarifs pour	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
-------------------------------	---	---------------------------------

Vu la loi de modernisation de l'économie (article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008) instituant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ;

Vu le décret 2012-118 du 30 janvier 2012 portant réglementation nationale de la publicité extérieure et des enseignes ;

Vu l'article L. 2333-9 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose :

Par la délibération du 20 octobre 2008, le Conseil Municipal a instauré sur le territoire de la commune de Valence la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à compter du 1er janvier 2009.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Cette délibération a été complétée par la délibération du 7 juin 2010 puis modifiée par la délibération du 23 mai 2011 fixant les tarifs applicables sur la commune jusqu'au 31 décembre 2013 en application de l'article L.2333- 9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

La Ville de Valence a fait le choix d'harmoniser ses tarifs avec ceux des communes environnantes et elle applique par conséquence le tarif des communes et établissements publics de coopération intercommunale de moins de 50 000 habitants.

Afin de soutenir les commerçants et professionnels de l'affichage impactés par le contexte social et sanitaire, la Ville de Valence a fait le choix, par les délibérations du 24 juin 2019, du 7 octobre 2019 et du 6 juillet 2020, de maintenir un taux relativement bas et d'introduire des exonérations et réfections.

La délibération du 6 juillet 2020 précisait que l'année 2022 retrouverait les tarifs de taxation habituels, sans les exonérations introduites de façon exceptionnelle en 2020 et 2021.

Cependant, afin de soutenir une nouvelle fois les commerçants et professionnels de l'affichage, compte tenu de la durabilité de l'impact de la crise sanitaire, la Ville de Valence a maintenu par délibération du 28 juin 2021, à titre exceptionnel, pour l'année 2022 les tarifs appliqués en 2020 et 2021, avec les exonérations précédemment introduites.

Ainsi, pour l'année 2023, les tarifs de la TLPE retrouvent une situation identique à celle de 2019, intégrant, pour les enseignes, les exonérations (de 0 à 12 m<sup>2</sup>) et la réfaction de 50% (de 12 à 20 m<sup>2</sup>), afin de poursuivre le soutien de la Ville de Valence aux activités économiques et commerciales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération d'actualisation des tarifs 2023 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) en ce sens.

Ces tarifs seront applicables sur le territoire de la commune à compter du 1er janvier 2023 en application de l'article L. 2333-10 du Code général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *La commune (...) peut, (...) fixer tout ou partie des tarifs prévus par l'article L. 2333-9 à des niveaux inférieurs aux tarifs maximaux* ».

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide des tarifs suivants :

#### Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au titre de la TLPE :

Enseignes (surface cumulée par activité)					
	De 0 à 7 m <sup>2</sup>	De 7 à 12 m <sup>2</sup>	De 12 à 20 m <sup>2</sup>	De 20 à 50 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup> et +
Montant en €	0,00 €	0,00 €	15,50 €	31 €	62 €

Dispositifs publicitaires (surfaces individuelles des supports)				
		De 0 à 1,5 m <sup>2</sup>	De 1,5 à 50 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup> et +
Numérique	Montant en €	46,50 €	46,50 €	93 €
Non numérique	Montant en €	15,50 €	15,50 €	31 €

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Pré-enseignes (surfaces individuelles des supports)				
		De 0 à 1,5 m <sup>2</sup>	De 1,5 à 50 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup> et +
Numérique	Montant en €	46,50 €	46,50 €	93 €
Non numérique	Montant en €	15,50 €	15,50 €	31 €

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

Votant pour : 45

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESSE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAUDEAU, Louis PENOT, Céline LUCAS, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Manon BELDA, Jimmy LEVACHER

Votant contre : 1

Annie ROCHE

S'abstenant : 2

Florent MEJEAN, Bruno CASARI

2022/06-27/17      Marché n° 193307L2 - Rénovation de l'aile ouest de l'école préélémentaire Michelet - lot n° 2 "menuiseries extérieures aluminium - stores" - diminution des pénalités de retard.	Rapporteur: Véronique PUGEAT
---	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Les marchés publics conclus par les collectivités intègrent des clauses concourant à la bonne exécution du contrat. Ainsi, certaines dispositions sont relatives aux pénalités applicables en cas de défaillance du titulaire : absences aux réunions de chantier, retard dans l'exécution des prestations, non-respect des obligations d'insertion etc.

Cependant, il apparaît que certains dysfonctionnements constatés en cours d'exécution du marché ne sont pas toujours imputables à l'entreprise.

Par décision en date du 19 août 2020, l'entreprise MAISON PIERRE (26000 VALENCE) a été désignée attributaire du marché n°193307, lot n°2, ayant pour objet les travaux de menuiseries extérieures aluminium dans le cadre de l'opération de la rénovation de l'aile ouest de l'école préélémentaire Michelet, pour un montant de 74 785.28 € HT.

Le marché a été notifié le 11 septembre 2020 pour une durée globale d'exécution de 15 semaines à compter de l'ordre de service fixant le démarrage des travaux au 1<sup>er</sup> mars 2021, portant le terme de l'opération au 14 juin 2021.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Les travaux du lot n°2 ont été réceptionnés le 14 juin 2021, sous réserve de l'exécution, au plus tard pour le 9 juillet 2021, de prestations restant à réaliser (pose des stores intérieurs et pose de 5 cylindres de portes côté extérieur). Les travaux objets des réserves n'ont été achevés que le 31 août 2021, avec un retard constaté de 53 jours par rapport à la date prescrite dans le procès-verbal de réception.

Or, l'article 20.1.3 de l'acte d'engagement valant CCAP prévoit l'application d'une pénalité de 150 € par jour calendaire de retard en cas de levée tardive des réserves. Cette pénalité n'est applicable que si le retard est imputable au titulaire du marché. Le retard constaté dans l'exécution des travaux confiés à la société MAISON PIERRE représenterait une pénalité de 7 950.00 € (53j x 150 €).

La présente délibération a pour but d'acter de la diminution du montant de ces pénalités.

En premier lieu, force est de constater que la société MAISON PIERRE n'est pas responsable de l'intégralité des jours de retard.

En l'espèce, l'entreprise a effectivement manqué de diligence en commandant tardivement les stores extérieurs qu'elle devait mettre en œuvre sur le chantier. Cependant, elle a également été confrontée à des difficultés d'approvisionnement du fait des pénuries de matériaux exceptionnelles constatées sur le marché mondial (2 mois de délai de livraison au lieu des 6 semaines habituelles). Par conséquent, il est proposé de déduire, du retard constaté, la part de délai supplémentaire relevant des pénuries de matériaux soit 2 semaines. L'entreprise MAISON PIERRE serait alors pénalisable sur le retard qui lui est réellement imputable (53 jours -14 jours = 39 jours), soit une pénalité de 5 850 € au lieu de 7 950 €.

Il convient de s'interroger, dans un second temps, sur la cohérence du montant contractuel de pénalités portant sur des levées réserves. En effet leur montant journalier est identique à celui sanctionnant le non-respect des délais d'exécution des travaux alors même qu'il s'agit en l'espèce de prestations mises en réserves car jugées mineures.

Au regard de la jurisprudence, la réalité du préjudice subi ne peut être cause d'annulation totale ou partielle, en revanche il est attendu du maître d'ouvrage une application proportionnée des pénalités.

Dès lors, il est proposé de ramener le montant des pénalités à la somme de 1 860 €.

En conséquence, et après consultation des commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la société MAISON PIERRE, dans le cadre de l'exécution marché n°193307L2, une diminution des pénalités dues au titre du retard dans la levée des réserves, celles-ci étant portées à 1 860 €.
- d'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/18	Tableau des emplois et des effectifs - Création et suppression des emplois	Rapporteur: Véronique PUGÉAT
---------------	--	---------------------------------

Vu le tableau des emplois et des effectifs adopté en conseil municipal le 28 mars 2022 ;  
Vu les avis du comité technique du 19 mai 2022 ;

Considérant le besoin en personnel des services municipaux en lien avec les usagers ;

Monsieur le Maire expose :

## **Département Services à la Population**

### **Direction Education Jeunesse**

#### Service scolaire/périscolaire et MPT

Dans la continuité de la lutte contre la précarité, et pour répondre aux besoins en termes d'organisation et d'encadrement, il est demandé la suppression et création des heures suivantes :

- Poste d'adjoint d'animation école Archimbaud et Maison Pour Tous du Polygone : suppression d'un poste à temps non complet (21.30) pour une création d'un poste à temps plein.
- Poste d'adjoint d'animation école Bayet et Maison Pour Tous du Polygone : suppression d'un temps non complet (33.64) pour une création d'un poste à temps non complet à 19.93h.
- Poste d'adjoint d'animation école Pergaud élémentaire et MPT centre-ville : suppression d'un temps non complet (14.20h) pour une création d'un poste à temps non complet à 28h.
- Poste d'adjoint d'animation écoles Seignobos/Abel/Rolland et MPT Fontbarlettes : suppression d'un temps non complet (14.20) pour une création d'un poste à temps non complet à 22.28h.
- Poste d'adjoint d'animation écoles Seignobos/Abel/Rolland : suppression d'un temps non complet (19.06) pour une création d'un poste à temps non complet à 11.85h.
- Poste d'adjoint d'animation école Freinet/Montaigne/Renan et l'Espace Enfance Jeunesse municipal de la Chamberlière : suppression d'un poste à temps non complet (23.85h) pour une création à 30h.
- 2 Postes d'ATSEM historiquement à 35h, supprimés, et créés à 32.38h, le temps annualisé.
- Poste d'ATSEM/agent d'animation supprimé aux écoles Langevin et Condorcet, il s'agissait d'un poste avec un mi-temps d'ATSEM et un mi-temps animation périscolaire sur les deux écoles. Le besoin n'est plus existant.

#### Service entretien ménager

- Evolution de 15 postes d'adjoints techniques du service entretien ménager pour améliorer les conditions de travail des agents à travers plusieurs objectifs (poursuivre la régularisation liée à la réforme des rythmes scolaires, veiller à la cohérence de l'organisation...). Ces évolutions sur ces 15 postes correspondent à une création de 1.57 ETP.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- 2 Postes d'adjoints techniques à temps non complets supprimés aux écoles Camus et Chauffour. Postes à 18.64 et 14.3h.
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (9.5h) à l'école Brossolette

## Département Technique

### Direction de l'Espace Public, Service administratif mutualisé :

Dans un contexte de réorganisation des missions et de l'organigramme, il est demandé la suppression d'un poste à temps complet de rédacteur.

L'ensemble de ces décisions, impacte le tableau des emplois comme suit :

Solde emplois permanents en nombre : suppression de trois postes permanents (26 créations / 29 suppressions)

Solde en ETP : - 0.76 ETP

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les créations et suppressions d'emplois susvisées.
- De valider le tableau des emplois permanents.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Tableau des emplois permanents

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 3

Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER

2022/06-27/19 Revalorisation des montants de rémunération pour les Contrats d'Engagement Éducatifs	Rapporteur: Véronique PUGEAT
--	---------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
Vu l'avis du Comité technique du 19 mai 2022,

### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





Monsieur le Maire expose :

Le montant des rémunérations des animateurs recrutés en Contrat d'Engagement Educatif au sein des Maisons Pour Tous a fait l'objet de plusieurs délibérations, le 3 avril 2017, le 14 mai 2018 et le 6 juillet 2020 afin de préciser et de compléter régulièrement les conditions de rémunération de ces agents selon les fonctions occupées.

Il s'avère que les montants délibérés n'ont pas été revalorisés depuis et qu'il convient de les réactualiser pour une meilleure attractivité de ces métiers en tension et se situant sur un fort secteur concurrentiel d'une part, et d'autre part, pouvoir faire face à l'inflation des prix.

Il est ainsi proposé de revaloriser les montants des vacations des animateurs recrutés en Contrat d'Engagement Educatif :

- **Pour les activités à la journée :**

- Directeur : 95€ bruts par jour pour les agents titulaires d'un BAFD (ou diplôme d'encadrement équivalent) exerçant une fonction de direction
- Adjoint au directeur : 90€ bruts par jour pour les agents titulaires du BAFD assurant une suppléance de direction
- Animateur : 85€ bruts par jour pour les agents titulaires du BAFA complet avec une spécialité complémentaire requise pour l'exercice des fonctions ou 75€ bruts par jour avec une spécialité complémentaire requise pour l'exercice des fonctions en l'absence de BAFA (exemple surveillant de baignade)
- Animateur : 80€ bruts par jour pour les agents titulaires du BAFA complet.
- Animateur stagiaire/non diplômé: 60€ bruts par jour

- **Pour les camps ou mini séjour :**

- Directeur séjour : 120€ bruts par jour pour les agents titulaires d'un BAFD (ou diplôme d'encadrement équivalent) exerçant une fonction de direction
- Diplômés BAFD exerçant des fonctions d'animateur : 105€ bruts par jour
- Animateur : 105€ bruts par jour pour les agents titulaires du BAFA complet avec une spécialité complémentaire requise pour l'exercice des fonctions ou 95€ bruts par jour avec une spécialité complémentaire requise pour l'exercice des fonctions en l'absence de BAFA (exemple surveillant de baignade)
- Animateur séjour : 100€ bruts par jour par jour pour les agents titulaires du BAFA complet
- Animateur stagiaire/non diplômé: 80€ bruts par jour

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- De valider les montants des vacations précitées,
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- De décider que la présente délibération prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/20 Jeunesse	Accord relatif au service minimum d'accueil à la Direction Education	Rapporteur: Véronique PUGEAT
---------------------------	--	---------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi N°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique ;  
Vu l'avis du Comité Technique du 19 mai 2022 ;

Monsieur le Maire expose :

Le droit de grève est un droit fondamental, de valeur constitutionnelle et consacré par l'article L114-1 du Code Général de la Fonction Publique qui stipule que « *Les fonctionnaires exercent le droit de grève dans le cadre des lois qui le réglementent.* »

Par la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique, le législateur est venu aménager l'exercice du droit de grève dans certains services publics au travers de la signature d'un accord entre l'autorité territoriale et les organisations syndicales qui disposent d'au moins un siège dans les instances de dialogue social, afin d'assurer la continuité du service public dont l'interruption en cas de grève contreviendrait au respect de l'ordre public, notamment la salubrité publique, ou aux besoins essentiels des usagers de ces services.

L'objectif de l'article 56 de la loi est ainsi de permettre aux services de s'organiser (préavis), de limiter l'impact de la grève sur le service.

A la ville de Valence, sont concernés les services publics suivants :

- Aide aux personnes âgées et handicapées
- Accueil périscolaire
- Restauration collective et scolaire

Cet accord doit déterminer les fonctions et le nombre d'agents indispensables pour assurer la continuité du service public, les conditions d'organisation du travail en cas de perturbation prévisible, ainsi que les conditions d'affectation des agents présents au sein du ou des services. A la ville de Valence, les négociations débutées en juin 2021 aboutissent à l'accord détaillé en annexe pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire ; les services d'aide aux personnes âgées et handicapées feront l'objet d'un accord ultérieur.

Voici les principales mesures de cet accord :

- Un Service Minimum d'Accueil (SMA) sera organisé sur site pour le périscolaire (de 7h30 à 8h30, de 11H45 à 13H45 et de 16H30 à 18H30), avec un repas tiré du sac si au moins un agent de cantine est gréviste.
- Modalités d'organisation en cas de personnel encadrant gréviste.
- Formalisation des délais de prévenance : au moins 48h avant, et par le biais d'une déclaration écrite et signée, avec accusé de réception de la hiérarchie. Cette information n'est utilisée que pour l'organisation du SMA et est couverte par le secret professionnel.
- Formalisation des délais de prévenance en cas de renoncement à participer à la grève après déclaration : au moins 24h avant.
- Mesures de sanction en cas de non-respect de cet accord par les agents.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Considérant l'intérêt de mettre en place un service minimum ;

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'accord relatif à la continuité du service public pour l'organisation en service minimum des services périscolaires et restauration collective

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Accord relatif à la continuité du service public pour l'organisation en service minimum des services périscolaires et restauration collective

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

Votant pour : 45

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAUDEAU, Louis PENOT, Céline LUCAS, Annie ROCHE, Florent MEJEAN, Manon BELDA, Bruno CASARI

Votant contre : 3

Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER

#### Délibérations Service à la population – Culture – Sports – Education

2022/06-27/21	Modification du règlement des activités périscolaires - Mise en place du service minimum d'accueil	Rapporteur: Cécile PAULET
---------------	--	------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux exigences de la Loi 2019-7828 et à compter de la rentrée scolaire 2022, un service minimum d'accueil périscolaire (SMAP) sera mis en place les jours de grève des personnels municipaux en charge du service périscolaire (animateurs et ATSEM).

Le SMAP sera organisé sur chaque site périscolaire aux horaires habituels de l'accueil périscolaire si et seulement si au moins deux agents municipaux peuvent être mobilisés et pour les seules familles dont les deux parents (ou monoparentales) travaillent.

Une inscription préalable sera nécessaire auprès de la Direction Education Jeunesse, dans la limite des capacités d'accueil de chaque site, définies en fonction du nombre d'animateurs présents.

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Dans l'hypothèse où la demande d'accueil d'enfants serait supérieure à notre capacité à y répondre, un roulement entre familles éligibles au SMAP sera établi.

Un repas tiré du sac sera systématiquement demandé aux familles les jours de grève.

Les modalités d'inscriptions, d'accès et de fonctionnement du SMAP sont présentées au sein du règlement intérieur relatif aux activités périscolaires.

Il s'avère nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement, notamment pour prévoir les adaptations au fonctionnement du SMAP.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur relatif aux activités périscolaires

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Règlement intérieur relatif aux activités périscolaires

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

Votant pour : 45

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAUDEAU, Louis PENOT, Céline LUCAS, Annie ROCHE, Florent MEJEAN, Manon BELDA, Bruno CASARI

Votant contre : 3

Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER

#### Délibérations Administration générale – Finances

2022/06-27/22	Instances de dialogue social communes et modalités d'organisation des élections professionnelles 2022	Rapporteur: Véronique PUGEAT
---------------	---	---------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L251-5 à L251-10 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2020-1533 du 8 décembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale ;

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Vu le décret n° 2021-1624 du 10 décembre 2021 modifiant certaines dispositions relatives aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique du 19 mai 2022 ;

Monsieur le Maire expose :

Dans la perspective des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale du 8 décembre 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé, par délibération du 28 mars 2022, sur le paritarisme au sein du futur comité social territorial et sur le recueil des avis de ce même comité. Il a également fixé le nombre de représentants du personnel à huit (8), et le nombre de représentants de la collectivité à quatre (4).

Il convient de préciser par cette nouvelle délibération les éléments suivants :

## **1. Création d'instances communes**

Le Code Général de la Fonction Publique prévoit qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ce qui est le cas pour la Ville de Valence.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale, et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents. Ceci est le cas pour la Ville de Valence et le C.C.A.S.

La Commission Administrative Paritaire et la Commission Consultative Paritaire seront aussi renouvelées au 1er janvier 2023 comme instances communes.

## **2. Organisation des élections professionnelles**

Le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 prévoit qu'une délibération précise les conditions de la mise en œuvre du vote électronique.

- Les modalités de fonctionnement du système de vote électronique par internet retenu, le calendrier et le déroulement des opérations électorales :

Le vote électronique pourra s'effectuer via une application informatique dédiée, depuis tout poste informatique, Smartphone ou tablette. Ce site internet sera disponible 24h/24h. Pour se connecter, l'agent devra s'identifier par le moyen d'authentification (codes identifiants et mot de passe) qui lui aura été transmis par courrier postal en amont. Une fois authentifié, l'agent pourra accéder aux scrutins le concernant. Une fois le vote validé, il est chiffré, enregistré dans l'urne électronique et n'est plus modifiable. Les opérations de vote pourront être réalisées sur le lieu de travail pendant les heures de service ou à distance en dehors des heures de service.

- Les jours et heures d'ouverture et de clôture du scrutin :

Le scrutin sera ouvert du jeudi 1er décembre 9h00 jusqu'au jeudi 8 décembre 17h00, heure du dépouillement et de clôture (un laps de temps de 20 minutes est accordé pour les électeurs connectés avant 17h).

### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- L'organisation des services chargés d'assurer la conception, la gestion, la maintenance, le contrôle effectif du système de vote électronique ainsi que les modalités de l'expertise :

La Direction Commune des Relations Humaines sera chargée, en lien avec le prestataire, d'organiser ces élections dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données.

- La composition de la cellule d'assistance technique mentionnée à l'article 8 :

Une cellule d'assistance technique est mise en place afin de veiller au bon fonctionnement du système choisi et à la surveillance du vote électronique (tests, contrôles du système...). Elle est composée :

- d'agents de la DCRH
- de membres des équipes du prestataire
- de représentants des organisations syndicales ayant déposé une candidature au scrutin.

- La liste des bureaux de vote électronique et leur composition :

Il n'y aura qu'un seul bureau de vote, situé dans le bâtiment Jacques Brel. Ce bureau de vote sera en charge de l'ouverture du scrutin le 1<sup>er</sup> décembre, puis de la clôture et du dépouillement des résultats le 8 décembre.

Le bureau de vote sera composé d'un Président et d'un secrétaire, ainsi que d'un délégué pour chacune des organisations syndicales candidates aux élections et éventuellement d'un suppléant pour chacun de ces membres.

- La répartition des clés de chiffrement conformément aux dispositions de l'article 12 :

Conformément à l'article 12 du décret n°2014-793 du 9 juillet 2014, les membres des bureaux de vote détiennent, chacun, une clé de chiffrement, celles-ci sont indispensables pour procéder au dépouillement des votes.

La répartition proposée est la suivante :

- 1 clé pour le Président,
- 1 clé pour le secrétaire,
- 1 clé par délégué de liste,

- Les modalités de fonctionnement du centre d'appel mentionné à l'article 19 :

Une assistance téléphonique chargée de répondre aux électeurs afin de les aider dans l'accomplissement des opérations électorales sera mise en place, pendant toute la période de vote. Le prestataire met en place une assistance aux électeurs 24h/24h durant la durée du scrutin.

- La détermination des scrutins dans le cadre desquels les listes électorales sont établies en vue de leur affichage ainsi que les modalités de cet affichage :

Pour la Ville de Valence et le CCAS, voici les scrutins organisés :

- Le Comité Social Territorial
- La Commission Administrative Paritaire
- La Commission Consultative Paritaire

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Un affichage des listes électorales se fera à compter du vendredi 30 septembre 2022 (au moins 60 jours avant le scrutin). Les listes seront affichées dans les principaux bâtiments municipaux :

- Hôtel de Ville
- Centre Technique Municipal
- Clos Gaillard (4 rue du Clos Gaillard)
- Forum (7 avenue de Verdun)
- Immeuble CGV (50, rue Denis Papin)
- Police Municipale (boulevard Maurice Clerc)
- Bâtiment Jacques Brel

- Les modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail

Une communication sera réalisée auprès des encadrants pour anticiper sur des besoins particuliers, et également auprès des services concernés (agents sur le terrain, équipements enfance/petite enfance...).

Des postes informatiques connectés seront accessibles aux agents non dotés de postes informatiques, pendant la durée du scrutin.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la Ville de Valence et du CCAS, ainsi que d'une Commission Administrative Paritaire et d'une Commission Consultative Paritaire communes ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit publics et de droit privé au 1er janvier 2022 permettent la création d'un Comité Social Territorial commun ;

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal DECIDE :

- De la création d'instances uniques compétentes pour les agents de la Ville de Valence et du C.C.A.S. (Comité Social Territorial, commission Administrative Paritaire Commission Consultative Paritaire) à la date de renouvellement des instances, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- D'approuver les modalités et conditions de mise en place du vote électronique définies telles que définies ci-avant pour les prochaines élections professionnelles du jeudi 1<sup>er</sup> décembre au jeudi 8 décembre 2022 ;

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/23	Convention avec le Groupement d'entraide : Avenant n°2	Rapporteur: Véronique PUGEAT
---------------	--	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 04 juillet 2016, le Conseil Municipal de la Ville de Valence a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Valence et le Groupement d'Entraide des Employés municipaux.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Pour rappel, cette convention a pour objet de définir le cadre de la coopération entre la Ville de Valence et le Groupement d'Entraide (GE). Elle définit l'ensemble des aspects matériels et financiers de ce partenariat.

Cette convention a pris effet le 1er juillet 2016 pour une durée de 3 ans, soit du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019 et a été prorogée annuellement par tacite reconduction pendant trois années supplémentaires, comme défini par l'article 6 de la convention.

La collectivité souhaite aujourd'hui par un avenant n°2 annexé, prolonger la convention pour une durée de 6 mois supplémentaires, soit du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 afin de travailler sur une nouvelle convention.

D'autre part, dans le cadre de la gestion du parc immobilier, la collectivité mettra à disposition du Groupement d'Entraide des locaux situés au CGV, 50 rue Denis Papin 26000 VALENCE (1er étage), les locaux actuels situés au 205, rue Châteauvert à Valence devant être libérés au 30 septembre 2022.

En conséquence, et après consultation des commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Valence et le Groupement d'entraide,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Valence et le Groupement d'Entraide des employés municipaux

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/24 Convention de mise à disposition de service entre Valence Romans Agglo et la Ville de Valence - service EVNV	Rapporteur: Véronique PUGEAT
--	---------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements administratifs locaux,

Vu l'article L 5221-4-1 du code général des collectivités territoriales qui régit les mises à dispositions des services entre collectivités,

Monsieur le Maire expose :

Dans l'intérêt d'une bonne gestion des moyens entre la Ville et la Communauté d'agglomération; une convention de mise à disposition permet à Valence Romans Agglo de s'appuyer sur le service Espaces Verts et Nature en Ville de la ville de

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





Valence qui détient les connaissances administratives, techniques et juridiques nécessaires à l'accomplissement des compétences mentionnées.

La précédente convention, qui valide le principe de mise à disposition de services, est arrivée à échéance et il convient de la renouveler.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions de collaboration entre la ville de Valence et la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo pour :

- la gestion des extérieurs des équipements et bâtiments communautaires
- la gestion des aires de jeux
- la gestion des fontaines ornementales sur les espaces communautaires
- la cohérence paysagère des aménagements et le suivi des travaux neufs espaces verts et aires de jeux dans une logique de rationalisation des coûts, y compris dans les zones d'activités.
- la gestion du patrimoine arboré des zones d'activités et bâtiments et infrastructures communautaires
- La gestion des canaux et espaces naturels non pris en charge
- l'aménagement des zones de compensation écologique

Les coûts financiers des mises à disposition sont calculés comme suit :

- l'équivalent de 297% d'ETP valorisé pour son coût total annuel à 45 000 €  
soit un coût total de 133 650 €

Et

- une quote-part de 15 % appliquée aux coûts de personnel.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la mise à disposition de services par la Ville de Valence auprès de la Valence Romans Agglo pour les prestations exposées ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention de mise à disposition du service Espaces Vert et Nature en Ville par la Ville de Valence auprès de la Valence Romans Agglo

*Monsieur Jean-François GALLAND a quitté la salle.*

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



## Délibérations Vie quotidienne – Jeunesse – Sécurité – Logement – Social

2022/06-27/25 Convention de mise à disposition de service pour l'organisation de l'astreinte et l'animation d'un réseau ERP pour le compte de Valence Romans Agglo

Rapporteur:  
Véronique PUGEAT

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 21 décembre 2015, portant sur la convention de mise à disposition de service pour l'organisation de l'intervention d'urgence (astreinte) pour le compte de Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

Considérant que cette convention est aujourd'hui échuë, et qu'il est donc nécessaire de passer une nouvelle convention ;

Monsieur le Maire expose :

Le convention initiale, approuvée par le conseil municipal du 21/12/2015, a permis de déterminer les modalités d'organisation et de gestion de l'astreinte décisionnelle de Valence Romans Agglo, par la Ville de Valence, comprenant notamment les opérations de planification, de traitement des interventions, de création/mise à jour des procédures et de saisie de paie.

Cette dernière étant échuë, il est nécessaire de fixer les nouvelles modalités de collaboration entre la Ville de Valence et Valence Romans Agglo.

En effet, dans l'intérêt de bonne gestion et d'organisation des services, il est convenu que de nouvelles missions soient confiées par Valence Romans Agglo à la Ville de Valence.

Ainsi, en complément de l'organisation et de la gestion des interventions d'urgence en dehors des heures ouvrées, le service prévention des risques de la Ville de Valence aura en charge, pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) de Valence Romans Agglo, les missions suivantes :

- Actualisation de la liste des référents établissement/RUS et diffusion à la DCRH qui conserve la charge des arrêtés de nomination ;
- Animation du réseau : mise en place de formations et de réunions d'information afin de maintenir une dynamique de réseau, informer des évolutions réglementaires, partager des retours d'expérience et répondre aux questionnements ;
- Traitement des sollicitations ;
- Suivi des visites périodiques des commissions de sécurité ;
- Réalisation de visites techniques sur demande avec rédaction de rapports de visite.

Concernant la gestion de l'astreinte décisionnelle Agglo, les services fournis seront les suivants :

- Planification des agents d'astreinte ;
- Suivi des interventions ;
- Création/mise à jour de procédures ;
- Formation des agents composant le dispositif ;
- Saisie paie des indemnités d'astreinte ;
- Suivi et reconduction du marché météo commun ;
- Définition des consignes de vigilance en fonction des alertes ;
- Traitement des alertes météo et diffusion auprès des services ville et agglo concernés.

### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



La future convention permettra de déterminer les modalités de mise en œuvre, par le service prévention des risques de la Ville de Valence, de ces différentes missions, pour le compte de Valence Romans Agglo, ainsi que ses modalités de facturation.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de service pour l'organisation de l'astreinte et de l'animation d'un réseau par la Ville de Valence pour le compte de Valence Romans ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous documents y afférents.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention de mise à disposition de service pour l'organisation de l'astreinte et de l'animation d'un réseau par la Ville de Valence pour le compte de Valence Romans Agglo.

Monsieur Jean-François GALLAND a quitté la salle.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 2

Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER

#### Délibérations Administration générale – Finances

2022/06-27/26	Convention prestation de services entre VRA et la Ville - Entretien de la dalle GOUNOD	Rapporteur: Véronique PUGEAT
---------------	--	---------------------------------

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-23,

Monsieur le Maire expose :

La dalle de stationnement, rue Charles Gounod, est utilisée comme parking par les agents travaillant à l'espace Jacques Brel et pour certains véhicules de fonction.

La dalle de stationnement a été réhabilitée dans le cadre d'un Marché Public Global de Performances au même titre que le bâtiment administratif situé 1 place Jacques Brel. Dans le périmètre du MPGP, il n'est pas inclus l'entretien de la dalle de stationnement.

Dans l'intérêt d'une bonne gestion de ce parking, il est nécessaire d'établir une convention pour organiser l'intervention du service de la propreté urbaine pour les prestations suivantes :

- Soufflage,
- Curage manuel des angles et recoins,
- Balayage,

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- Nettoyage des grilles et avaloirs en surface.

La convention prend effet à compter 01/01/2022, pour une durée d'un an reconductible deux fois.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention relative à l'entretien de la dalle de stationnement située rue Charles Gounod par la Ville de Valence,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la présente convention ainsi que tout acte s'y rapportant

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention d'entretien de la dalle de stationnement située rue Charles Gounod.

Monsieur Jean-François GALLAND a quitté la salle.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Urbanisme – Aménagement – Travaux

2022/06-27/27 communal	Intégration de l'allée Françoise DOLTO dans le domaine public routier	Rapporteur: Laurent MONNET
---------------------------	---	-------------------------------

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques portant sur les acquisitions à l'amiable ;  
Vu les délibérations du conseil municipal du 26 juin 2000 et du 30 juin 2014 fixant les modalités d'intégration des voies privées dans le domaine public de la ville de Valence ;  
Vu les délibérations du conseil communautaire du 2 juillet 2013 et du 6 octobre 2016 portant sur l'intégration des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public des voies privées dans le domaine communal ;

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la politique qu'elle entend suivre à l'égard des voies privées de la commune dont le classement dans le domaine public routier est envisagé, la ville de Valence a défini les principes de leur intégration, à savoir :

- que les demandes d'intégration soient émises à l'unanimité des copropriétaires réunis en association syndicale libre ou en syndicat de copropriétaires,
- que les frais éventuels de remise aux normes des éléments constitutifs de la voie (parties communes), c'est-à-dire le réseau et le matériel d'éclairage, les espaces verts, le réseau d'assainissement et la chaussée, estimés et chiffrés par les services municipaux et intercommunaux, soient pris en charge à hauteur de 50% par les copropriétaires et 50% par la ville.

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Le 20 juin 2020, l'association syndicale libre du lotissement « Le petit pré », réunie en Assemblée Générale, a adopté à l'unanimité des copropriétaires, le principe de céder à la ville de Valence l'allée Françoise DOLTO, voie de desserte privée, identifiée au cadastre section BR n°122, d'une longueur de 120 mètres environ. Cette parcelle constitue les parties communes du lotissement.

Lors de son Assemblée Générale du 4 avril 2022, les huit copropriétaires ont, à l'unanimité, donné leur accord pour céder à la ville de Valence la parcelle BR n°122, aux conditions financières qui leur ont été proposées. Ainsi, l'association syndicale libre du lotissement « Le petit pré » participera à hauteur de 50%, aux frais de remise aux normes de la voie cédée, soit une participation de 34 001 euros.

A titre indicatif, le montant total des travaux est estimé à 68 002 euros.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'intégration de la parcelle cadastrée BR 122 dans le domaine public routier de la ville de Valence, au jour de la signature d'un acte notarié de cession et aux conditions susvisées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à remplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Plan de situation de l'allée et d'identification de la parcelle

*Monsieur Jean-François GALLAND a quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/28 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département de la Drôme à la Ville de Valence carrefour Tricastin / Gambetta	Rapporteur: Laurent MONNET
--	-------------------------------

Vu le Code Général des collectivités territoriales;  
Vu le Code de la Commande publique ;

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'implantation future d'un bâtiment consacré à la gastronomie, la Ville de Valence projette de modifier le carrefour situé au niveau du pont Mistral.

Les travaux consisteront à doubler les voies de tourne à gauche vers l'Ardèche dans le sens nord/sud et d'allonger les deux voies de stockage dans le sens sud/nord.

La présente convention a pour objet d'une part de déterminer les conditions dans lesquelles le Département de la Drôme délègue à la Ville de Valence, délégataire, les études et travaux de voiries et d'autre part, de fixer les modalités techniques, administratives et financières de réalisation de l'opération suivant le projet arrêté entre les parties et de préciser leurs attributions respectives ainsi que, le cas échéant, la propriété ultérieure des ouvrages.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Une convention doit être conclue avec le Département de la Drôme.

En effet, la loi MOP et l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004, désormais codifiées par l'article L.2422-12 du code de la commande publique, prévoient que « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage du Département de la Drôme à la Ville de Valence pour la réalisation des études et des travaux du carrefour Mistral / Gambetta;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces opérations, dont la convention susmentionnée.

Est annexée à la présente délibération le document suivant :

- Convention la convention de maîtrise d'ouvrage du Département de la Drôme à la Ville de Valence pour la réalisation des études et des travaux du carrefour Mistral / Gambetta

Monsieur Jean-François GALLAND a quitté la salle.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Vie quotidienne – Jeunesse – Sécurité – Logement – Social

2022/06-27/29 Contrat de délégation de service pour la gestion et l'exploitation du parc de stationnement en ouvrage Championnet / Champ de Mars : avenant 8	Rapporteur: Laurent MONNET
--	-------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 1411-1 et suivants ;  
Vu le code de la commande publique et notamment son article R3135-7 ;

Considérant que par un contrat de délégation de service public du 7 septembre 1998, la Ville de Valence a confié à la société Q Park la gestion et l'exploitation du parc de stationnement en ouvrage Championnet / Champ de Mars ;

Monsieur le Maire expose :

Il apparaît nécessaire, conformément à l'article 27 du contrat de délégation de service public, d'ajouter une annexe 7 au contrat, annexe portant répartition des charges d'entretien du champ de Mars entre la ville et le délégataire afin de préciser les périmètres d'intervention de chacun.

Par ailleurs, la mise en place d'une tarification au profit des résidents sur les places de stationnement sur voirie dans le centre-ville en septembre 2021, s'est accompagnée d'un examen des différents tarifs d'abonnement proposés par le délégataire. Il est apparu que l'écart de tarif entre l'abonnement résident et l'abonnement illimité était relativement faible (environ 10 %), au regard des pratiques dans les autres villes de taille comparable.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Ainsi, les modifications proposées répondent à plusieurs objectifs :

- Rendre plus attractif le tarif de l'abonnement résident dans les parkings concédés
- Assurer une meilleure cohérence des tarifs résidents entre la voirie et les parkings concédés
- Mettre en place une gamme tarifaire répondant aux enjeux d'une politique de mobilité durable
- Assurer un maintien des recettes pour le délégataire.

Cette modification des tarifs d'abonnement s'effectuera sur deux années.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, la collectivité doit, pour se conformer à ses prescriptions, intégrer au contrat les principes instaurés,

Cette délibération a pour but d'approuver la signature de l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public du 30 juin 1999 relatif au parc de stationnement en ouvrage Championnet / Champ de Mars.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public du 7 septembre 1998 relatif au parc de stationnement en ouvrage Championnet / Champ de Mars, relatif à :
  - L'ajout de l'annexe 7 portant répartition des charges d'entretien du champ de Mars entre la ville et le délégataire,
  - L'évolution des tarifs des abonnements résidents et pendulaires,
  - L'intégration des principes instaurés par la loi du 24 août 2021;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Avenant n°8 au contrat de délégation de service public du 7 septembre 1998 relatif au parc de stationnement en ouvrage Championnet / Champ de Mars,
- Annexe n°7 du contrat,
- Nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 6

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI

2022/06-27/30 Contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des parcs en ouvrage (Gare, Faventines, Hugo-Balzac, Hôtel de Ville) et des parcs en surface (Chamfort, Chareton, Chevandier Sud) : avenant 12	Rapporteur: Laurent MONNET
--	-------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 1411-1 et suivants ;  
Vu le code de la commande publique et notamment son article R3135-7 ;

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Considérant que par un contrat de délégation de service public du 30 juin 1999, la Ville de Valence a confié à la société Q Park la gestion et l'exploitation des parcs en ouvrage (Gare, Faventines, Hugo-Balzac, Hôtel de Ville) et des parcs en surface (Chamfort, Chareton, Chevandier Sud).

Monsieur le Maire expose :

L'occupation du parking Faventines est aujourd'hui relativement faible et il existe une demande forte de stationnement pour les travailleurs du centre-ville pour lesquels il est nécessaire de trouver de nouvelles alternatives.

Il apparaît donc nécessaire de créer un nouvel abonnement pendulaire en journée du lundi au vendredi. De 7 h à 19h en complément des abonnements résident et pendulaire (24h/24h) déjà existants sur ce parking.

Par ailleurs, la mise en place d'une tarification au profit des résidents sur les places de stationnement sur voirie dans le centre-ville en septembre 2021, s'est accompagnée d'un examen des différents tarifs d'abonnement proposés par le délégataire. Il est apparu que l'écart de tarif entre l'abonnement résident et l'abonnement illimité était relativement faible (environ 10 %), au regard des pratiques dans les autres villes de taille comparable.

Ainsi, les modifications proposées répondent à plusieurs objectifs :

- Rendre plus attractif le tarif de l'abonnement résident dans les parkings concédés
- Assurer une meilleure cohérence des tarifs résidents entre la voirie et les parkings concédés
- Mettre en place une gamme tarifaire répondant aux enjeux d'une politique de mobilité durable
- Assurer un maintien des recettes pour le délégataire.

Cette modification des tarifs d'abonnement s'effectuera sur deux années.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, la collectivité doit, pour se conformer à ses prescriptions, intégrer au contrat les principes instaurés,

Cette délibération a pour but d'approuver la signature de l'avenant n° 12 au contrat de délégation de service public du 30 juin 1999 relatif aux parcs de stationnement en ouvrage Gare, Faventines, Hugo-Balzac, Hôtel de Ville et et aux parcs en surface Chamfort, Chareton, Chevandier Sud.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n° 12 au contrat de délégation de service public du 30 juin 1999 relatif aux parcs de stationnement en ouvrage Gare, Faventines, Hugo-Balzac, Hôtel de Ville et aux parcs en surface Chamfort, Chareton, Chevandier Sud, relatif à la création d'un nouvel abonnement pendulaire en journée pour le parking Chamfort, à la modification de la grille tarifaire, ainsi qu'à l'intégration des principes instaurés par la loi du 24 août 2021;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Avenant n° 12 au contrat de délégation de service public du 30 juin 1999 relatif aux parcs de stationnement en ouvrage Gare, Faventines, Hugo-Balzac, Hôtel de Ville et aux parcs en surface Chamfort, Chareton, Chevandier Sud, aux parcs en surface Chamfort, Chareton, Chevandier Sud.
- Nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 6

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI

### Délibérations Administration générale – Finances

2022/06-27/31	Modification des conditions financières de la promesse de vente et conditions de participation aux fouilles archéologiques - Le Cardonnel	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
---------------	---	---------------------------------

Vu la délibération n° 2020/07-06/57 du 6 juillet 2020 portant sur la cession du site Le Cardonnel, sur une emprise d'environ 2350 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AC n° 262 au prix de 1.121.000 € HT ;

Vu la délibération n° 2020/12-14/64 du 14 décembre 2020 portant modifications des conditions de cession ;

Vu la délibération n° 2021/06-28/44 du 28 juin 2021 portant désaffectation et déclassement du site Le Cardonnel ;

Vu l'arrêté de la DRAC n° 2021-1402 du 21 décembre 2021 ;

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications à la délibération du 14 décembre 2020 concernant les conditions financières de la cession ;

Monsieur le Maire expose :

La délibération du 14 décembre 2020 prévoyait la conclusion d'un avenant n°1 relatif à la cession à la société Club Seniors Promotion (aujourd'hui Homni Promotion) sous les conditions suivantes :

- Prise en charge des travaux relatifs au dévoiement de la conduite de gaz desservant le bâtiment de la Comédie pour moitié par chacune des parties, dans la limite d'un montant total maximum de 15.000 euros HT.
- Prise en charge des travaux relatifs au dévoiement du réseau d'assainissement desservant le bâtiment de la Comédie pour moitié par chacune des parties, dans la limite d'un montant total maximum de 55.000 € HT.
- Prise en charge des travaux de dévoiement des conduits de cheminée de la chaudière de la Comédie pour moitié par chacune des parties, dans la limite d'un montant total maximal de 75.000 € HT.

Les travaux étant à ce jour réalisés et ayant été modifiés pour partie afin de s'adapter aux évolutions apportées d'un commun accord entre les parties au montage du projet, la présente délibération a pour objet de présenter le bilan précis s'y rapportant (montant et ventilation par nature) dont la prise en charge doit être supportée à part égale entre la Ville et l'opérateur :

- **Travaux de dévoiement de la conduite de gaz** : leur coût représente la somme de 35.535 € HT soit 42.641 € TTC. Ces travaux ont été intégralement réglés par la Ville ;
- **Travaux relatifs à la conduite d'eaux usées** : la présence de la canalisation a bien été prise en compte dans le cadre du projet de construction de la résidence senior. La réalisation d'une galerie visant à délimiter un volume n'est plus jugée nécessaire par le porteur de projet. Le maintien en place en l'état de la canalisation assorti de l'instauration d'une servitude de passage de réseau est jugé par les deux parties suffisant. Il n'y a donc pas eu de dépense relative à ce poste ;
- **Travaux de dévoiement des conduits de cheminées de la chaufferie de la Comédie** : leur coût représente la somme de 82.582 € HT soit 99.098 € TTC.

Les deux postes de travaux réalisés représentent un montant global inférieur à ce qui avait été initialement prévu dans la délibération du 14 décembre 2020, soit 141.739 TTC au lieu de 174.000 € TTC .

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



La nature et la maîtrise d'ouvrage des travaux étant désormais connues et définitives, la prise en charge financière par la Ville et l'opérateur peut en conséquence être arrêtée comme suit, conformément aux principes énoncés dans la délibération du 14 décembre 2020 :

- **Travaux de dévoiement du gaz** : ils ont été intégralement payés par la Ville. L'opérateur participera à leur financement à hauteur de 50% soit 21 320,4 € TTC ;
- **Travaux de dévoiement des conduits de cheminées de la chaufferie de la Comédie** : L'opérateur participera à leur financement à hauteur de 49 549,2 € TTC correspondant à 50% du coût global des travaux ;

Soit un reste à charge pour l'opérateur de 70 869,6 € TTC. Ce montant sera ajouté au prix de cession fixé dans la délibération du 14 décembre 2020 à 1.121.000 € HT. Ce dernier sera en conséquence porté à 1.191.869,6 € HT.

Par ailleurs, conformément aux prescriptions formulées par la DRAC dans son arrêté du 21 décembre 2021, des fouilles archéologiques vont être réalisées. Après consultation de plusieurs entreprises spécialisées en fouilles archéologiques, l'acquéreur a étudié les différentes offres reçues et retenu celle d'EVEHA dont la prestation complète représente la somme globale de 810.513 € HT. Les fouilles comprennent cinq tranches : une tranche ferme à hauteur de 417 933 euros HT, et plusieurs tranches conditionnelles qui interviennent après la tranche ferme en cas de nécessité de poursuivre les fouilles. Dès lors quatre tranches conditionnelles sont prévues, soit une tranche conditionnelle d'un montant de 115 244 euros HT, les tranches conditionnelles 2 et 3 représentant chacune un montant de 123 668 euros HT et une dernière tranche conditionnelle d'un montant de 30 000 euros HT.

Dans l'engagement des négociations entre la Ville et l'opérateur (cf la délibération du 06/07/2020), il avait été acté que les deux parties se rencontreraient afin de décider des suites à donner au dossier si les fouilles archéologiques requises par la DRAC conduisaient à dépasser le montant de 100.000 € HT. Cette clause de revoyure mise en œuvre en mars/avril 2022 a donné lieu à l'accord suivant :

- Il est proposé que la Ville participe à la prise en charge des fouilles archéologiques à hauteur de 30% de leur montant réel, étant précisé que le plafond de cette participation est fixé à 222.500 € (participation réelle maximale en déduction du prix de vente). Par ailleurs, l'opérateur doit solliciter une subvention auprès du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP). Si une telle subvention devait être perçue, 30 % du montant de celle-ci serait reversée à la Ville. L'opérateur disposera de deux mois après la réception des fouilles pour transmettre à la Ville la facture acquittée et la notification ou le refus de la subvention versée par la FNAP.

Il est impossible de savoir si l'ensemble des tranches des fouilles sera réalisé. Aussi a-t-il été convenu de soustraire le montant plafonné accepté par la Ville, soit 222.500 € HT au prix de cession de 1.191.869,6 € HT.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- De modifier la délibération n° 2020/12-14/64 du 14 décembre 2020 quant à la répartition du coût des travaux préalables à la réalisation du projet et d'approuver la modification du prix de vente initial de 1.121.000 € HT en ajoutant la participation de l'opérateur aux travaux de dévoiement du gaz à hauteur de 21 320,4 € TTC ainsi qu'à la participation aux travaux de dévoiement des conduits de cheminée de la chaufferie de la Comédie à hauteur de 49 549,2 € TTC ;
- D'autoriser la participation de la Ville de Valence aux coûts des fouilles archéologiques, à hauteur de 30 % de leur montant réel et dans la limite de 222 500 € , le montant global de ces fouilles (toutes tranches confondues) représentant un montant total de 810 513 € HT, étant précisé qu'en cas de montant plus faible, une clause de variation de prix sera intégrée à l'acte de vente et permettra à l'opérateur de verser à la Ville de Valence le montant qui équivaut à la différence entre la participation

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



maximale de la Ville (222.500 €) défalquée du prix de cession et la participation de 30% au coût réel des fouilles ;

- De dire que le montant de 222 500 € correspondant à la participation maximale de la Ville aux fouilles archéologiques sera déduit dans un premier temps du prix de vente portant le prix au montant de 969 369,60 €HT et une éventuelle clause de variation de prix pouvant être fixée ultérieurement ;
- De dire que l'acquéreur engagera toutes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention auprès du FNAP et qu'en cas d'obtention, versera à la Ville de Valence 30 % de son montant éventuel ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces opérations, notamment les avenants à la promesse de vente ainsi que la signature de l'acte définitif, et tous documents relatifs à la participation au financement des travaux.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Avis des Domaines du 16 décembre 2019
- Lettre d'actualisation des Domaines du 2 avril 2022
- Plans

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Morgane SAILLOUR quitte la séance. Elle donne pouvoir à Nathalie ILIOZER.

2022/06-27/32 Cession de parcelles à la SAMIR secteur Hugo Provence	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
---	---------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3211-14 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L.112-8 ;

Vu la délibération n° 2020/12-14/70 du 14 décembre 2020 validant le projet d'implantation de résidences logements sur le secteur Hugo-Provence ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 4 février 2022 ;

Considérant que la Ville a reçu une offre d'achat à hauteur de 97 €/m<sup>2</sup> HT pour l'acquisition d'une emprise d'environ 13 958 m<sup>2</sup> sur le secteur Hugo Provence ;

Monsieur le Maire expose :

Situé en entrée de ville, le secteur Hugo Provence souffre depuis de nombreuses années d'une image dévalorisée, sans identité et dépourvu de qualités urbaines et paysagères. Le quartier s'est développé au gré des opportunités, avec des fonctions très hétérogènes : présence commerciale, services ou équipements (cabinet médical et paramédical, lycée), immeuble tertiaire (« le Sud »), grandes copropriétés (Palmyre, Beauregard, Baudelaire), habitat individuel rues Colette et Baudelaire.

La Mutuelle Samir, créée initialement dans le cadre de la gestion des œuvres sociales des salariés des industries de la chaussure du secteur romanais, rayonne à ce jour sur le Département de la Drôme notamment afin d'améliorer l'accès aux soins des populations sur le bassin de vie de la Vallée Rhodanienne.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



La Samir s'est rapprochée de la Ville de Valence afin de s'implanter sur notre territoire, et proposer une offre répondant au besoin d'équipements et d'hébergements spécialisés au regard du vieillissement de la population sur notre bassin de vie, à savoir :

- un projet de construction d'une résidence services seniors, d'une surface utile totale d'environ 13 958 m<sup>2</sup> sur cinq étages avec un parking en sous-sol, et comportant :
- environ 140 logements dont 23 logements locatifs à destination des personnes âgées
- des espaces communs de services à destination de la résidence
- un logement inclusif pour huit malades Alzheimer en collaboration avec l'association les ZAZA's
- une micro-crèche
- un grand jardin intérieur

Ce projet revêt donc une dimension sociale importante en misant notamment sur une offre de logements à loyers modérés pour les personnes âgées, induisant la création d'emplois directs et indirects contribuant ainsi à l'économie de la Ville et des commerces de proximité.

Ce projet présente également un fort caractère environnemental, avec une insertion paysagère exemplaire (végétalisation des bâtiments et des environnements), la réalisation d'un bâtiment HQE basé sur des technologies innovantes notamment en matière de gestion d'énergies, de déchets ou de traitement des eaux de pluie, ou encore la mise en œuvre d'une restauration collective Bio basée sur un système de circuits courts.

Ce projet, aux qualités urbaines, architecturales et paysagères affirmées, vient conforter la redynamisation du secteur, engagée depuis quelques années, par les acteurs publics (requalification de CIME avenue Victor Hugo, aménagement de l'avenue de Provence) ou privés (requalification des commerces sur le site ex-Darty).

C'est pourquoi le projet esquissé par la Samir apparaît comme complémentaire, adapté au secteur et répondant aux besoins de la Commune quant à la requalification de cette zone, permettant ainsi de favoriser une mixité fonctionnelle sur ce secteur tout en promouvant une qualité paysagère et architecturale forte.

Ce projet doit ainsi s'implanter sur le secteur Hugo Provence en entrée de ville, et notamment sur les parcelles cadastrées section DH n° 18 (645 m<sup>2</sup>), n° 20 (2280 m<sup>2</sup>), n° 128 (2780 m<sup>2</sup>), n° 145 (environ 45 m<sup>2</sup>), n° 245 (2440 m<sup>2</sup>), n° 210 (environ 3810 m<sup>2</sup>), et soit une emprise d'environ 12 000 m<sup>2</sup>, emprise qui sera déterminée après le passage d'un géomètre-expert.

A cela doit également s'ajouter une emprise d'environ 2133 m<sup>2</sup> correspondant à un délaissé de voirie, conformément au plan joint en annexe. Les délaissés de voirie sont des parcelles qui faisaient préalablement partie du domaine public routier, et pour lesquelles existe un déclassement de fait, lorsque des rues, voies ou impasses ne sont plus utilisées pour la circulation, notamment à l'occasion d'une modification de tracé. Une parcelle qui constitue un délaissé de voirie perd son caractère de dépendance du domaine public routier et relève du domaine privé de la commune. Ainsi, une enquête publique préalable à la cession n'est pas nécessaire, mais l'article L112-8 du Code de la voirie routière prévoit un droit de priorité aux riverains des parcelles déclassées. En l'espèce, il n'y a d'autres riverains que la Commune pouvant être concernés par la vente de cette emprise.

Par ailleurs, il est précisé que les parcelles DH n° 18, n° 128 et n° 20 pour partie relèvent du domaine public de la commune, il convient de constater préalablement à la cession la désaffectation de ce bien et d'approuver son déclassement du domaine public par la présente délibération. Ainsi, l'accès à cette voie a été condamné, conformément au procès-verbal de constat. En outre cette portion de voie n'est plus utilisée par les bus et les véhicules. Par conséquent, le déclassement de cette voie ne nécessite pas la réalisation d'une enquête publique préalable conformément aux dispositions de l'article L.143-1 du Code de la voirie routière.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Aussi, la Direction de l'Immobilier de l'Etat a été sollicitée et a émis un avis d'estimation à hauteur de 2 000 000 euros HT, soit un montant d'environ 137€ HT/m<sup>2</sup>. Toutefois, la SAMIR a soumis à la Ville une proposition d'acquisition à hauteur de 97€ HT/m<sup>2</sup>, soit environ 1 353 926€ HT, par courrier en date du 16 mai 2022, montant inférieur à la marge d'appréciation de l'avis des domaines. Cette proposition a été acceptée afin de permettre au projet de dynamiser et valoriser l'entrée de la Ville en créant une zone hétérogène avec des logements adaptés aux besoins de la population, des logements sociaux, des commerces, des services et des équipements.

La présente délibération a pour objet de valider la cession des parcelles susmentionnées pour la réalisation de ce projet, cette cession étant soumise aux conditions suspensives suivantes :

- conditions suspensives de droit commun (origine de propriété régulière, situation hypothécaire, autorisation d'urbanisme purgée de tout recours et retrait, sinistre, décès de l'acquéreur) ;
- signature du compromis de vente au plus tard le 31 décembre 2022 ;
- réitération de l'acte authentique de vente au plus tard le 31 décembre 2024.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- De constater la désaffectation et le déclassement de la voie située sur les parcelles cadastrées section DH n°18, n°128 et n°20, d'une superficie d'environ 116 m<sup>2</sup> ;
- D'approuver la cession à la SAMIR des parcelles cadastrées section DH n°18, n°128, n°20, n°145 pour partie, n°245, n°210 pour partie, ainsi qu'une emprise correspondant à un délaissé de voirie d'une superficie totale d'environ 13 958 m<sup>2</sup>, sous réserve des conditions suspensives mentionnées à la présente délibération, au prix de 97 €HT /m<sup>2</sup> soit un montant total d'environ 1 353 926 € HT ;
- De dire que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- De dire que les frais de géomètre sont à la charge de la Ville ;
- D'approuver cette cession avec faculté de substitution avec accord préalable de la Ville ;
- D'autoriser la SAMIR, ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait, à déposer les autorisations qui ne pourront être mises en œuvre qu'après la signature de l'acte et du paiement effectif du prix ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous les documents nécessaire à la réalisation de cette opération.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Plan cadastral
- Plan de masse
- Avis des Domaines du 4 février 2022
- Courrier du 16 mai 2022

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

**Votant pour : 42**

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAUDEAU, Louis PENOT, Céline LUCAS, Manon BELDA

**Votant contre : 1**

Bruno CASARI

**S'abstenant : 5**

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER

2022/06-27/33 Provence	Cession de parcelles à la société GIAMMATTEO secteur Hugo	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
---------------------------	---	---------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3211-14 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L.112-8 ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 4 février 2022 ;

Considérant que la Ville a reçu une offre d'achat à hauteur de 128€ HT/m<sup>2</sup> pour l'acquisition d'une emprise d'environ 4 873 m<sup>2</sup> sur le secteur Hugo Provence ;

Monsieur le Maire expose :

Situé en entrée de ville, le secteur Hugo Provence souffre depuis de nombreuses années d'une image dévalorisée, sans identité et dépourvu de qualités urbaines et paysagères. Le quartier s'est développé au gré des opportunités, avec des fonctions très hétérogènes : présence commerciale, services ou équipements (cabinet médical et paramédical, lycée), immeuble tertiaire (« le Sud »), grandes copropriétés (Palmyre, Beauregard, Baudelaire), habitat individuel rues Colette et Baudelaire.

La Mutuelle Samir, créée initialement dans le cadre de la gestion des œuvres sociales des salariés des industries de la chaussure du secteur romanais, rayonne à ce jour sur le Département de la Drôme notamment afin d'améliorer l'accès aux soins des populations sur le bassin de vie de la Vallée Rhodanienne.

La société GIAMMATTEO, en coordination avec la Mutuelle Samir, s'est rapprochée de la Ville de Valence afin de proposer la réalisation d'un programme immobilier comprenant 44 logements maximum sur 10 étages, environ 700 m<sup>2</sup> de bureaux avec terrasses pour une surface totale d'environ 4 873 m<sup>2</sup>. Le stationnement sera réalisé en ouvrage, au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage.

Ce projet présente un fort caractère environnemental, avec une insertion paysagère exemplaire (végétalisation des bâtiments et des environnements), la réalisation d'un bâtiment HQE basé sur des technologies innovantes notamment en

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





matière de gestion d'énergies, de déchets ou de traitement des eaux de pluie, ou encore la mise en œuvre d'une restauration collective Bio basée sur un système de circuits courts.

Ce projet, aux qualités urbaines, architecturales et paysagères affirmées, vient conforter la redynamisation du secteur, engagée depuis quelques années, par les acteurs publics (requalification de CIME avenue Victor Hugo, aménagement de l'avenue de Provence) ou privés (requalification des commerces sur le site ex-Darty).

C'est pourquoi le projet esquissé par la société GIAMMATTEO apparaît comme complémentaire, adapté au secteur et répondant aux besoins de la Commune quant à la requalification de cette zone, permettant ainsi de favoriser une mixité fonctionnelle sur ce secteur tout en promouvant une qualité paysagère et architecturale forte.

Ce projet doit ainsi s'implanter sur le secteur Hugo Provence en entrée de ville, et notamment sur la parcelle cadastrée section DH n°185 pour partie soit une emprise d'environ 4 873 m<sup>2</sup>, emprise qui sera déterminée après le passage d'un géomètre-expert.

Aussi, la Direction de l'Immobilier de l'Etat a été sollicitée et a émis un avis d'estimation à hauteur de 900 000 euros HT pour une superficie de 5 595m<sup>2</sup>. Conformément à cet avis et à la marge d'appréciation de 20% acceptée, la société GIAMMATTEO a soumis à la Ville une proposition d'acquisition à hauteur de 128€ HT/m<sup>2</sup> soit environ 623 744 € HT pour une superficie d'environ 4 873 m<sup>2</sup>, par courrier en date du 16 mai 2022.

La présente délibération a pour objet de valider la cession de ces parcelles pour la réalisation de ce projet, cette cession étant soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Conditions suspensives de droit commun (origine de propriété régulière, situation hypothécaire, urbanisme, autorisation d'urbanisme purgée de tout recours et retrait, sinistre et décès de l'acquéreur) ;
- Approbation du Plan local d'urbanisme permettant la réalisation du projet susmentionné ;
- Absence d'exigence de fouilles archéologiques ;
- Pré-commercialisation de 40% du programme dans un délai de trois mois à compter du démarrage de la campagne de publicité, la commercialisation débutant dans les dix jours suivant la purge des recours et retraits sur le permis de construire ;
- Signature du compromis de vente au plus tard le 31 décembre 2022 ;
- Réitération de l'acte authentique de vente au plus tard le 31 décembre 2024 ;

Un rapport sur l'état des sols mandaté par la Ville de Valence auprès de la société SOCOTEC révèle la présence de composés polluants à l'état de traces vers d'anciennes cuves. Ce rapport a été transmis à la société GIAMMATTEO qui a donc connaissance des résultats d'analyse et des recommandations faites au vu de l'état actuel des sols.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la cession à la société GIAMMATTEO de la parcelle cadastrée section DH n°185 pour partie pour une superficie totale d'environ 4 873 m<sup>2</sup>, sous réserve des conditions suspensives mentionnées à la présente délibération, au prix de 128 €HT/m<sup>2</sup> soit un montant total d'environ 623 744 euros HT ;
- De dire que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- De dire que les frais de géomètre sont à la charge de la Ville ;
- D'approuver cette cession avec faculté de substitution avec accord préalable de la Ville ;
- D'autoriser la société GIAMMATTEO, ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait, à déposer les autorisations relevant du code de l'urbanisme sur les parcelles susvisées, sachant que ces autorisations ne pourront être mises en œuvre qu'après la signature de l'acte et paiement effectif du prix ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Plan cadastral
- Plan de masse
- Avis des Domaines du 4 février 2022
- Courrier d'intention

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

Votant pour : 42

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Céline LUCAS, Manon BELDA

Votant contre : 1

Bruno CASARI

S'abstenant : 5

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER

2022/06-27/34	Cession de parcelles à la société CG secteur Hugo Provence	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
---------------	--	---------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3211-14 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L.112-8 ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 9 juin 2022 ;

Considérant que la Ville a reçu une offre d'achat à hauteur de 130€ HT/m<sup>2</sup> pour l'acquisition d'une emprise d'environ 733m<sup>2</sup> sur le secteur Hugo Provence ;

Monsieur le Maire expose :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





Situé en entrée de ville, le secteur Hugo Provence souffre depuis de nombreuses années d'une image dévalorisée, sans identité et dépourvu de qualités urbaines et paysagères. Le quartier s'est développé au gré des opportunités, avec des fonctions très hétérogènes : présence commerciale, services ou équipements (cabinet médical et paramédical, lycée), immeuble tertiaire (« le Sud »), grandes copropriétés (Palmyre, Beauregard, Baudelaire), habitat individuel rues Colette et Baudelaire.

La Société CG, propriétaire de la parcelle cadastrée section DH n°25, en coordination avec la Mutuelle SAMIR et la société GIAMMATTEO, s'est rapprochée de la Ville de Valence afin de proposer l'acquisition de parcelles d'une superficie d'environ 733m<sup>2</sup> en vue de procéder à un projet de construction comprenant un bâtiment R+2 de 600 m<sup>2</sup> dont une partie sera à destination d'une activité libérale et une partie pour la construction de 4 petits logements, ainsi que des places de stationnements.

Ce projet, aux qualités urbaines, architecturales et paysagères affirmées, vient conforter la redynamisation du secteur, engagée depuis quelques années, par les acteurs publics (requalification de CIME avenue Victor Hugo, aménagement de l'avenue de Provence) ou privés (requalification des commerces sur le site ex-Darty).

C'est pourquoi le projet esquissé par la société CG apparaît comme complémentaire, adapté au secteur et répondant aux besoins de la Commune quant à la requalification de cette zone.

Ce projet doit s'implanter sur le secteur Hugo Provence en entrée de ville, et notamment sur les parcelles cadastrées section DH n° 184 (305 m<sup>2</sup>) et DH n° 185 pour partie (environ 428 m<sup>2</sup>), soit une emprise totale d'environ 733 m<sup>2</sup>, emprise qui sera déterminée après le passage d'un géomètre-expert.

Aussi, la Direction de l'Immobilier de l'Etat a été sollicitée et a émis un avis d'estimation à hauteur de 110 000 € HT. Conformément à cet avis et à la marge d'appréciation acceptée, la société CG a soumis à la Ville une proposition d'acquisition à hauteur de 130 €HT/m<sup>2</sup>, soit un total d'environ 95 290 €.

La présente délibération a pour objet de valider la cession de ces parcelles pour la réalisation de ce projet, cette cession étant soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Conditions suspensives de droit commun (origine de propriété régulière, situation hypothécaire, urbanisme, autorisation d'urbanisme purgée de tout recours et retrait, sinistre et décès de l'acquéreur) ;
- Approbation du Plan local d'urbanisme permettant la réalisation du projet susmentionné ;
- Absence d'exigence de fouilles archéologiques ;
- Signature du compromis de vente au plus tard le 31 décembre 2022 ;
- Réitération de l'acte authentique de vente au plus tard le 31 décembre 2024.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la cession à la société CG des parcelles cadastrées section DH n°184 et n°185 pour partie pour une superficie totale d'environ 733 m<sup>2</sup>, sous réserve des conditions suspensives mentionnées à la présente délibération, au prix de 130 €HT/m<sup>2</sup> soit un montant total d'environ 95 290 euros HT ;
- De dire que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- De dire que les frais de géomètre sont à la charge de la Ville ;
- D'approuver cette cession avec faculté de substitution avec accord préalable de la Ville ;

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- D'approuver cette vente avec l'établissement d'un pacte de préférence au profit de la collectivité dans l'hypothèse où la SCI CG, ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait ne devait pas réaliser son projet immobilier pour quelque motif que ce soit et en cas d'aliénation à titre onéreux de tout ou partie du bien ;
- D'autoriser la société CG, ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait, à déposer les autorisations relevant du code de l'urbanisme sur les parcelles susvisées, sachant que ces autorisations ne pourront être mises en œuvre qu'après la signature de l'acte et paiement effectif du prix ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Plan cadastral
- Plan de masse
- Plan intégral du projet
- Avis des Domaines du 9 juin 2022

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

**Votant pour : 42**

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Céline LUCAS, Manon BELDA

**Votant contre : 1**

Bruno CASARI

**S'abstenant : 5**

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER

2022/06-27/35	Cession Hall Jean Bouin à Atrium	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
---------------	----------------------------------	---------------------------------

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.3111-1, L.1111-1 et L. 2141-2 ;

Vu la délibération n° 2019/12-16/48 du 16 décembre 2019 transmise en Préfecture le 20 décembre 2019 portant sur le déclassement anticipé du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AB n° 32 correspondant à l'actuelle Halle Jean Bouin ;

Vu la délibération n° 2020/12-14/68 du 14 décembre 2020 constatant la cession de la Halle Jean Bouin ;

Vu l'avis de la Direction départementale des finances publiques n° 2022-26362-33955 du 23 mai 2022 ;

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Considérant que la Ville a reçu une proposition d'achat à hauteur de 400.000 € HT en vue de la réalisation de Halles Gourmandes pour le bien situé à Valence (26 000), 19b rue Jean Bouin, sur la parcelle cadastrées section AB numéros 32, ainsi que sur une partie de la rue Joseph Pey ;  
Considérant que la parcelle AB n° 32 a fait l'objet d'un déclassement anticipé et peut donc être cédée, la désaffectation effective pouvant être constatée ultérieurement.

Monsieur le Maire expose :

Il est envisagé de réhabiliter le Hall Jean Bouin, situé dans le secteur de la Basse-Ville, pour y installer une « Halle Gourmande », un marché couvert de terroir situé en bord du Rhône et à proximité directe du centre-ville de Valence.

Cette nouvelle délibération acte l'évolution du projet puisqu'il présente désormais deux extensions bâties d'environ 144m<sup>2</sup> chacune.

Le projet présenté par Atrium, opérateur spécialisé, consiste à rénover le bâtiment existant dans son intégralité pour l'installation de dix-huit à vingt loges proposant des produits du terroir ainsi que d'un restaurant. Les abords du bâtiment seront également aménagés pour favoriser le déplacement multimodal, concevoir des liaisons entre les modes doux et les flux existants, prévoir du stationnement avec la création d'environ soixante-douze places de parking et créer un espace de vie dans le secteur, conformément aux ambitions fixées pour la commune et le secteur de la Basse-Ville.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ce projet, il est proposé de céder à Atrium la parcelle cadastrée section AB n° 32 pour partie, sise 19b rue Jean Bouin, d'une superficie totale d'environ 3660 m<sup>2</sup>, à laquelle il conviendra de détacher une emprise d'environ 291 m<sup>2</sup> et de 92 m<sup>2</sup> conservée par la Ville, comprenant le hall Jean Bouin d'une superficie d'environ 810 m<sup>2</sup>, au prix de 400 000 euros, conformément aux avis des Domaines en date du 23.05.2022. Il est précisé que deux extensions d'environ 144 m<sup>2</sup> chacune ainsi qu'une mezzanine pour un total d'environ 433 m<sup>2</sup> de surface de plancher vont être ajoutées. Les extensions permettront un prolongement de la halle marchande et la création d'une surface de restauration. La mezzanine accueillera les locaux sociaux et techniques. La surface de plancher totale après-projet s'élèvera à environ 1246 m<sup>2</sup>. Les espaces verts occuperont environ 507 m<sup>2</sup> de l'emprise foncière.

L'estimation des domaines ayant été réalisée sur la parcelle AB n° 32 dans sa totalité, il convient alors d'adapter le prix de vente en fonction de l'emprise cédée et de réduire le prix de vente à hauteur de 400.000 euros HT au regard de la réduction de l'emprise de cession de la parcelle AB n° 32 à hauteur d'environ 383 m<sup>2</sup>.

L'emprise consistant actuellement en de la voirie, d'environ 863 m<sup>2</sup>, et plus précisément une partie de la rue Joseph Pey, conformément au plan annexé, fera l'objet d'une délibération ultérieure de déclassement, après la réalisation d'une enquête publique. Une fois le déclassement et la désaffectation effectués, l'emprise foncière du projet total de l'acquéreur s'élève à environ 4142 m<sup>2</sup>.

Par conséquent, le prix de vente de 400.000 euros HT vaut pour la totalité de cette emprise, à savoir la parcelle AB n° 32p comprenant le bâtiment et le parking du hall Jean Bouin ainsi que le parking et la voirie situés Rue Joseph Pey.

Cette délibération a donc pour but d'approuver la vente sous les conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un permis de construire purgé de tout recours ou autre autorisation commerciale pour l'exploitation d'une surface totale de 1246 m<sup>2</sup> (y compris les deux extensions) à vocation alimentaire et l'aménagement d'un parking dédié d'environ 72 places ;
- Absence de pollution de sol ou d'amiante à l'exception de la canalisation extérieure (repérage effectué dans le diagnostic amiante avant-vente) ;
- Absence significative de préconisations spécifiques pour l'usage du sol (comme fondation spéciale) mais prise en compte des caractéristiques particulières du sol (liés aux conclusions des études géotechniques et aux préconisations de l'archéologie préventive) ;
- Terrain et bâtiment libre de toute occupation au jour de la réitération de l'acte authentique de vente ;
- Absence de servitudes ;

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- Intégrer la capacité de substitution ;
- Montage d'une ligne bancaire ;
- Signature du compromis de vente au 1<sup>er</sup> juillet 2022 avec une clause de garantie de paiement à hauteur de 5% du montant total du prix de la cession au profit du vendeur ;
- Signature de l'acte authentique au plus tard en juin 2023.

La vente fera également l'objet d'un pacte de préférence au profit de la collectivité, dans les mêmes conditions que la présente vente, dans l'hypothèse où l'acquéreur, ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, viendrait à vendre ces parcelles dans un délai de 15 ans à compter de la réitération de l'acte authentique de vente.

A ce jour, le hall est mis à disposition pour l'exercice d'activités sportives et le reste du tènement constitue un parking affecté à l'usage du public.

Une délibération a été adoptée en Conseil municipal du 16 décembre 2019, sur le fondement de l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, permettant le déclassement anticipé de le hall Jean Bouin du domaine public alors même que l'usage direct du public justifie que la désaffectation ne prenne effet qu'ultérieurement. La fermeture immédiate de l'équipement à usage d'activité sportive et du parking n'est pas envisageable avant que l'activité n'ait pu être relocalisée. Il convient donc de préciser que la désaffectation n'interviendra qu'à compter du départ de l'association occupante.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la cession à la société Atrium de la parcelle cadastrée section AB n° 32p, sise 19b rue Jean Bouin, sur une emprise d'environ 3376 m<sup>2</sup>, correspondant à la Halle Jean Bouin et les abords du bâtiment, au prix de 400.000 € HT, sous réserve des conditions suspensives et particulières mentionnées dans la présente délibération, et notamment que la vente puisse ultérieurement intégrer une emprise d'environ 863 m<sup>2</sup> correspondant à la rue Joseph Pey, après que celle-ci ait fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public après la réalisation d'une enquête publique, la cession de cette emprise étant également comprise dans le prix de vente total de 400.000 euros HT ;
- De dire que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'approuver cette cession avec faculté de substitution et de cession de contrat avec l'accord de la Ville ;
- D'autoriser Atrium ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant avec l'accord de la commune, à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires, étant précisé que les travaux ne pourront être exécutés qu'après la réalisation de la vente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Plan cadastral
- Plan masse du projet
- Lettre d'intention d'acquérir
- Avis des Domaines

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Votant pour : 42

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESSE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAUDEAU, Louis PENOT, Céline LUCAS, Manon BELDA

Votant contre : 3

Annie ROCHE, Florent MEJEAN, Bruno CASARI

S'abstenant : 3

Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER

2022/06-27/36 Cession d'une parcelle Rue Mozart au profit de l'Association Valeurs et Réussite	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
--	---------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1 et suivants et l'article L. 2121-29 ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 1111-1, L. 2141-1 et suivants, L. 3111-1 et suivants, et L.3112-4 ;  
Vu la saisine de la Direction départementale des finances publiques du 16 novembre 2021 étant restée sans réponse ;  
Vu l'expertise immobilière rendue le 23 novembre 2021 et estimant la valeur des parcelles à environ 60 € HT/m<sup>2</sup> ;

Considérant que la Ville a reçu une offre d'achat de l'Association Valeurs et Réussite à hauteur de 60 € HT/m<sup>2</sup> euros pour l'acquisition de la parcelle d'une superficie d'environ 8 420 m<sup>2</sup>, pour un montant total d'environ 505 200 € HT, cadastrée section AW n° 202p située à l'intersection de la Rue Mozart et du chemin des Huguenots ;  
Considérant que cette parcelle relève du domaine privé de la commune ;  
Considérant que cette parcelle ne présente pas d'intérêt à être conservée par la Commune ;

Monsieur le Maire expose :

L'Association Valeurs et Réussite s'est rapprochée des services de la Ville de Valence dans la perspective d'acquérir un tènement d'environ 8 420 m<sup>2</sup> afin de construire un groupe scolaire privé comprenant notamment deux bâtiments en R +2, respectivement d'environ 1 330 m<sup>2</sup> et 1 590 m<sup>2</sup> de surface utile, un gymnase d'environ 1 565 m<sup>2</sup>, des places de stationnement, des espaces verts et une cour. Ce groupe scolaire comprendra une classe par niveau allant de la petite section de maternelle à la 3<sup>ème</sup> et pouvant accueillir entre 15 et 20 élèves par classe.

Ce projet s'intégrera dans son environnement paysager verdoyant. En effet, sa forme architecturale organique et le traitement bois de sa façade principale contribueront à préserver le caractère naturel du site. Afin de garantir l'équilibre environnemental du lieu, la construction se voudra écologique tant en termes de matériaux que de fonctionnement, dans lequel la végétation aura une place privilégiée. Ainsi, un bâtiment bioclimatique sera conçu pour favoriser un rendement énergétique maximal. Cet élément bâti viendra ainsi créer un nouvel élément d'attractivité du quartier Fontbarlettes, apportant une mixité fonctionnelle, avec un emplacement stratégique bien connecté aux grands axes.

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Le bâtiment sera autonome dans son fonctionnement, proposant salle de restauration, gymnase, terrains de sport, serre, cours séparées par niveaux. Les flux de véhicules et de piétons seront gérés de façon à ne pas engendrer de gênes au trafic et seront sécurisés.

Afin de pouvoir accompagner et suivre la mise en œuvre de ce projet, la présente délibération a donc pour objet d'autoriser la cession au profit de l'Association Valeurs et Réussite de la parcelle cadastrée section AW n° 202p sur une emprise d'environ 8 420 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle d'une superficie totale de 27 332 m<sup>2</sup>. Le découpage précis du périmètre du tènement à céder et la superficie exacte de cette emprise seront déterminés ultérieurement par l'intervention d'un géomètre-expert, étant précisé que la superficie à céder pourra varier à la hausse ou à la baisse par rapport aux superficies indiquées.

La Direction de l'Immobilier de l'Etat a été saisie le 16 novembre 2021 afin de procéder à l'estimation de la valeur vénale de ce tènement. Conformément aux dispositions de l'article L.1311-12 du Code général des Collectivités Territoriales, France Domaines dispose d'un délai d'un mois à compter de la saisine et de l'envoi d'un dossier complet pour rendre un avis. En l'occurrence, aucun avis n'ayant été rendu dans ce délai et compte tenu de l'accusé de réception en date du 22 novembre 2021 actant la complétude du dossier de saisine, la Ville de Valence est donc autorisée à céder ces parcelles en l'absence d'estimation de France Domaines. C'est pourquoi une expertise immobilière a été sollicitée parallèlement au regard notamment de l'évolution du zonage sur ce secteur prévue dans le cadre de la future modification du Plan Local d'Urbanisme. La valeur de ces parcelles a ainsi été estimée au prix de 60 euros HT/m<sup>2</sup>.

Au vu de cette évaluation, il a été convenu d'arrêter un prix de cession d'un montant total d'environ 505 200 euros HT.

Cette délibération a pour but d'approuver la vente sous les conditions suspensives suivantes :

- Conditions suspensives de droit commun (origine de propriété régulière, situation hypothécaire, urbanisme, autorisation d'urbanisme purgée de tout recours et retrait, sinistre et décès de l'acquéreur) ;
- En cas de présence de réseaux, le dévoiement sera à la charge de l'acquéreur ;
- Pacte de préférence consenti dans les mêmes conditions que la présente vente au profit de la Ville de Valence en cas de non-réalisation de l'opération dans un délai de 10 ans et de revente amiable ;
- Signature d'un compromis de vente ou promesse unilatérale de vente avant le 15 juillet 2022, et réitération de l'acte authentique de vente avant le 30 septembre 2023 ;
- Modification du Plan Local d'Urbanisme de manière à permettre la construction du groupe scolaire avant la réitération de l'acte authentique de vente ;

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la cession de la parcelle cadastrée section AW n° 202p, d'une emprise d'environ 8 420 m<sup>2</sup> à détacher de la superficie totale, au profit de l'Association Valeurs et Réussite au prix de 60 euros HT/m<sup>2</sup>, soit un prix total d'environ 505 200 euros HT ;
- D'approuver cette cession aux conditions suspensives définies ci-dessus ;
- D'approuver cette vente avec établissement d'un pacte de préférence au profit de la collectivité dans l'hypothèse où le projet venait à ne pas se réaliser pour quel que motif que ce soit, et en cas d'aliénation à titre gratuit ou onéreux de tout ou partie du bien, et dans les mêmes conditions que la présente cession ;
- D'approuver cette cession avec faculté de substitution avec accord préalable de la Ville ;
- D'autoriser l'Association Valeurs et Réussite, ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait, à déposer les autorisations relevant du code de l'urbanisme sur la parcelle susvisée,

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





sachant que ces autorisations ne pourront être mises en œuvre qu'après la signature de l'acte et paiement effectif du prix ;

- De dire que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment la conclusion d'un avant-contrat.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Plan cadastral
- Expertise immobilière du 23 novembre 2021
- Plan du projet

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

*Votant pour : 45*

*Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESSE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAUDEAU, Louis PENOT, Céline LUCAS, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Manon BELDA, Jimmy LEVACHER*

*Votant contre : 2*

*Annie ROCHE, Bruno CASARI*

*S'abstenant : 1*

*Florent MEJEAN*

2022/06-27/37	Cession de parcelles à M. BOUVERON - 66 Avenue de Provence	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
---------------	--	---------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1 et suivants et l'article L. 2121-29 ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 1111- 1, L. 2141-1 et suivants, L. 3111-1 et suivants, et L.3112-4 ;

Vu l'avis de la Direction départementale des finances publiques du 4 mars 2022 ;

Vu la décision n° D2014000842 du 31 décembre 2014 transmise en Préfecture le même jour pour l'exercice du droit de préemption, d'une part, sur les lots 3 et 8 situés sur la parcelle CK 54 pour 565 m<sup>2</sup> et d'autre part, sur la parcelle CK 53 pour 260 m<sup>2</sup> sises 66 avenue de Provence au profit de la Ville de Valence ;

Considérant que les lots 3 et 8 situés sur la parcelle CK 54 ainsi que la parcelle CK 53, sises 66 avenue de Provence, ont fait l'objet d'un droit de préemption urbain par la Ville de Valence au prix de 110.000 euros ;

Monsieur le Maire expose :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Dans le cadre du programme de cession 2021/2023 portant sur la gestion rationnelle des actifs de la commune, la Ville de Valence procède à un inventaire des biens immobiliers.

Le bien situé 66 avenue de Provence 26000 Valence, sans utilité depuis quelques années, est vendu dans une optique de poursuite d'un usage d'habitation à Monsieur Johan BOUVERON, résidant au 66 avenue de Provence. La cession se fait en l'état.

Cette vente à l'amiable concerne d'une part, un appartement sans occupant (lot 3) et un grenier (lot 8) situés sur la parcelle CK 54 d'une superficie de 565 m<sup>2</sup>, et d'autre part, un terrain nu, cadastré CK 53, pour 260 m<sup>2</sup>, le tout pour le prix de 110.000 euros HT. Ces deux lots appartiennent à une copropriété libre.

Il s'agit d'une copropriété de forme régulière élevée sur 2 et 3 niveaux, sur laquelle est édifée une maison d'habitation comprenant trois logements et dépendances devant l'avenue de Provence.

Par ailleurs, une convention de servitude de passage de ligne électrique en propriété privée a été établie entre le syndicat départemental d'énergie de la Drôme et la commune de Valence sur la parcelle CK 54.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la cession des lots n° 3 et 8 situés sur la parcelle cadastrée CK 54 et la parcelle CK 53 pour 260 m<sup>2</sup> à Monsieur Johan BOUVERON pour un montant de 110.000 € HT ;
- De dire que les frais de notaire seront dus par l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Plan cadastral
- Avis des domaines du 4 mars 2022

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/38      Avenant bail emphytéotique avec VRH - Ilot Baro	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
--	---------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 et suivants ;  
Vu les articles L.2122-21 et suivants du même Code ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.3211-14 ;  
Vu la délibération du 19 novembre 2012 portant conclusion d'un bail emphytéotique administratif entre la Ville de Valence et Valence Romans Habitat ;  
Vu le bail emphytéotique signé entre les parties le 24 juillet 2013 ;  
Vu l'avis des domaines du 3 juin 2022 ;

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





Considérant que la parcelle cadastrée section AC n° 985 m<sup>2</sup>, d'une superficie de 801 m<sup>2</sup>, fait l'objet d'un bail emphytéotique pour une durée de 99 ans et pour un loyer annuel de 1 200 €,

Considérant que la Ville de Valence a reçu une offre d'achat pour l'acquisition de cette parcelle ;

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 19 novembre 2012, la Ville de Valence a accepté de conclure un bail emphytéotique avec Valence Romans Habitat (VRH), anciennement l'OPH, pour la construction de logements sur un tènement situé dans l'îlot Baro ceinturé par les rues Baro et des 14 Cantons. Ledit bail à construction a été signé par acte notarié le 24 juillet 2013.

A ce jour, deux locaux, d'une superficie d'environ 202 m<sup>2</sup> section AC n° 985 (801 m<sup>2</sup>) sont à détacher de celle-ci et ne font l'objet d'aucun usage par VRH. La superficie exacte qui sera retirée de l'avenant sera déterminée après le passage d'un géomètre-expert.

La Ville souhaitant installer le service de propreté urbaine au sein de ces locaux, il convient alors de conclure un avenant au bail emphytéotique initial afin de retirer ces emprises de la parcelle susmentionnée.

Valence Romans Habitat a accepté de conclure l'avenant au bail pour un prix de 170 000 euros HT, auquel s'ajoute la mise à disposition d'une place de stationnement en sous-sol à titre gratuite, le montant des travaux d'aménagement d'un montant de 158 555 euros HT et les frais de géomètre d'un montant de 2 100€ HT, soit un total de 330 655 euros HT.

Par ailleurs, certaines places de stationnement en sous-sol disposent d'un climatiseur qui nécessite un entretien par la Ville de Valence, aussi il est nécessaire d'instaurer une servitude de passage grevant les parties communes, plus précisément le hall d'entrée et les escaliers menant jusqu'aux dites places.

Il convient de préciser que les termes du bail, outre son périmètre, restent inchangés.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la conclusion d'un avenant au bail emphytéotique signé avec Valence Romans Habitat le 24 juillet 2013 concernant l'îlot Baro permettant de retirer une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 985 (environ 202 m<sup>2</sup> à détacher de la superficie totale de 801 m<sup>2</sup>), cet avenant est consenti au prix d'environ 330 655 euros HT (correspondant aux deux locaux aménagés, la mise à disposition de la place de stationnement et les frais de géomètre ;
- De créer une servitude de passage grevant le hall d'entrée et l'escalier menant aux places de stationnement de la parcelle AC n°985 afin de pouvoir assurer l'entretien des climatiseurs installés sur certaines places de stationnement ;
- De dire que les frais de notaire sont à la charge de la Ville ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Plan cadastral
- Plan délimitation de la parcelle
- Avis des Domaines du 3 juin 2022

Madame Annie-Paule TENNERONI, Madame Laurence DALLARD, Monsieur Jean-François GALLAND ont quitté la salle

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Laurent MONNET quitte la séance. Il donne pouvoir à Nathalie ILIOZER.

2022/06-27/39	Echange avec la copropriété Saint Exupéry - Place Dunkerque	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
---------------	---	---------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 1111-1 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article L 141-3 ;

Vu l'accord de l'Assemblée Générale de copropriété en date du 28 mars 2022 ;

Vu l'avis des domaines en date du 15 avril 2022 ;

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier du Polygone, la Ville prévoit de réaménager les places Dunkerque et du 13<sup>ème</sup> RCC. Les enjeux de cet aménagement sont les suivants :

- Réduire l'îlot de chaleur urbain par la végétalisation de la place Dunkerque,
- Favoriser les déplacements doux,
- Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier,
- Développer un marché hebdomadaire sur la place du 13<sup>ème</sup> RCC et dynamiser les commerces.

Dans cette perspective, la Ville a constaté des incohérences entre le statut des espaces et leur usage avec la copropriété Le Saint Exupéry. La Ville a donc contacté la copropriété afin de savoir si celle-ci était favorable à une réorganisation foncière de cet ensemble.

Il a donc été proposé aux copropriétaires du Saint Exupéry d'acquérir un terrain appartenant à la Ville d'une superficie d'environ 363 m<sup>2</sup>, situé dans le prolongement de leur parking, en bordure de leur immeuble. En effet, cette parcelle étant dans la continuité du parking appartenant à la copropriété Le Saint Exupéry, celle-ci est déjà affectée principalement aux résidents de l'immeuble. Aussi, il convient de constater la désaffectation de cette parcelle qui n'est plus accessible au public et de procéder à son déclassement du domaine public avant la signature de l'acte de vente.

Par ailleurs, il est indispensable que la commune soit propriétaire de toutes les parcelles qui sont touchées par ce projet d'aménagement des places Dunkerque et du 13<sup>ème</sup> RCC. Or, les emprises de parcelles d'une superficie d'environ 508 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section AD n°128, 131, 137, 138, appartiennent à la copropriété Le Saint-Exupéry.

C'est pourquoi, la Ville a souhaité acquérir ces emprises d'une surface d'environ 508 m<sup>2</sup> et procéder à un échange avec la copropriété.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Les copropriétaires concernés se sont réunis lors d'une Assemblée Générale en date du 28 mars 2022 et ont donné leur accord pour échanger leurs parcelles avec la commune.

Aussi, l'échange sera conclu selon les conditions suspensives suivantes :

- Réalisation des travaux par la Ville en 2023
- En cas de non réalisation de la vente, garantie du montant des travaux réalisés par la Ville sur les parcelles cadastrées section AD n° 128, 131, 137 et 138 au prorata de la superficie cédée par rapport au montant des travaux réalisés sur l'opération globale ;
- L'acte authentique devra être signé au plus tard le 30 septembre 2024.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- De constater la désaffectation d'une emprise de terrain d'environ 363 m<sup>2</sup> à préciser suite à l'intervention d'un géomètre ;
- De prononcer le déclassement de ce terrain du domaine public communal ;
- De céder cette emprise d'environ 363 m<sup>2</sup> aux copropriétaires de l'immeuble Le Saint-Exupéry ;
- D'acquérir une emprise d'environ 508 m<sup>2</sup>, à détacher des parcelles cadastrées section AD n° 128, 131, 137, 138 située avenue de Verdun à Valence, appartenant aux copropriétaires de l'immeuble Saint Exupéry ;
- D'approuver cet échange sans soulte avec les conditions suspensives définies ci-dessus ;
- De classer les parcelles acquises par la Ville dans le domaine public communal ;
- De dire que les frais de géomètre, d'acte notarié et de modification du règlement de copropriété seront à la charge de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Avis des domaines du 15 avril 2022
- Plan projet d'échange
- Extrait plan cadastral
- PV AG du 28 mars 2022

*Madame Annie-Paule TENNERONI, Monsieur Jean-François GALLAND ont quitté la salle.*

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/40 symbolique	Acquisition de parcelles avenue Georges Clémenceau à l'euro	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
-----------------------------	---	---------------------------------

Vu les articles L 2121-29 et L. 2122-21 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1 et suivants ;

Considérant le projet de rénovation urbaine du quartier du Polygone, notamment le projet d'aménagement de la place Dunkerque ;

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, VALENCE ROMANS HABITAT a procédé en 2019 à la démolition des bâtiments « Plein Ciel » et « le petit Clémenceau » situés avenue Georges Clémenceau.

Afin de réaliser l'aménagement d'un espace public végétalisé dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Place Dunkerque, la Ville a besoin d'acquérir cette parcelle cadastrée section AD n°207.

Suite au découpage de parcelles et à la cession de terrains par VRH pour un projet de maison médicale sur le quartier du Polygone, il est apparu nécessaire de procéder à la régularisation des parcelles cadastrées section AD n°321, laquelle est la voie de desserte principale du Palais des Congrès et des Expositions et AD n°323 qui sera inclus dans le réaménagement des abords de la place Dunkerque.

Ces acquisitions entrant dans le cadre du Projet de renouvellement urbain du quartier du Polygone, celles-ci se feront à l'euro symbolique.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section AD n°207 (1 391 m<sup>2</sup>), AD 321 (501 m<sup>2</sup>), AD 323 (9 m<sup>2</sup>) situées avenue Georges Clémenceau à l'euro symbolique ;
- D'intégrer ces parcelles dans le domaine public communal ;
- De dire que les frais d'acte sont à la charge de la Ville ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Extrait plan cadastral

*Madame Annie-Paule TENNERONI, Monsieur Jean-François GALLAND ont quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/41 Echange sans soulte SCI Madeleine rue Mado Robin

Rapporteur:  
Franck SOULIGNAC

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 et suivants ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.3211-14 et L.1111-1.  
Vu la délibération du 27 juin 2005 portant sur les conditions de rachat des parcelles AZ 596 et AZ 599 ;  
Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques du 8 septembre 2021 ;

Considérant le projet d'extension de l'entreprise de pliage par la société PLIEXPRESS et la création d'un cheminement direct entre la rue Mado Robin et le secteur Ninon Vallin ;

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Fontbarlettes et le renforcement du maillage des liaisons piétonnes à proximité des équipements publics, la Ville prévoit de procéder à un échange de parcelle avec la SCI Madeleine.

Par une délibération en date du 27 juin 2005, la Ville a cédé les parcelles cadastrées section AZ n° 596 et n° 599, pour une superficie d'environ 552 m<sup>2</sup> à la SCI Madeleine. Parmi les conditions de cession, la restitution de celles-ci sur simple demande de la Ville est prévue dans ladite délibération. Cette restitution se faisant moyennant le prix de 23€/m<sup>2</sup> et le remboursement de 85% HT du montant des travaux d'aménagement de la voie par la Ville, si ceux-ci sont conformes aux prescriptions figurant dans la délibération et l'arrêté du permis de construire datant du 17 mai 2005.

Aussi, la Ville de Valence souhaite récupérer les parcelles cadastrées section AZ n° 596 (407m<sup>2</sup>) et n° 599 pour partie (environ 145 m<sup>2</sup>), d'une superficie totale d'environ 552 m<sup>2</sup> qui sera par ailleurs précisée par un géomètre-expert, afin de créer un accès direct entre la Rue Mado Robin et le secteur Ninon Vallin.

Par ailleurs, dans une volonté d'agrandir son entreprise, la société de pliage PLI EXPRESS située 12 rue Mado Robin à Valence souhaite acquérir auprès de la Ville de Valence, les parcelles cadastrées section AZ n° 601 (287 m<sup>2</sup>), n° 603 (91 m<sup>2</sup>) et la parcelle AZ n° 519 pour partie (environ 355 m<sup>2</sup>), d'une superficie totale d'environ 733 m<sup>2</sup>, superficie qui sera également déterminée après le passage d'un géomètre-expert.

Il a donc été proposé au gérant de la société de procéder à un échange sans soulte des parcelles susmentionnées.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter de procéder à l'échange sans soulte, entre les parcelles appartenant à la Ville de valence cadastrées section AZ n° 596 et n° 599 pour partie, d'une superficie d'environ 552 m<sup>2</sup> et les parcelles appartenant à la société PLIEXPRESS cadastrées section AZ n° 601, n° 603 (91 m<sup>2</sup>) et n° 519 pour partie, d'une superficie d'environ 733 m<sup>2</sup>;
- D'intégrer les parcelles cadastrées section AZ n° 596 et n° 599p dans le domaine public communal ;
- De dire que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la ville ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- plan cadastral

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- Avis des Domaines du 8 septembre 2021

*Madame Annie-Paule TENNERONI, Monsieur Jean-François GALLAND ont quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/42 Avenant n° 1 à la mise à disposition du bâtiment sis 3 place Fournier au Département de la Drôme	Rapporteur: Nicolas DARAGON
--	--------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Valence est propriétaire d'un bâtiment sis 3 place Jean Fournier à Valence, sur la parcelle cadastrée section AD n° 119.

Une convention a été signée avec le Département de la Drôme le 27 avril 2016 actant la mise à disposition d'une partie du bâtiment représentant 250 m<sup>2</sup> afin que ce dernier y installe son Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

Dans un contexte de rationalisation des dépenses d'intendance, d'entretien et de maintenance, de gestion patrimoniale du parc des propriétés de la Ville et de développement urbain, la Ville a prévu des travaux d'aménagement permettant de regrouper la ludothèque, actuellement installée à l'école Berthelot et le Centre Médico-Scolaire actuellement installé à l'école Bayet, et le Centre d'Information et d'Orientation dans ce projet d'équipement urbain de service public partie prenante du Plan de Renovation Urbain 2 (PRU 2).

Par conséquent, la Ville a prévu d'engager des travaux de reprise des peintures et des sols et faux-plafonds, de réfection de l'ensemble des réseaux électrique et de chauffage, de révision et isolation de la toiture, de changement des menuiseries et protections solaires avec isolation des façades, de mise en accessibilité du site et d'aménagement des abords en terme de sécurité. De fait, l'occupation ne pouvant être maintenue durant ces travaux, la Ville s'est tournée vers le Département de la Drôme pour lui demander de chercher une solution de relogement. Le Département de la Drôme ayant trouvé une solution, il quittera donc les lieux le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour laisser place aux travaux.

Cette délibération a pour but de présenter l'avenant n° 1 fixant les modalités afférentes à la période de travaux.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Valence et le Département de la Drôme
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à le signer et à régler toutes les modalités afférentes à l'exécution de cette convention

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Valence et le Département de la Drôme

*N'a (ont) pas pris part au vote ou débat et a (ont) quitté la salle :*

*Madame Véronique PUGEAT, Monsieur Franck SOULIGNAC, Madame Annie-Paule TENNERONI, Madame Nathalie*

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



ILIOZER, Monsieur Jean-François GALLAND

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/43 Avenant n° 2 à la convention de location du programme Clacton avec le CROUS de Grenoble Alpes	Rapporteur: Nicolas DARAGON
---	--------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La gestion de la résidence Clacton-Tendring a été confiée par convention en date du 14 septembre 1993 au Crous Grenoble Alpes pour une durée qui expirerait en même temps que la dernière des échéances des emprunts contractés pour cette opération, à savoir le 30 octobre 2020.

Le CROUS a fait part à la ville de son souhait de poursuivre cette occupation.

Cette délibération a donc pour but de modifier par voie d'avenant la convention, la prorogeant jusqu'au 31 août 2024, moyennant un loyer annuel de 24 000 €. Elle pourra être résiliée par anticipation au bout d'un an, soit le 31 août 2023 par lettre recommandée avec accusé de réception. La convention pourra également être prolongée d'une durée de deux ans après accord des parties afin de maintenir un nombre de logements étudiants suffisants sur le territoire si le programme de construction de la résidence de Latour-Maubourg ne pouvait être livré pour la rentrée 2024.

Le propriétaire et le gestionnaire conviennent que les provisions pour grosses réparations constituées durant la période 1992-2020 suffisent à couvrir les besoins de grosses réparations tels que décrit à l'article 7 jusqu'à l'issue de la convention. Ces provisions pour grosses réparations pourront être utilisées pour la réalisation de travaux tels que décrits à l'article 7 de la convention. Le reliquat de provision ne sera pas restitué au gestionnaire à l'issue de la période de prolongation.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de location du programme CLACTON avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Avenant n°2 à la convention de location du programme CLACTON avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes

Madame Véronique PUGEAT, Madame Annie-Paule TENNERONI, Monsieur Jean-François GALLAND ont quitté la salle.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





## Délibérations Développement durable – Environnement – Ecologie Urbaine – Economie

2022/06-27/44 Convention d'objectifs et de moyens avec l'association des commerçants "Les Promenades Hugo"

Rapporteur:  
Georges RASTKLAN

Monsieur le Maire expose :

L'association des commerçants « Les Promenades Hugo » fédère depuis 2017 les commerçants de la rue Victor Hugo, situés entre les boutiques Monoprix et Excelsior. L'association réalise des actions de dynamisation comme Les Black Fridays, Octobre Rose, Braderies, mais peine à mobiliser de nouveaux commerçants. Elle souhaite aujourd'hui proposer des actions de plus grande envergure et rayonner au-delà de son périmètre (ex : rue Pierre Semard). Ce secteur du centre-ville propose une offre commerciale diversifiée et marque l'entrée du centre-ville côté sud.

Pour soutenir l'association dans le développement de ses actions, la Ville de Valence, intéressée au maintien et au développement d'un tissu local en centre-ville, alloue à l'association une subvention annuelle de fonctionnement.

Afin de préciser les missions de l'association et les moyens qui sont alloués aux objectifs fixés, il est nécessaire de formaliser ce partenariat par une convention d'objectifs et de moyens de deux ans sur la période 2022-2023 (convention ci-annexée), prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La convention est établie à partir d'une grille d'objectifs portant sur les items suivants :

- La structure et le fonctionnement de l'association,
- Les objectifs déterminés tels que la promotion de la Ville de Valence, les actions menées par l'association, la fédération des différents métiers et nouveaux commerçants,
- La définition des moyens alloués par la Ville de Valence (montant de la subvention, mise à disposition des moyens matériels et personnels) et les engagements de l'association justifiant l'utilisation des fonds et mises à disposition,
- L'évaluation annuelle des actions réalisées et objectifs visés.

La base de calcul de la subvention allouée à l'association reposera sur trois axes :

- Un indice de valorisation du nombre d'adhérents en fonction du montant du plan d'action annuel, dans le but d'encourager à la mise en place d'animations tout au long de l'année. Cet indice est indexé à un montant maximum de 3 000€.
- La valorisation des actions en lien avec les évènements de la ville afin de créer des points d'attraction dans tout le centre-ville. Elles sont indexées à un montant maximum de 2 000 €.
- 50% du montant des adhésions à l'association (avec une limite de prise en charge par la ville de 50€/adhérent) dans le but d'inciter à la création de communautés commerçantes fortes dans le centre-ville,

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association des commerçants « Les Promenades Hugo » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à régler toutes les modalités afférentes à l'exécution de cette convention ;

### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- de prélever le montant prévisionnel de la dépense inscrite au BP 2022 et 2023 pour une subvention de fonctionnement de 6 000 € maximum sur le chapitre 65.

Est annexée à la présente délibération le document suivant :

- Convention de partenariat entre la Ville de Valence et l'association de commerçants « Les Promenades Hugo »

Madame Véronique PUGEAT, Madame Annie-Paule TENNERONI, Monsieur Jean-François GALLAND ont quitté la salle

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Vie quotidienne – Jeunesse – Sécurité – Logement – Social

2022/06-27/45	Convention relative à l'entretien des Points d'Eau Incendie situés en limite de commune et au transfert d'informations les concernant, entre Valence et Bourg-Lès-Valence	Rapporteur: Dominique REYNAUD
---------------	---	----------------------------------

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 complétée par le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure contre l'Incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2017-02-23003 du 23 février 2017 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Drôme ;

Vu l'arrêté du Maire n° A2021000773 du 14 décembre 2021, portant approbation du Schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie et mise à jour de la Défense Extérieure Contre l'Incendie sur la Commune de Valence ;

Monsieur le Maire expose :

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I), instituée par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 complétée par le décret n° 2015-235 du 27 février 2015, a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques pris en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Elle est réalisée par des aménagements fixes et pérennes répertoriés et appelés Point d'Eau Incendie (P.E.I).

Or, certaines zones à risques situées en limite de commune sont couvertes par des P.E.I appartenant à la commune limitrophe. Le maire étant responsable de la DECI sur sa commune, il est nécessaire qu'il puisse s'assurer du bon fonctionnement des aménagements mis en place par la commune limitrophe.

De plus, certains P.E.I implantés sur une commune sont dans les faits reliés au réseau d'eau de la commune limitrophe. Également, pour des raisons techniques de raccordement au réseau, il est parfois nécessaire pour une commune d'installer un P.E.I sur le territoire de la commune limitrophe.

Il est donc nécessaire de définir quelle commune est, dans chaque cas, responsable de l'entretien et de la maintenance des P.E.I situés en limite de commune, et d'organiser le transfert d'informations sur l'état de fonctionnement de ces P.E.I entre les communes.

Cette convention a pour but de définir la prise en charge des contrôles, de la maintenance et éventuellement des remplacements des P.E.I en limite de commune par la commune propriétaire en se référant aux limites de communes cadastrales et d'autoriser le transfert d'information entre les communes afin d'assurer la parfaite connaissance des

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Maires de la Ville de Valence et de la Ville de Bourg-lès-Valence sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie de leur commune.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention passée entre la Ville de Valence et la Ville de Bourg-lès-Valence relative à l'entretien des Points d'Eau Incendie situés en limite de communes et au transfert d'informations les concernant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous documents y afférents.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention relative à l'entretien des Points d'Eau Incendie situés en limite de commune et au transfert d'informations les concernant, entre Valence et Bourg Lès Valence.

*Madame Annie-Paule TENNERONI, Monsieur Jean-François GALLAND ont quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Service à la population – Culture – Sports – Education

2022/06-27/46	Conventions de mise à disposition de locaux scolaires	Rapporteur: Cécile PAULET
---------------	---	------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La direction Education jeunesse est régulièrement sollicitée par les différents acteurs du territoire pour la mise à disposition des locaux scolaires visant à la pratique d'une activité ou à la tenue d'une réunion.

Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre à jour les différentes conventions types autorisant l'occupation de ces locaux :

- la convention type de mise à disposition occasionnelle de locaux scolaires,
- la convention type de mise à disposition permanente de locaux scolaires.

*Madame ROCHE demande que soit inséré dans la convention un paragraphe précisant l'aspect laïque des associations et des activités utilisant ces locaux.*

*Monsieur DARAGON rappelle que la charte nationale s'applique de droit. Il fait droit à cette demande d'amendement.*

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention type de mise à disposition occasionnelle de locaux scolaires, telle qu'annexée à la présente délibération et amendée d'un paragraphe précisant l'aspect laïque des associations et des activités utilisant ces locaux,

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- D'approuver la convention type de mise à disposition permanente de locaux scolaires, telle qu'annexée à la présente délibération et amendée d'un paragraphe précisant l'aspect laïque des associations et des activités utilisant ces locaux.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Convention type de mise à disposition occasionnelle de locaux scolaires,
- Convention type de mise à disposition permanente de locaux scolaires

*Madame Annie-Paule TENNERONI, Monsieur Jean-François GALLAND ont quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/47	Désaffectation de l'annexe des locaux KERGOMARD RECAMIER	Rapporteur: Cécile PAULET
---------------	--	------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Valence engage un programme d'aménagement urbain relatif à la requalification de la rue de l'Isle, des abords du groupe scolaire Kergomard Récamier, situé rue de l'Armée belge et square Albert 1er.

Une partie de ce programme vise notamment à sécuriser et privilégier les mobilités douces par l'élargissement des trottoirs, la création d'un parvis et d'un plateau traversant ainsi que la création de 1000m<sup>2</sup> de boisement dense en face de l'école.

Pour ce faire, il est nécessaire de désaffecter la parcelle N° 26362 BI 338 qui comporte un terrain sur lequel est implanté un local en préfabriqué, qui abritait une classe et un restaurant scolaire jusqu'en 2005. Depuis cette période, ce local est vide de tout usage.

Après examen des besoins du service public des écoles,

Après consultation de l'Inspecteur d'académie, Directeurs des services départementaux de l'Education nationale,

Après avis préalable et favorable du Représentant de l'Etat,

Après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide de procéder à la désaffectation du terrain et du local situés sur la parcelle N° 26362 BI 338.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Avis du Représentant de l'Etat
- Plan parcelle déclassée

*Monsieur Jean-François GALLAND a quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/48	Taux de base Indemnité de logement instituteur	Rapporteur: Cécile PAULET
---------------	--	------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Les instituteurs non logés perçoivent, en contrepartie et sous réserve de remplir les conditions requises par les textes, une indemnité représentative de logement (IRL) fixée chaque année par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et des conseils municipaux.

Cette indemnité est versée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), au nom de la commune et dans la limite du montant unitaire de la dotation spéciale instituteurs (DSI).

Dans sa séance du 30 novembre 2021 le Comité des Finances locales a fixé le montant unitaire de la DSI à 2 808 €. Ce montant est identique depuis 2010.

Pour le Département de la Dôme, l'IRL proposé pour 2021 s'établit comme suit :

- Taux de base annuel : 2292 €
- Taux majoré de 25% : 2865 € (instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pascés avec ou sans enfants)

Par courrier en date du 21 avril 2022, la préfecture invite le conseil municipal à donner un avis sur le montant de base de l'IRL pour l'année 2021.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le maintien du taux de base de l'IRL dans le département de la Drôme au titre de 2021 à 2292 € et taux majoré de 25% à 2865 €.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Courrier Préfecture de demande d'avis

Monsieur Jean-François GALLAND a quitté la salle.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/49	Subvention projet Lecture - Don AEL - Ecole maternelle MONTAIGNE	Rapporteur: Cécile PAULET
---------------	--	------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du Conseil municipal du 28 juin 2021, la Ville de Valence a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention tripartite avec le CCAS et l'Association des Amis de l'Ecole laïque.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Aussi et conformément à la convention qui détaillait les modalités de répartition du don financier des AEL entre les 38 écoles, le conseil municipal du 13 décembre 2021 a approuvé le versement de subventions aux 40 projets pédagogiques qui ont été proposés par les équipes enseignantes.

Suite à une erreur matérielle, une demande de subvention n'a pu être étudiée lors du conseil municipal du 13 décembre 2021.

Le projet concerne l'intervention d'un auteur-illustrateur auprès des 4 classes de l'école Montaigne maternelle, pour un montant de 2100 €.

Il est donc proposé d'accompagner cette action à hauteur de 2100 €.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder la subvention pour un montant de 2100€, au titre de l'année scolaire 2021/2022,
- De verser à l'école maternelle Montaigne la somme correspondant à leur projet « lecture »,
- De dire que les sommes correspondantes seront prélevées ou versées sur le chapitre correspondant du budget général de la Ville.

*Monsieur Jean-François GALLAND a quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/50	Reversement Subvention école élémentaire RIGAUD	Rapporteur: Cécile PAULET
---------------	---	------------------------------

Monsieur le Maire expose :

L'école élémentaire Rigaud a déposé auprès des services de préfecture une demande de subvention dans le cadre des crédits du programme budgétaire Politique de la Ville pour l'année 2021.

Ce projet concernant la danse et le chant pour gérer ses émotions avait pour objectif de redynamiser toute l'école à travers un projet collectif source de cohésion après une période de confinement et d'application d'un protocole sanitaire strict.

La préfecture a accordé pour cette action une subvention de 2 200€.

Suite à une erreur matérielle lors de la saisie du dossier sur la plateforme de la préfecture, la subvention a été attribuée à la ville de valence et donc versé sur le compte de celle-ci.

Les dépenses de cette action ayant été supportées par la coopérative de l'école élémentaire Rigaud, il est donc proposé de reverser la somme reçue sur les comptes de la coopérative de l'école.

Aussi et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- De verser une subvention de 2 200€ à l'école Elémentaire Rigaud, ce qui correspond à la somme perçue par les services de l'Etat,
- de prélever les crédits prévus au chapitre correspondant

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Courrier de notification de la subvention

Monsieur Renaud POUTOT, Monsieur Jean-François GALLAND ont quitté la salle.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/51      Etablissement du coût élève 2021	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
---	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L. 442-5 du code de l'Éducation, les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des écoles privées sous contrat d'association doivent être prise en charge par la commune dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public. Cela pour ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire. La ville de Valence compte actuellement 5 écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat à savoir : Saint Apollinaire, Saint Félix, Saint Joseph, l'Institution Notre Dame et Sainte Marie.

Après analyse des dépenses de fonctionnement 2021 de la collectivité, le montant du coût par élève s'établit :

- en élémentaire à 483.87 €,
- en maternelle à 1 151.37€.

La participation totale de la ville de Valence s'établit donc à hauteur de 303 870.36€ pour 628 élèves scolarisés en élémentaire répartis comme suit :

- Saint Apollinaire, 96 élèves soit 46 451.52€
- Saint Félix, 78 élèves soit 37 741.86€
- Saint Joseph, 136 élèves soit 65 806.32€
- Institution Notre Dame, 180 élèves soit 87 096.60€
- Sainte Marie, 138 élèves soit 66 774.06€.

La participation totale de la ville de Valence s'établit donc à hauteur de 419 098.68€ pour 364 élèves scolarisés en maternelle répartis comme suit :

- Saint Apollinaire, 74 élèves soit 85 201.38€
- Saint Félix, 44 élèves soit 50 660.28€
- Saint Joseph, 90 élèves soit 103 623.30€
- Institution Notre Dame, 81 élèves soit 93 260.97€
- Sainte Marie, 75 élèves soit 86 352.75€.

En conséquence et après avis de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide d'établir, pour l'année 2021 :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





- le montant du coût par élève en élémentaire à 483.87€,
- le montant du coût par élève en préélémentaire à 1 151.37€.

Les crédits seront prélevés au chapitre correspondant.

*N'a pas pris part au vote ou débat et a quitté la salle : Madame Cécile PAULET  
Monsieur Renaud POUTOT, Monsieur Jean-François GALLAND ont quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 3

Annie ROCHE, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER

2022/06-27/52	Reversement subvention Ecole privée St Félix - Classe de découverte	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
---------------	---	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Chaque année, la Ville finance des sorties scolaires avec nuitées (classes de découverte) pour des élèves du 1<sup>er</sup> degré.

Les coûts de séjours sont supportés dans leur intégralité par la Ville pour les écoles publiques de la commune, (hébergement, restauration, activités de loisirs et transport) avec en contrepartie une participation demandées aux familles selon le QF de celles-ci.

Pour les écoles privées, la contribution de la Ville est définie par un forfait qui s'élève à 14€ par nuit et par élève.

Pour l'année scolaire 2021-2022, la Commission d'attribution s'était engagée à soutenir le projet de l'école St Félix à hauteur de 4256€, correspondant à un séjour de 4 nuits pour 76 élèves de CE2-CM1-CM2 à Corrençon.

Le séjour a eu lieu en Mars 2022 mais l'école St Félix s'est acquittée auprès de la structure d'hébergement de la totalité du coût du séjour (soit 28 514€), au lieu de déduire la somme supportée par la Ville.

Aussi et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- De verser une subvention de 4256€ à l'école St Félix, ce qui correspond à l'engagement financier décidé en commission d'attribution des classes de découverte.
- de prélever les crédits prévus au chapitre correspondant

*N'a pas pris part au vote ou débat et a quitté la salle : Madame Cécile PAULET  
Monsieur Jean-François GALLAND a quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 3

Annie ROCHE, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/53      Convention du service commun de restauration collective

Rapporteur:  
Virginie RIOLI

Monsieur le Maire expose :

Suite à la délibération en date du 19 novembre 2012, la ville de Valence a adhéré au service commun de la cuisine centrale désormais portée par l'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Le comité de pilotage de la restauration collective s'est réuni le 18 janvier 2022.

Lors de ce comité, les éléments suivants de modification de la convention ont été approuvés par vote :

- les nouvelles modalités de répartition des participations des membres telles que validées lors du dernier comité de pilotage
- la prise en compte des décisions du comité de pilotage du 11 mars 2021 concernant l'ajout de clauses sur les modalités d'adhésion de nouveau membre (article 3) et la modification des clauses de sortie, avec toutefois une proposition d'harmonisation des seuils.
- 

Les petites modifications suivantes ont été également apportées :

- un allègement du préambule
- la prise en compte de l'évolution du projet d'agrandissement
- une clarification des termes « satellites de restauration » et « convives »
- quelques modifications de forme ou de mise à jour.

Il a été décidé de partir sur une refonte complète de la convention plutôt que sur un avenant pour plus de lisibilité.

A ce titre, le comité de pilotage de la cuisine centrale réunissant les communes adhérentes a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle convention.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention liant la ville de Valence au service commun de restauration collective,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à cet objet.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention relative au service commun de restauration collective

*Madame Cécile PAULET a quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/54	Règlement du Contrat Municipal Etudiant	Rapporteur: Marie BALSAN
---------------	---	-----------------------------

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Valence s'est engagée depuis plus de vingt ans dans le développement universitaire. Elle est aujourd'hui, avec ses 6 200 étudiants, le premier pôle universitaire délocalisé en France.

Avec la création du contrat municipal étudiant (CME) en 2001, la municipalité a concrétisé sa volonté d'assurer l'égalité des chances à tous les jeunes valentinois, en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur, sans que les conditions financières ne soient un obstacle à la réalisation de leur projet universitaire.

Le contrat municipal étudiant est un complément de ressources aux bourses d'état, destiné aux étudiants issus de familles aux revenus modestes.

En contrepartie d'une aide apportée par la municipalité, l'étudiant s'engage non seulement à faire preuve d'assiduité mais également à assurer une contrepartie auprès de différents publics. Ainsi, le CME porte des valeurs de solidarité et de citoyenneté, marquant plus encore la spécificité de l'Université à Valence.

Les modalités actuelles de fonctionnement du contrat montre qu'un calcul sur la seule base d'un quotient familial qui ne prend pas en compte l'ensemble des revenus (étant essentiellement basé sur les déclarations de revenus) ne peut être désormais satisfaisant. En effet, il génère des disparités concernant les montants alloués par la ville, pour des niveaux de vie pourtant comparables.

Il est ainsi proposé d'asseoir l'attribution financière du CME sur les échelons des bourses d'état et régionales dont le calcul prend l'exhaustivité des revenus de l'étudiant et de sa famille.

L'application de ce nouveau barème prendra effet dès la rentrée scolaire 2022.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le nouveau règlement du Contrat Municipal Etudiant,
- D'autoriser les dépenses sur le chapitre correspondant au budget général de la ville.

*Madame Cécile PAULET a quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/55	Convention de partenariat avec la CAF d'accompagnement à la parentalité	Rapporteur: Kérha AMIRI
---------------	---	----------------------------

Monsieur le Maire expose :

La convention d'accompagnement des familles, conclu entre la Ville de Valence et la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, a été mise en place depuis plusieurs années. Ce partenariat a pour objectifs de répondre aux besoins des familles du territoire en matière d'accompagnement à la parentalité, en mettant en place différentes actions d'accompagnement des parents (semaine des familles, conférences, débats, groupes de paroles de parents, animation de réseau).

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



La Ville de Valence s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Actions tout public (conférences, débats, théâtre forum, semaine des familles, temps forts).
- Actions de proximité en direction des familles (pause-café, animations familiales, espaces parents dans les écoles).
- Coordination et animation du réseau d'acteurs valentinois travaillant autour de la parentalité (réunions d'échange, groupes de travail thématiques)
- Formation des intervenants CLAS (pour toute structure valentinoise inscrite dans le dispositif).
- Interventions ciblées en direction des parents de jeunes enfants.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme participe au cofinancement de cette action, à hauteur de 15 500€ annuel pour les dépenses de fonctionnement.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le cofinancement de l'accompagnement des familles ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à la signer ainsi que tous documents pouvant en découler ;
- D'inscrire la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales en recette sur le chapitre correspondant du budget général de la ville.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention de partenariat avec la CAF d'accompagnement des familles

*Madame Cécile PAULET, Monsieur Thomas BLACHE ont quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/56 Conventions de partenariat 2022-2024 entre la ville de Valence et les trois Centres Hospitaliers du territoire pour le fonctionnement de la Maison Relais Santé	Rapporteur: Kérha AMIRI
---	----------------------------

Monsieur le Maire expose :

La Maison Relais Santé (MRS) est un équipement municipal situé au sein du Pôle Santé de la ville de Valence. Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement pour les personnes atteintes de maladies chroniques ou de leur entourage. La MRS est animée par une infirmière coordinatrice en lien avec les associations d'usagers, les réseaux de santé et les autres acteurs de santé du territoire pour permettre de renforcer les liens entre les structures hospitalières, les professionnels de santé, les associations d'usagers, les réseaux de santé et les acteurs de prévention et promotion de la santé.

Les structures hospitalières du bassin valentinois et les réseaux de santé sont très impliqués au côté de la ville de Valence dans la Maison Relais Santé, ceci afin de faciliter les liens entre la ville et l'hôpital et placer l'utilisateur au cœur du système de santé. La MRS s'inscrit ainsi tout naturellement dans les dispositions du Contrat Local de Santé 2 signé le 4 avril 2019, en particulier l'axe 9 : Bien vivre avec une maladie chronique.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Depuis 2016, deux conventions de partenariat ont été signées pour deux périodes de 3 ans, entre la ville de Valence d'une part, le Centre Hospitalier de Valence, le Centre Hospitalier Drôme Vivarais et l'Hôpital Privé Drôme Ardèche d'autres parts. Il vous est proposé d'approuver le renouvellement de ces conventions de partenariat pour une nouvelle durée de 3 ans.

Les trois conventions définissant les contours des partenariats entre la ville de Valence et le Centre Hospitalier de Valence, le Centre Hospitalier Drôme Vivarais et l'Hôpital Privé Drôme Ardèche sont aujourd'hui soumises à votre approbation. Le texte détaillé de chacune est joint en annexe de la présente délibération.

La ville de Valence s'engage à coordonner la Maison Relais Santé, à assurer un accompagnement dans la mise en œuvre d'actions communes, à favoriser les liens des acteurs de la MRS avec les professionnels de la Direction Santé Publique, et à orienter les valentinois vers les associations, les réseaux de santé et les différents acteurs selon les besoins identifiés.

La ville de Valence met également des locaux à disposition et s'engage à valoriser toute action de communication développée par les structures hospitalières en direction de la MRS.

Les trois structures hospitalières s'engagent quant à elles à orienter vers la ville de Valence les associations d'utilisateurs et les réseaux de santé, à faire apparaître l'intervention de la commune dans toute action de communication autour de la MRS et à participer au fonctionnement de celle-ci par le versement d'une dotation financière de 3.000 € par an par chacune de ces 3 structures.

Cette délibération a pour but d'approuver et de signer les conventions de partenariat à intervenir entre la ville de Valence et le Centre Hospitalier de Valence, le Centre Hospitalier Drôme Vivarais et l'Hôpital Privé Drôme Ardèche.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat à intervenir respectivement avec le Centre Hospitalier de Valence, le Centre Hospitalier Drôme Vivarais et l'Hôpital Privé Drôme Ardèche ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget principal, chapitre 74.

Sont annexées à la présente délibération les documents suivants :

- convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de Valence
- convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Drôme Vivarais
- convention de partenariat avec l'Hôpital Privé Drôme Ardèche

*Madame Cécile PAULET, Monsieur Thomas BLACHE ont quitté la salle*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/57 Convention de mécénat en nature entre la ville de Valence et la société AESIO Mutuelle en faveur de la promotion de la santé mentale	Rapporteur: Kérha AMIRI
--	----------------------------

Vu la loi n° 2003-709 du 1er Août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux Fondations

Vu l'article L.2242-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu les articles 238 bis et 200 du Code Général des Impôts, relatifs aux dispositions fiscales encadrant le mécénat

Monsieur le Maire expose :

Pour mener sa politique d'actions médico-sociales à destination de ses habitants, la ville de Valence cherche en permanence à diversifier les modes de financement. Ainsi, elle a été sollicitée par le groupe AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes (Aésio Mutuelle) pour soutenir les actions menées par la Direction Santé Publique en faveur de la prévention en santé mentale par le biais d'une convention de mécénat.

AÉSIO Mutuelle désire agir pour le bien-être mental tout au long de la vie en soutenant la collectivité dans ses projets de sensibilisation au bien-être mental, de prévention en santé mentale et d'accompagnement des personnes en souffrance psychique.

Cette opération de mécénat aurait une durée de trois ans, de 2022 à 2024 et se formaliserait par la signature d'une convention de mécénat en nature avec la fourniture de matériels et de prestations de services pour un montant annuel de cinq mille euros (5.000 €) permettant la réalisation d'une ou plusieurs opérations à destination de la promotion de la santé mentale des citoyens.

Les sommes prises en charge ouvriront droit à une réduction d'impôt de 60 % de leur montant, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés au profit.

La convention définissant les engagements des partenaires est aujourd'hui soumise à votre approbation. Le texte détaillé de celle-ci est joint en annexe de la présente délibération.

Cette délibération a pour but d'approuver et de signer la convention à intervenir entre la ville de Valence et le groupe AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes pour la mise en place d'un mécénat en nature en faveur de la promotion de la santé mentale sur le territoire valentinois.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de mécénat à intervenir entre la ville de Valence et le groupe AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- D'imputer les recettes correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention de mécénat avec le groupe AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Madame Cécile PAULET, Monsieur Thomas BLACHE ont quitté la salle

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Développement durable – Environnement – Ecologie Urbaine – Economie

2022/06-27/58    Approbation de la charte d'engagement pour la mise en place de poulaillers participatifs sur la commune de Valence

Rapporteur:  
Lionel BRARD

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Valence souhaite accompagner les propriétaires de poules au sein de la commune vers davantage d'écoresponsabilité afin de garantir la bonne gestion des poulaillers, conformément au plan d'action de l'Agenda 21 – *La Transition Écologique à Valence 2019-2030* –.

Dans cet objectif, des projets de chartes ont été élaborés en fin d'année dernière dans le but d'encadrer la présence de poules en ville et de veiller au respect du bien-être animal. Le Conseil Municipal du 13 décembre 2021 a souhaité en reporter l'approbation afin d'aller vers davantage de bienveillance et de pédagogie auprès des différents acteurs.

Un nouveau travail collaboratif a été mené avec des élus municipaux, la Direction Santé Publique à laquelle est rattaché le service de l'Agenda 21, la Direction Éducation Jeunesse et les directeurs et directrices d'écoles concernées. Ainsi le projet a été revu afin de prendre en compte les propositions des intervenants.

Celui-ci est soumis aujourd'hui à votre approbation. Le texte détaillé de la « Charte d'engagement pour la mise en place de poulaillers participatifs sur la commune de Valence » est joint en annexe de la présente délibération ainsi que la partie complémentaire réservée à l'implantation d'un poulailler pédagogique dans les écoles de Valence.

L'intérêt de la démarche a été conservé : inciter à la réduction de la production de déchets organiques grâce à l'alimentation des poules et sensibiliser au bien-être animal et à la nature en ville.

La charte propose aux associations ou établissements porteurs de projets de s'engager pour une gestion écoresponsable, soucieuse du bien-être animal et favorisant les questions de sécurité sanitaire et de cohabitation avec le voisinage. La partie complémentaire fixe un certain nombre d'engagements quant aux modalités d'implantation dans l'école, de gestion du poulailler au quotidien et pendant les vacances scolaires et de suivi des questions d'hygiène, de santé et de bien-être animal.

Cette charte ne concerne que les poulaillers privés ou pédagogiques. Elle sera signée par les porteurs de projet et la ville lors de chaque ouverture d'une structure de ce type.

Cette délibération a pour but d'approuver le texte et la mise en place par la commune d'une charte d'engagement et de bonne conduite dans le cadre de la création de poulaillers participatifs privés ou pédagogiques.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la charte d'engagement et de bonne conduite dans le cadre de la création de poulaillers participatifs privés ou pédagogiques, à signer par les porteurs de projet ;

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte avec les porteurs de projet ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Charte d'engagement et de bonne conduite dans le cadre de la création de poulaillers participatifs privés ou pédagogiques

*Madame Cécile PAULET a quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Service à la population – Culture – Sports – Education

2022/06-27/59	Subvention aux associations culturelles	Rapporteur: Marie-Françoise PASCAL
---------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire expose :

L'association philatélique de Valence a sollicité la ville de Valence pour l'attribution d'une aide financière au titre du fonds d'action culturelle, pour la mise en œuvre de son projet dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre 2022.

A l'occasion de ces journées, l'association philatélique de Valence, en partenariat avec la Ville de Valence et le service Patrimoine – Pays d'art et d'histoire de Valence Romans Agglo, fera éditer spécifiquement pour cet événement un timbre et 1 000 cartes postales représentant un ou plusieurs éléments du patrimoine historique de la Ville. Ils tiendront également sur site un bureau de poste permettant aux visiteurs d'acheter ce timbre et ces cartes postales et d'oblitérer leur courrier.

Cette opération a pour objectif de valoriser auprès du grand public les travaux de restauration et de valorisation réalisés sur le patrimoine remarquable de la Ville. Elle s'inscrit dans la continuité des actions menées ces dernières années et interrompue durant deux ans en raison de la crise sanitaire.

Il est proposé d'attribuer à l'association philatélique de Valence, une subvention de 300 €, au titre du fonds d'action culturelle 2022, pour la réalisation de ce projet dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2022.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 300 euros au titre à l'association philatélique de Valence au titre du Fond d'Action Culturelle.

*Madame Cécile PAULET a quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/60 Transfert de propriété d'œuvres de l'Etat mises en dépôt avant 1910  
au Musée de Valence

Rapporteur:  
Marie-Françoise PASCAL

Monsieur le Maire expose :

Le musée de Valence, art et archéologie, bénéficie de nombreux dépôts de l'Etat depuis sa création. En application de l'article L. 451-9 du code du patrimoine, les collections de l'Etat, mises en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les musées de France appartenant aux collectivités territoriales, font l'objet d'un transfert de propriété à ces collectivités.

Le nombre total des biens déposés depuis la Révolution jusqu'au 7 octobre 1910 dans les « musées de France » est d'environ 100 000, répartis dans un peu plus de 300 collectivités. L'essentiel relève du ministère de la Culture, dont environ la moitié est gérée par le service des musées de France et Centre national des arts plastiques-Cnap, manufacture de Sèvres, mobilier national. Le service des musées de France du ministère de la Culture a été chargé de l'opération de transfert de propriété au nom de tous les organismes déposants de l'Etat.

Deux listes ont été établies :

- une liste A regroupant les biens transférables immédiatement
- une liste B rassemblant les biens exclus du transfert de propriété (dons, legs ou dévolutions consentis à l'Etat) ; biens réputés détruits ou biens absents du musée (non-vus lors du récolement, sous-dépôts, mouvements)

Un document récapitulatif des œuvres concernées par ce transfert de propriété à la ville de Valence a été établi par le Ministère de la Culture et vérifié par le musée (voir en annexe).

Ce transfert concerne :

- 13 pièces d'antiquités étrusques, romaines et grecques, déposées par le musée du Louvre en 1875
- 4 peintures déposées par le musée du Louvre entre 1872 et 1891
- 35 peintures, sculptures et estampes déposées par Centre national des Arts Plastiques entre 1830 et 1897

Ces œuvres sont déjà conservées par le musée, sous le statut de dépôt de l'Etat. La proposition de transfert de propriété signifie que les œuvres mentionnées deviennent propriété pleine et entière de la Ville de Valence, au même titre que les œuvres directement acquises par la Ville et son musée.

Après délibération, la publication d'un arrêté de transfert au Journal officiel et de la liste des biens au Bulletin officiel rendra ce transfert effectif. Des régularisations de l'inventaire devront ensuite être effectuées et les différents supports informatifs (cartels, documents d'aide à la visite, bases de données, publications, etc.) devront mentionner la phrase suivante : « Dépôt de l'Etat de [année de dépôt], transfert de propriété de l'Etat à la ville de Valence, 2022 ».

Les biens non transférés continuent à être gérés en tant que dépôts de l'Etat.

Ce transfert enrichit de manière conséquente les collections du musée de Valence avec des œuvres emblématiques telles que Le départ de Bayard de Brescia de Jean-Joseph Xavier Bidault (peinture, 1821), La mort de Jane Seymour,

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



peinture de Eugène-François Devéria (1847), Jeune captive enchaînée, marbre de Jean-Baptiste Joseph Debay (1835) ou le Portrait du général Championnet, peinture par Jules Varnier (1839).

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition de transfert de propriété des œuvres figurant dans l'annexe ci-jointe (liste A)
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à régler toutes les modalités afférentes à la mise en œuvre de ce transfert.

Est joint en annexe de la présente délibération le document suivant :

- Liste des œuvres proposées au transfert

*Madame Malika KARA LAOUAR, Monsieur Jimmy LEVACHER ont quitté la salle.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/61 Don d'une oeuvre de CG SIMONS et conventions de dépôts d'oeuvres LANDOIS ROZANS MEURDRA	Rapporteur: Marie-Françoise PASCAL
--	---------------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose :

Par convention en date du 19 avril 2019, approuvée par délibération du conseil municipal le 25 mars 2019, la Ville de Valence a fait installer un parcours temporaire de sculptures par la Galerie Bruno Mory. Intitulé « Sculptez vos balades », il a été décidé de prolonger la durée de l'exposition jusqu'en mai 2022 par avenant délibéré lors du conseil municipal du 05 octobre 2021.

Ainsi depuis mai 2019, 16 grandes sculptures des artistes Serge Landois, George Meurdra, Jean-Patrice Rozand et CG Simonds ont pris leur place dans les parcs Jovet, Marcel Paul, de l'Épervière et sur le Champ de Mars permettant à un public nombreux, familial et diversifié un accès facilité à l'art contemporain.

La convention est à présent échue. Le galeriste et les artistes souhaitent reprendre leurs œuvres aux conditions définies dans la convention initiale.

Néanmoins, C.G Simond a émis le souhait de faire don à la Ville de sa sculpture « Turnstop » exposée sur le champ de Mars. Né en 1936 à San José (Californie), C. G. Simonds vit et travaille en Bourgogne et aux États-Unis. Il crée des sculptures qui tiennent formidablement dans l'espace, dans un jeu poétique et surréaliste.

De leurs côtés, les autres artistes se sont prononcés pour laisser en dépôts une œuvre chacun :

- Jean-Patrice Rozand a accepté la prolongation de l'exposition de la sculpture « Cornes d'Amon », située au parc de l'Épervière ;
- Serge Landois, a accepté la prolongation de l'exposition de « Saariaho » située dans le Parc Jovet.
- Georges Meurdra quant à lui souhaite, remplacer la sculpture « Coco » qui est dans le parc de Marcel Paul par « Kaydara » située sur le Champ de Mars.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Ces dépôts sont consentis par les artistes Serge Landois, George Meurdra, Jean-Patrice Rozand à titre gracieux et sans engagement d'achat, jusqu'au printemps 2025.

De nouvelles conventions sont établies directement entre la Ville de Valence et chacun des trois artistes pour le dépôt de leur sculpture. Elles permettent à chaque artiste de récupérer à ses frais à tout moment sa sculpture en cas de vente ou d'autre projet d'exposition. Au terme de ces conventions la ville prendra à sa charge l'enlèvement des sculptures et leurs retours aux domiciles des artistes.

L'enlèvement et le « retour » des autres sculptures se feront aux conditions fixées par la convention du 19 avril 2019, avec la Galerie Bruno Mory. Ce coût englobe le déplacement de Kaydara du Champ de mars au parc Marcel Paul.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le don de C.G Simond à la Ville de sa sculpture « Turnstops » et d'approuver la convention fixant les modalités de ce don ;
- D'approuver les contrats de dépôt des œuvres avec les artistes Serge Landois, George Meurdra, Jean-Patrice Rozand, ci-annexés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à régler toutes les modalités afférentes à l'exécution de cet avenant.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Convention relative au don de la sculpture « Turnstops
- Contrats de dépôt des œuvres avec les artistes Serge Landois, George Meurdra, Jean-Patrice Rozand

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/62	Conventions Pass Région 2022-2027 Musée et Théâtre	Rapporteur: Marie-Françoise PASCAL
---------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Valence est partenaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par l'intermédiaire du Musée et du Théâtre pour le dispositif PASS'Région. Ce dispositif permet au public jeune, 16-25 ans, de bénéficier d'avantages (prise en charge par la région de leurs droits d'accès) et d'offres privilégiées dans les établissements culturels adhérents, sur l'ensemble du territoire régional.

Les conventions actuelles de partenariat, pour le Musée au PASS'Région « Musées/Expos », pour le Théâtre de la ville au PASS'Région « Spectacles » ont pris fin le 31 mai 2022.

Est soumis aujourd'hui à votre approbation, le renouvellement de ces conventions pour la période couvrant les 5 prochaines campagnes jusqu'en 2026/2027, présentées en annexe.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- d'approuver le renouvellement des conventions « PASS'Région - Musées/Expos » et « PASS'Région - Spectacles » passées entre la commune de Valence et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2022-2027,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer et à régler les modalités d'exécution de ces conventions.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Convention « PASS'Région - Musées/Expos »
- Convention « PASS'Région - Spectacles »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/63 Sur le Champ	Conventions de partenariats France Bleu -Théâtre de la Ville - Festival	Rapporteur: Marie-Françoise PASCAL
-------------------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Le Théâtre de la Ville propose une saison culturelle généraliste à destination de publics diversifiés. Le développement de ces publics passe par la mise en place d'actions de communication appropriées et de partenariats construits avec les médias.

Dans ce sens, un partenariat a été élaboré depuis plusieurs saisons avec la station de Radio France Bleu Drôme Ardèche, antenne du groupe Radio France pour une collaboration autour des spectacles de la saison culturelle. Les deux partenaires souhaitent poursuivre cette collaboration pour la saison 2022-2023.

Ce partenariat s'articule autour de places à gagner lors de jeux d'antenne, de l'invitation d'artistes à des émissions, de la réalisation d'interviews, et de la présence visuelle de France Bleu sur le matériel de communication dédié à ces spectacles.

Par ailleurs, la Ville de Valence organise le Festival sur le Champ ! du 20 au 23 juillet 2022. Ce festival gratuit et en plein air propose une programmation musicale généraliste destinée à un large public. Son impact culturel et la mobilisation des publics nécessitent la mise en place de collaboration avec les médias.

Dans ce sens, un partenariat avec France Bleu Drôme-Ardèche, radio de service public et de territoire, inscrite dans un réseau national et à la programmation généraliste a été construit autour de l'édition 2022 du festival Sur le Champ.

Ce partenariat fait de France Bleu Drôme Ardèche le partenaire média exclusif du Festival sur le Champ et tisse la collaboration entre les deux partenaires en termes d'images et de liens avec les artistes invités.

Cette délibération a pour but d'approuver les présentes conventions de partenariat autour de la saison 2022-2023 du Théâtre de la Ville et du festival sur le Champ 2022.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les conventions de partenariat entre la Ville de Valence et France Bleu Drôme Ardèche pour la saison 2022-2023 du Théâtre de la Ville et pour le festival sur le Champ 2022 ;

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les dites conventions et tout document s'y rapportant.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Convention de partenariat avec France Bleu Drôme Ardèche pour la saison 2022-2023 du Théâtre de la Ville
- Convention de partenariat avec France Bleu Drôme Ardèche pour le festival sur le Champ 2022

*N'a pas pris part au vote ou débat et a quitté la salle : Monsieur Franck DIRATZONIAN-DAUMAS*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/64	Convention de partenariat Avenir Santé - Festival sur le Champ	Rapporteur: Marie-Françoise PASCAL
---------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Valence organise depuis 2015 le Festival sur le Champ qui se déroule au mois de juillet sur le site du Champ de Mars.

Gratuit et en plein air, ce festival rassemble en règle générale entre 7 000 et 10 000 festivaliers par soirée autour d'un programme de concerts qui favorise la diversité des genres musicaux, la découverte de nouveaux talents et le rassemblement des publics dans la plus grande diversité, sociale et générationnel. Une soirée dédiée aux musiques urbaines mobilise particulièrement les jeunes dans un esprit festif.

L'association Avenir Santé France qui s'engage pour améliorer et préserver la santé des 12-25 ans sur quatre principaux thèmes : les accidents de la route, risques sexuels et auditifs ; au travers d'actions de prévention des risques, intervient régulièrement sur le site de concert pour mener des actions de prévention en direction de la jeunesse.

La Ville de Valence et l'association Avenir Santé France souhaitent collaborer pour mettre en place un dispositif de prévention adapté lors de la soirée du 20 juillet 2022.

Les modalités de cette collaboration sont définies par une convention de partenariat qui précise le mode d'intervention de l'association et les moyens mis en œuvre par la Ville.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer et à régler toutes les modalités afférentes à l'exécution de ces conventions.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention de partenariat avec Avenir Santé France

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/65 amateur	Convention de partenariat pour l'organisation du Festival de théâtre amateur	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
--------------------------	--	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du soutien à la pratique de théâtre amateur, et dans l'objectif de renforcer la dynamique des échanges inter-structures, la Ville de Valence s'associe au collectif d'associations de théâtre : le Collectif Théâtre Associatif Valentinois (CTAV), pour organiser le Festival de Théâtre d'Amateur les 1, 2, 3, et 4 juin 2022 au Théâtre de la Ville.

Cette dimension inter-associative du festival de Théâtre amateur porte sur la promotion et le partage des différentes pratiques du théâtre amateur, l'accompagnement technique professionnel de ces spectacles et la valorisation du tissu associatif valentinois, en lien avec la saison culturelle du Théâtre de la Ville.

Cette délibération a pour but d'approuver la convention de partenariat pour l'organisation de ce festival précisant les obligations de chacun et les modalités de répartition des frais et recettes.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat pour l'organisation du festival de Théâtre amateur avec le Collectif Théâtre Associatif Valentinois, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à régler toutes les modalités afférentes à son exécution.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention de partenariat pour l'organisation du festival de Théâtre amateur avec le Collectif Théâtre Associatif Valentinois

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

2022/06-27/66	Partenariats artistiques Théâtre de la Ville saison 2022-2023	Rapporteur: Marie-Françoise PASCAL
---------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Equipement culturel au service du territoire et de ses habitants, le Théâtre de la Ville de Valence oriente une partie de son activité sur la collaboration avec des acteurs culturels de la commune et de l'ensemble du bassin de vie. Dans le respect de son projet artistique, des partenariats peuvent être mis en place pour la programmation et la production de spectacles qui intègrent la saison culturelle. Ces partenariats font l'objet de conventions qui favorisent le partage de la responsabilité artistique et financière de chaque projet et en déterminent les modalités précises.

Dans le cadre de la saison culturelle 2022/2023 du Théâtre de la Ville, la Ville de Valence souhaite conclure des conventions de partenariats artistiques pour l'organisation des spectacles suivants :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





CONVENTIONS	PARTENAIRES	SPECTACLES
1	CARAMBA CULTURE LIVE	AXEL BAUER
2	MELODYN	H-BURNS
3	COMEDIE DE VALENCE-CDN	MURMURATION

Cette délibération a pour but d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ces conventions de partenariats artistiques.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conventions annexées à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer et à régler toutes les modalités afférentes à leur exécution.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Convention de coréalisation spectacle « Murmuration »
- Convention de coréalisation concert d'Axel Bauer
- Convention de coréalisation concert H-BURNS

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/67	Subventions aux associations sportives	Rapporteur: Renaud POUTOT
---------------	--	------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Conformément à la délibération du 13 décembre 2021, fixant les enveloppes des subventions 2022 pour les associations sportives valentinoises à 1 252 730 € pour les subventions de fonctionnement et à 4500 € pour les subventions d'investissement, la Direction Sports Culture Evènementiels et Vie Associative a instruit les demandes d'aide des associations qui n'avaient pas été encore étudiées.

Les commissions d'instruction des dossiers se sont réunies et il vous est proposé d'attribuer aux associations sportives concernées, pour l'année 2022 et en complément des différentes aides publiques et privées, les subventions inscrites dans le tableau ci-dessous :

#### **Associations sportives - Fonctionnement**

Pétanque Benjamin Delessert	300 €
Valence Sports Orientation	1 500 €

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- d'accorder des subventions de fonctionnement à l'association sportive PETANQUE DELESSERT pour un montant total de 300 €
- d'accorder des subventions de fonctionnement à l'association sportive VALENCE SPORTS ORIENTATION pour un montant total de 1 500 €

Le montant total de ces dépenses sera prélevé sur le crédit prévu au budget 2022 au chapitre 6574 au titre du fonctionnement.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2022/06-27/68 Conventions d'objectifs avec les associations sportives valentinoises : Minéral Spirit, les Marsouins de Valence, Ski Club valentinois, les Sharks, VRDR	Rapporteur: Renaud POUTOT
---	------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Valence signe des conventions d'objectifs avec plusieurs associations sportives valentinoises qui, par leur engagement dans la vie sportive locale et la qualité de leur projet associatif, participent au rayonnement de la Ville, au dynamisme de sa vie sociale et à la transmission des valeurs éducatives essentielles à la vie en collectivité. Chaque convention précise l'affectation et le montant de la subvention annuelle de la Ville pour chaque saison concernée.

Les conventions étant établies pour une durée de 3 ans, le renouvellement est proposé pour celles qui arrivent à échéance au 31 août 2022. Il s'agit notamment des associations suivantes :

- LES SHARKS DE VALENCE dont le montant maximum de la subvention annuelle pour les saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 2024/2025 est fixé à 9 600 €.
- VALENCE ROMANS DROME RUGBY dont le montant maximum de la subvention annuelle pour les saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 2024/2025 est fixé à 291 400 €.
- SKI CLUB VALENTINOIS dont le montant maximum de la subvention annuelle pour les saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 2024/2025 est fixé à 5 060 €.
- LES MARSOUINS dont le montant maximum de la subvention annuelle pour les saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 2024/2025 est fixé à 7 360 €.
- MINERAL SPIRIT dont le montant maximum de la subvention annuelle pour les saisons sportives 2022/20223 est fixé à 23 000 €.

Chaque convention est établie à partir d'une grille d'objectifs portant sur l'activité essentielle de chaque association. Le montant effectif de la subvention est calculé suivant le résultat des grilles d'évaluation annexées à la présente convention.

Chaque subvention annuelle sera versée en 3 fois suivant l'échéancier suivant, par saison sportive :

- 40 % en début de saison sportive,

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- 40 % en milieu de saison, après une évaluation du travail et du budget.
- le solde, soit 20 %, en fin de saison sportive après étude du bilan d'activité de l'association ainsi que des documents comptables validés par le CA de l'association

En complément de la subvention la Ville de Valence met gracieusement à disposition de ces associations les moyens suivants :

Association	Nature des mises à disposition	Valeur annuelle estimée
<b>Les Sharks</b>	Créneaux équipements sportifs et Bureau site sportif	20 556 €
<b>Valence Romans Drôme Rugby</b>	Créneaux équipements sportifs	46 530 €
<b>Ski Club Valentinois</b>	Bureau Maison Vie Associative	3 522 €
<b>Les Marsouins</b>	Installations aquatiques Valence Romans Agglo	107 000 €
<b>Minéral Spirit</b>	Gymnase Jean Bouin	3 522 €

Ces mises à disposition de locaux, créneaux et salles font l'objet de conventions entre l'Association et la Ville.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs avec les associations sportives :
- Les Sharks pour les saisons 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025
- Valence Romans Drôme Rugby pour les saisons 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025
- Ski Club Valentinois pour les saisons 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025
- Les Marsouins pour les saisons 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025
- Minéral Spirit la saison 2022/2023
  
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer et à régler toutes les modalités afférentes à l'exécution de ces conventions. Les montants de ces dépenses seront prélevés sur le crédit prévu au budget 2022 au chapitre 65.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- convention d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Les Sharks
- convention d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Valence Romans Drôme Rugby
- convention d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Ski Club Valentinois
- convention d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Les Marsouins
- convention d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Minéral Spirit

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/69 Charte éco-événementielle

Rapporteur:  
Franck DIRATZONIAN-  
DAUMAS

Monsieur le Maire expose :

En 2009, La Ville de Valence a élaboré la première version de la charte éco-événementielle à destination des associations sportives valentinoises ayant une pratique événementielle et dont l'objet était d'inciter les organisateurs à adopter une démarche éco-citoyenne afin de limiter l'impact des manifestations sur l'environnement. Les consciences étant, à l'époque, moins éveillées sur ces enjeux, cette charte a conduit à l'essoufflement de ce dispositif qui a périclité au bout de 2 ans.

En 2019, sous l'impulsion du plan d'actions « Agenda 21 » du mandat, la refonte de la charte éco-événementielle est mise à l'ordre du jour avec comme objectif d'inciter à l'éco-exemplarité des manifestations, des événements et des associations (toutes thématiques confondues) ». Le contexte de pandémie Covid-19 n'ayant pas permis une mise en œuvre rapide de la démarche, la phase de concertation et d'élaboration collective a débuté en fin d'année 2021 à laquelle 15 associations ont participé.

Les différents temps de concertation ont permis la finalisation d'une charte concrète et courte, accessible par toutes les associations, incitative et bienveillante, accompagnée de conseils pour atteindre les objectifs fixés et permettre à chacune d'honorer ses engagements. La charte est divisée en 5 axes prioritaires :

- Le respect du site, des espaces naturels et du voisinage
- Le recyclage et la gestion des déchets
- Les économies d'énergie et d'eau
- Les transports et les solutions de déplacement à faible empreinte carbone
- Les différentes alternatives écologiques

En juin, à l'occasion du renouvellement du guide des associations, chaque association sera sollicitée à s'engager dans la démarche et/ou à réactualiser son engagement en fonction de ses moyens.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la charte éco-événementielle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à régler toutes les modalités afférentes à l'exécution de celle-ci.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Charte éco-événementielle et ses annexes

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



2022/06-27/70 CONVENTIONS DE MECENAT entre la Ville de Valence et : SPIE BATIGNOLLES Sud-est - PIZZORNO Environnement - TRANSDEV AuRA - BERNAUD Bâtiment 26	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
---	---------------------------------

Vu la loi n° 2003-709 du 1er Août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux Fondations  
 Vu l'article L.2242-1 du Code général des collectivités territoriales  
 Vu les articles 238 bis et 200 du Code Général des Impôts, relatifs aux dispositions fiscales encadrant le mécénat

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2015, face à un contexte financier en mutation et soucieuse de co-construire ses projets en créant des synergies avec les forces économiques locales, la Ville de Valence développe une démarche de recherche de recettes extérieures, principalement tournée jusqu'en 2015 vers les partenaires publics, en associant régulièrement les acteurs privés aux enjeux et aux projets de la collectivité à travers l'acte de don.

L'engagement par le mécénat permet ainsi d'impliquer les particuliers et les acteurs économiques locaux autour plusieurs axes de développement qui, pour la Ville, constituent des enjeux importants, actuels et à venir, pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire :

- ENVIRONNEMENT : La transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique
- PATRIMOINE : La valorisation du Patrimoine culturel
- EVENEMENTIEL : Le développement des Grands événements

De par leur implantation sur Valence et leur engagement antérieur et régulier en tant que mécènes, les entreprises SPIE Batignolles Sud Est, TRANSDEV Auvergne Rhône-Alpes, PIZZORNO environnement et BERNAUD Bâtiment 26 ont souhaité apporter leur soutien à la Ville, pour les années et sur les projets suivants :

Mécènes	Projets Ville soutenus	Don annuel	Total
SPIE Batignolles Sud Est	<b>Evènements</b> : Festival sur le champ / Saison Culturelle du Théâtre de la Ville / Féeries d'hiver Période de convention : 2022 / 2024 (3 ans)	25 000 €	75 000 €
TRANSDEV AuRA	<b>Evènements</b> : Un air d'été / Festival sur le champ / Saison Culturelle du Théâtre de la Ville / Féeries d'hiver <b>Environnement</b> : Plan Arbres Période de convention : 2022 / 2024 (3 ans)	75 000 €	225 000 €
PIZZORNO environnement	<b>Environnement</b> : Plan Arbres Période de convention : 2022 / 2024 (3 ans)	90 000 €	270 000 €
BERNAUD Bâtiment 26	<b>Environnement</b> : Plan Arbres Période de convention : 2022 (1 an)	20 000 €	20 000 €

Pour chaque mécène, une convention de mécénat définissant les modalités administratives et financières a été élaborée conjointement.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- d'approuver la convention 2022/2024 de mécénat avec SPIE Batignolles Sud Est pour un montant annuel de 25 000 € et un montant total de 75 000 € sur la période conventionnée.
- d'approuver la convention 2022/2024 de mécénat avec TRANSDEV Auvergne Rhône Alpes pour un montant annuel de 80 000 € et un montant total de 225 000 € sur la période conventionnée.
- d'approuver la convention 2022/2024 de mécénat avec PIZZORNO environnement pour un montant annuel de 90 000 € et un montant total de 270 000 € sur la période conventionnée.
- d'approuver la convention 2022 de mécénat avec BERNAUD Bâtiment 26 pour un montant annuel de 20 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à régler toutes les modalités afférentes à l'exécution de cette convention.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

S'abstenant : 4

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER

**Délibérations Administration générale – Finances**

2022/06-27/71	SOLIHA : modification des représentants	Rapporteur: Nicolas DARAGON
---------------	---	--------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;  
Vu les statuts de SOLIHA ;

Monsieur le Maire expose :

SOLIHA Drôme est une association mobilisée pour améliorer les conditions d'habitat des Drômois. Un de ses objectifs est de renforcer le rôle social du parc privé de logements existants, et ce dans le cadre des politiques locales de l'habitat.

Par délibération du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a désigné Annie-Paule TENNERONI et Sylvain FAURIEL comme délégués pour représenter la Ville au sein de SOLIHA.

Or, les statuts de SOLIHA ne prévoyant qu'un seul délégué pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association, Annie-Paule TENNERONI n'a jamais été convoquée. Il est proposé de modifier cette représentation en désignant Sylvain FAURIEL pour siéger à l'assemblée générale de SOLIHA Drôme.

En application de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ses membres de procéder au vote au scrutin public.

En conséquence, le conseil municipal décide de désigner Sylvain FAURIEL pour siéger à l'assemblée générale de SOLIHA Drôme.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



## QUESTIONS ORALES

### **1/ Moustique tigre**

*Nous vous avons alerté l'an dernier au sujet de la prolifération du moustique tigre et avons proposé l'installation de bornes anti moustique sur la commune.*

*Entre temps nous avons pu constater que malgré le travail préventif effectué par nos services municipaux le problème n'était pas résolu loin de là ....*

*Quels sont les nouveaux moyens mis en place cette année pour lutter efficacement contre le moustique tigre sur Valence afin d'éviter la forte gêne occasionnée à nos concitoyen.es et ainsi prévenir tout risque de maladies virales pouvant être transmise par*

#### **Réponse apportée par Kérha AMIRI :**

Les moyens mis en œuvre sont les suivants : mobilisation sociale, communication grand public sur les différents médias (site Internet, journal municipal, réseaux sociaux, panneaux digitaux, MJC, MPT). Le rendez-vous de la santé du 19 mai dernier qui a réuni 32 personnes a été consacré au moustique tigre.

A partir du 28 juin, les agents de la Direction Santé publique seront sur tous les marchés de la Ville pour des actions de sensibilisation.

Le 12 juillet, ces agents iront sur le secteur de Fontbarlettes avec la MPT de Fontbarlettes dans le cadre de l'opération « quartiers animés ».

Sont également réalisées des actions de sensibilisation ciblées dans tous les endroits à risques (cimetière, canaux, jardins partagés) et auprès des associations concernées.

Les services Ville et Agglo sont mobilisés avec le recrutement d'un renfort saisonnier à la Direction Santé publique pour du porte à porte à chaque signalement.

Quant aux bornes anti moustiques, un prestataire rencontré a rendu un rapport relatant une efficacité très faible étant précisé que l'efficacité est limitée à 35 m autour d'une borne.

Si la Ville devait équiper l'ensemble des écoles publiques, le coût d'acquisition des bornes s'élèverait à 50 000 € auxquels il faudrait ajouter 40 000 € de fonctionnement pour 6 mois. De plus, il faudrait couvrir la totalité du territoire en bornes pour une plus grande efficacité ce qui nécessiterait l'installation de 1 200 bornes, étant précisé qu'elles émettent du CO2.

L'ANSSAET appelle d'ailleurs les maires à la prudence sur l'utilisation des bornes car il n'y a pas de preuve scientifique établie sur l'efficacité de ce type de piège. Le principal moyen de lutte reste l'élimination des gîtes larvaires.

Monsieur LEVACHER mentionne l'existence d'autres types de piège qui n'utilisent pas de CO2 et qui fonctionnent bien. Il invite les services de la Ville à s'intéresser aux points d'installation de la fibre qui peuvent contenir des mares d'eau abritant des larves.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



## **2/ Canicule sur Valence :**

*Que fait la Ville pour mettre à disposition des Valentinois.es et notamment des enfants un espace de rafraîchissement accessible dans chaque quartier de Valence ?*

### **Réponse apportée par Lionel BRARD :**

Canicules et sécheresse vont devenir chroniques. Cette question interpelle le court terme mais aussi le long terme car la ville doit s'adapter au changement climatique.

Les médiathèques et les maisons de quartier sont rafraîchies. Il faut surtout penser aux espaces verts, squares et parcs urbains.

Nous avons la chance d'avoir 28 000 arbres, 9 m € de crédits sont prévus pour planter 10 000 arbres. 120 hectares de végétation sont arrosés (hors période de sécheresse) qui sont des îlots de fraîcheur ; 30 hectares continuent d'être arrosés en période de sécheresse. Chaque quartier a au minimum un espace vert significatif (parcs, square). Les Valentinois sont invités à aller chercher la fraîcheur dans les espaces verts de la Ville.

Un document projeté en séance est annexé au présent PV.

Monsieur LEVACHER précise sa question qui porte également sur l'accès des habitants aux piscines. Il fait part du mécontentement de nombreuses personnes sur le fonctionnement du centre aquatique de l'Épervière : fort temps d'attente, tarifs prohibitifs. On constate une saturation des piscines. Y-a-t-il des projets proposant des accès à des points d'eau dans des quartiers ?

Adem BENCHELLOUG précise que tous les habitants de l'agglomération peuvent avoir accès à une piscine : centre aquatique de l'Épervière, piscines Jean Pommier et de Porte-lès-Valence, piscines d'été de Bourg-lès-Valence et de Chabeuil, piscine de Romans.

Une délibération sera proposée au prochain conseil communautaire pour créer des tarifs d'entrée « canicule » (1 € pour les enfants et 2 € pour les adultes).

Monsieur DARAGON rappelle que notre territoire est vaste et que l'ensemble des habitants de l'agglomération contribue de la même manière aux piscines communautaires. Il n'y a pas de raison particulière de réclamer une proximité même en tant que ville centre, la norme étant une piscine pour 40 000 habitants.

## **3/ Bibliothèque de la Chamberlière**

*Nous avons été de nouveau interpellés par des habitants de la Chamberlière au sujet de la bibliothèque au sujet de la bibliothèque de quartier. Il est fait état d'un projet de fermeture pour 2023. Pouvez-vous nous en dire plus ?*

### **Réponse apportée par Cécile PAULET :**

Au cours de l'année écoulée, les services de l'Agglomération ont constaté que le public fréquentant la bibliothèque est majoritairement un public scolaire des écoles Freinet et Seignobos. Cet équipement s'avère en effet assez peu utilisé par la population du quartier.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02





Des rencontres seront organisées en septembre avec les directeurs d'école pour connaître leurs besoins et leurs attentes à l'égard de cet équipement.

Monsieur LEVACHER propose de mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des habitants de ce quartier.

Monsieur DARAGON rappelle que le service public est là pour répondre à la demande et non pour aller chercher la demande. Valence dispose d'un réseau de lecture public exceptionnel avec une offre vaste et disponible. Il n'est pas possible de maintenir un service sous perfusion mais il est possible de redéployer et d'adapter le service. Un service « click & collect » pourra notamment être mis en place.

Madame ROCHE insiste sur la nécessaire proximité d'un tel équipement pour les élèves des écoles.

Monsieur DARAGON lui répond que l'accès à la culture se fait aussi en se déplaçant pour découvrir les équipements culturels majeurs de la Ville.

Monsieur CASARI demande la parole pour évoquer les décisions du Maire. Monsieur DARAGON lui indique que les questions orales n'ont pas encore toutes été traitées. Monsieur CASARI s'étant levé et se dirigeant vers le Maire, ce dernier lui demande de regagner sa place et donne la parole à M. LEVACHER pour la dernière question orale. Il doit cependant suspendre la séance compte tenu des désordres.

Suspension de séance à 21h33.

Reprise de la séance à 21h35

#### **4/ Projet immobilier du Pontet**

*Comme vous le savez Monsieur Soullignac, des habitants du quartier le Pontet regroupés en collectif m'ont contacté afin d'obtenir un rendez-vous auprès de vous au sujet du projet immobilier du Pontet. Je vous remercie de les avoir reçus.*

*Ce projet prévoit initialement l'abattage de 52 arbres et la bétonisation de 5 900 m<sup>2</sup> de verdure.*

*Nous souhaiterions avoir un retour de votre part concernant les évolutions de ce projet car nous sommes convaincus qu'il faut à tout prix préserver cet îlot de fraîcheur.*

#### **Réponse apportées par Franck SOULIGNAC**

La Ville a délibéré en 2019 pour acter de la cession des terrains à l'opérateur Avenir Aménagement. Ce dernier a déposé une demande de permis de construire pour 40 logements collectifs et 12 maisons individuelles ainsi que la préservation de 3000 m<sup>2</sup> d'espace vert, le tout étant reliée par une coulée verte située à l'est. Pour rappel, ces terrains avaient été rendus constructibles par le PLU de 2013.

Lors de l'affichage du permis de construire, un collectif s'est créé dans le quartier pour dénoncer la suppression d'un espace à usage public bien que compris dans le domaine privé de la Ville. Ce terrain est utilisé par les riverains du quartier.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



A la suite d'une rencontre avec le collectif le 13 mai dernier, proposition a été faite, sous réserve de l'accord de l'aménageur, de retirer ledit espace du projet et réduire à 4 le nombre de maisons individuelles ainsi que de classer ce terrain de 3 000 m<sup>2</sup> en zone naturelle inconstructible.


Après rencontre avec l'opérateur, ce dernier a fait part de son accord pour modifier son projet, sous réserve de la signature d'un protocole transactionnel avec les riverains qui avaient formé un recours gracieux contre le permis de construire.

La Ville attend le retour du collectif sur cette proposition.

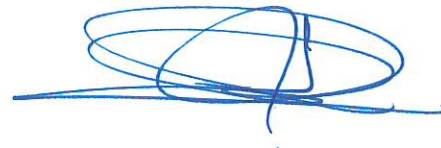
Madame ROCHE demande le devenir des arbres situés sur l'emprise du projet.

Monsieur SOULIGNAC rappelle la mise en œuvre du plan arbre et le remplacement de chaque arbre abattu. De plus, le PLU prévoit de préserver 90 hectares de nature en ville qui étaient jusqu'à présent constructibles. Il ajoute que proposition a été faite aux riverains d'intégrer ce terrain au plan arbre.

La présente séance est levée à 21h49.

  
**Nicolas DARAGON**  
Maire de Valence



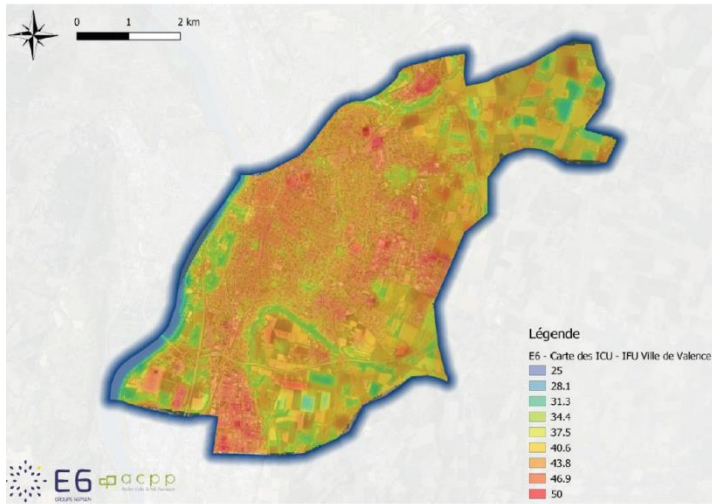
  
**Renaud POUTOT**  
Secrétaire du Conseil Municipal

# Stratégie de lutte contre les Ilots de Chaleur urbains (ICU)

Conseil Municipal  
du 27 juin 2022

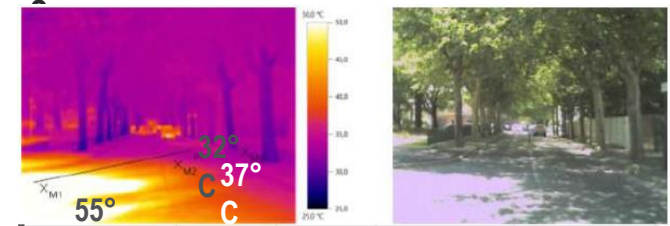
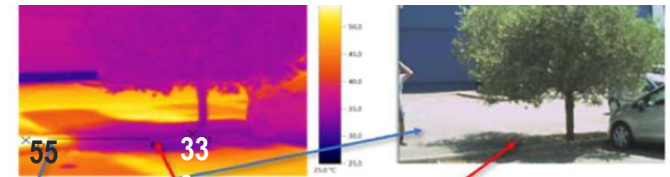


# Etude termographique – Eté 2019

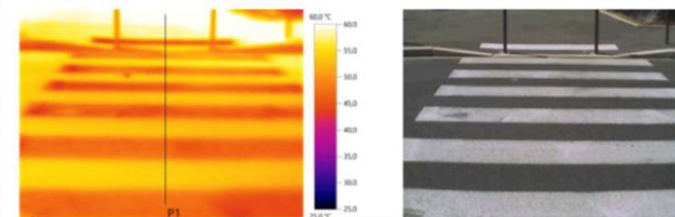


Objectif = Identifier les ICU et IFU, mesurer leurs impacts et définir des pistes de réflexion/d'actions pour réduire les ICU sur le territoire localement et baisser la température globalement

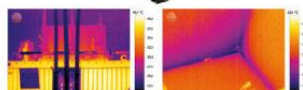
Mesures thermographiques permettant de mesurer environ 20°C de différence de température entre un sol au soleil et un autre à l'ombre d'un arbre



C



Ligne de profil : Minimum 45,4 °C - Maximum 61,0 °C - Valeur moyenne 51,6 °C





# ICU à Valence / Chiffres clefs



- ▶ A Valence, l'écart max entre la T°C relevée en thermographie (rayonnement local) est de **22°C** (28 à 50°C)
- ▶ Ecart de **4 à 6°C** entre le milieu urbain et la plaine rurale (température globale ressentie)
- ▶ La différence de T°C ambiante entre le point le plus chaud mesuré et le point le plus frais est de presque **8°C**, avec une différence de plus de 4°C des espaces **non végétalisés** et **végétalisés** similaire
  - ⇒ **Points les plus chauds : Centre-ville et zones d'activité**
  - ⇒ **Atouts fraîcheur du territoire : Rhône et canaux, surfaces vertes conséquentes (public et privé), zones boisées en milieu urbain**

# Cinq leviers d'actions



manque de végétation

+

sols Imperméables

+

façades et murs  
minéraux

+

couleurs foncées



✓ Plan arbre

✓ Désimpermealiser / végétaliser

✓ Végétaliser les murs et façades

✓ Préférer les haies aux murs

✓ Privilégier les couleurs claires

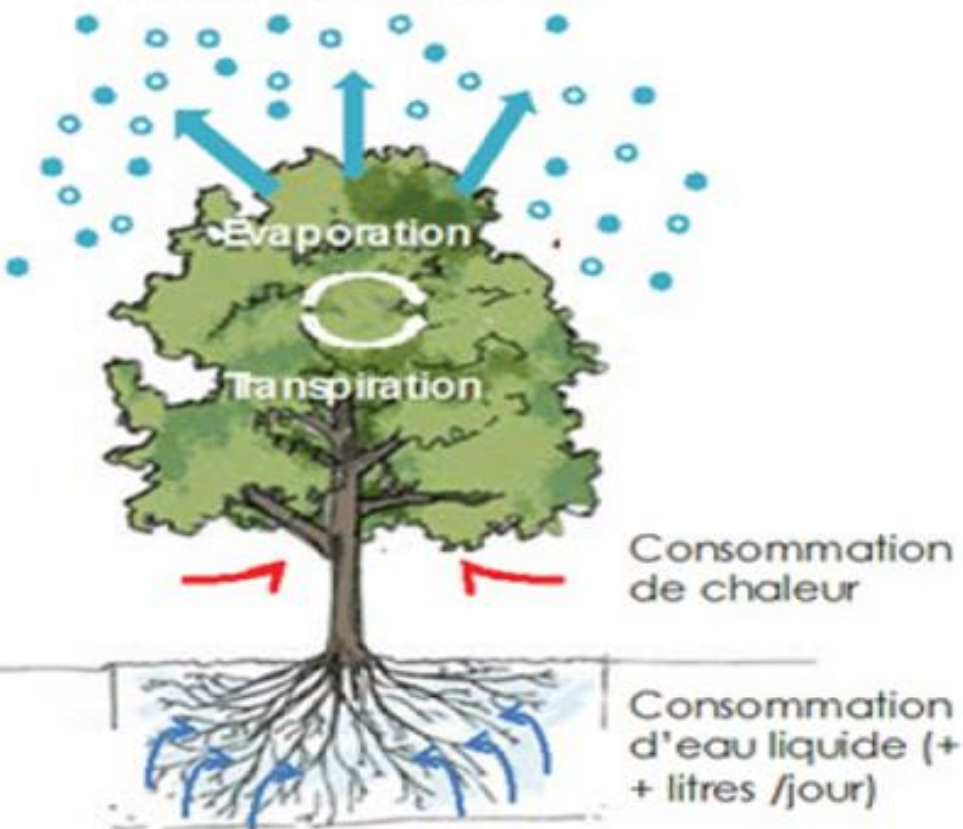
=

Création d'flots de  
chaleur urbains

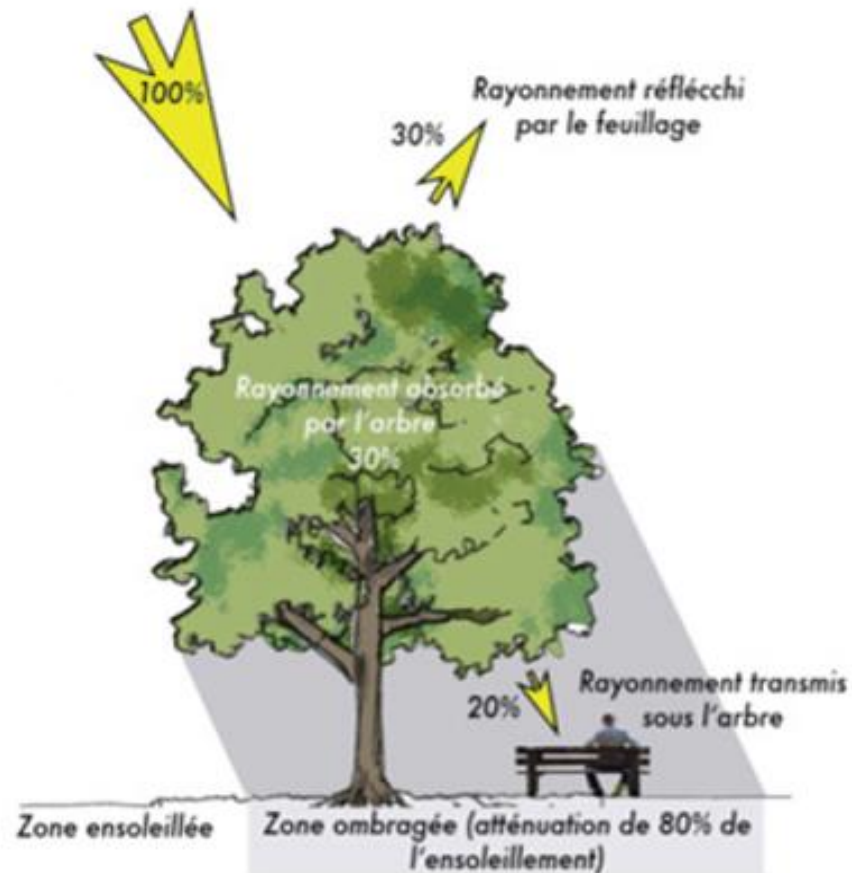


# Pourquoi planter des arbres ?

Rejet de vapeur d'eau  
Refroidissement de l'air



Rafraîchissement apporté par les arbres  
par évapotranspiration



Rafraîchissement apporté par  
les arbres par ombrage

# Objectifs du Plan Arbre



▶ 10 000 arbres d'ici 2026



- ▶ Replanter **2000 à 2 500 arbres** impactés par les intempéries
- ▶ Planter **3 000 arbres** pour **rafraîchir la Ville**
- ▶ Planter **5 hectares de boisements péri-urbains**
- ▶ Développer **7500 m<sup>2</sup> de boisements urbains**, pour créer des IFU
- ▶ Planter **10 km de haies** pour améliorer la biodiversité
- ▶ Création de vergers urbains,
- ▶ Végétaliser les bâtiments et les murs grâce à l'implication citoyenne

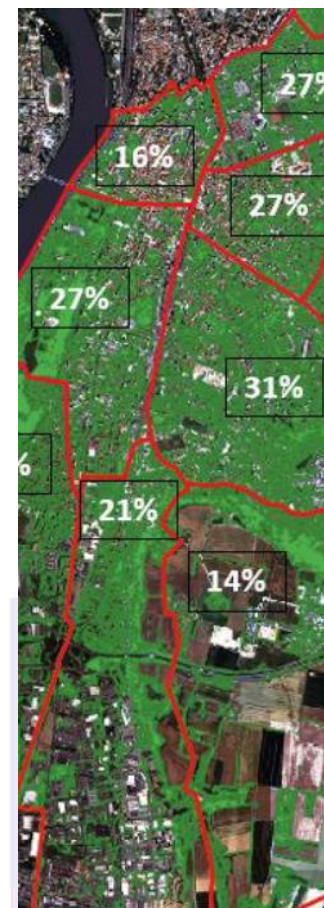




# Sur les propriétés privées



- ▶ Identification des **40 000 arbres privés** du territoire (recensement sous SIG) et des boisements qui contribuent au rafraichissement du territoire
- ▶ Mesures Intégrées au **Plan Local d'Urbanisme**
  - ▶ Travail sur le **coefficient de naturalité** pour intégrer :
    - Une incitation a la conservation des arbres existants
    - Un **cumul de solution** pour tenir compte des enjeux liés au climat
  - ▶ Une **connaissance et protection renforcée des arbres** a enjeux : recensement et diagnostic en cours



N° enregistrement	Thème	Descriptif	Montant HT	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200022	Décision générale gestion locative	Convention quadripartite de prêt d'une œuvre d'art de Joann Mitchell avec le FRAC PACA, EUROPALIA et BOZART		18/02/2022
D202200019	Décision générale gestion locative	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SIS GRAND CHARMAGNOL AU PROFIT DE EARL DESPESE	Redevance annuelle 237.15 €	18/02/2022
D202200018	Décision générale gestion locative	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ORGUE DE LA PAROISSE ST EMILIEN POUR LE CONSERVATOIRE	Gratuit	01/03/2022
D202200075	Décision générale gestion locative	Mise à disposition de l'amphithéâtre Peynet de l'IRFSS de Valence le 10 mai 2022		01/03/2022
D202200082	Décision générale gestion locative	Contrat de prêt d'une œuvre d'art de Léon Bonnat avec le Musée Paul Dini de Villefranche-sur-Saône		03/03/2022
D202200084	Décision générale gestion locative	Contrat de prêt d'œuvres d'art d'Hervé Di Rosa avec Carré d'Art		03/03/2022
D202200090	Décision générale gestion locative	OCCUPATION DE LA SALLE MONTESSORI DE L'IRFSS DE VALENCE LE 24 MARS 2022	90 € / heure supp au delà de 17h00	14/03/2022
D202200108	Décision générale gestion locative	AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE L'ESPACE BREL ENTRE L'INSEE ET LA VILLE DE VALENCE	Gratuit	14/03/2022
D202200099	Décision générale gestion locative	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE ALCOVE AU SEIN DU BATIMENT SITUE AU 1 PLACE JACQUES BREL POUR L'INSEE	Gratuit	14/03/2022
D202200025	Décision générale gestion locative	Contrat de prêt d'œuvres d'art d'Hervé Di Rosa avec Paris Musées		17/03/2022
D202200111	Décision générale gestion locative	Convention d'autorisation d'accès sur la parcelle CL 234 appartenant à la Société Château de Valensoles		17/03/2022
D202200085	Décision générale gestion locative	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT SIS 80 AVENUE DE CHABEUIL A L'INTENTION DE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE	2 332.44 € /trimestre	17/03/2022
D202200110	Décision générale gestion locative	Mise à disposition du local sis 40 rue Bouffier par SOLIHA Drôme au profit de la Ville de Valence		17/03/2022
D202200083	Décision générale gestion locative	Contrat de prêt d'une œuvre d'art d'Hervé Di Rosa avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle d'Issoudun/Musée de l'Hospice Saint-Roch		23/03/2022
D202200112	Décision générale gestion locative	Mise à disposition à la Société Valence Motors de parcelles sises avenue de Verdun		28/03/2022
D202200122	Décision générale gestion locative	Mise à disposition du hall d'accueil du 333 avenue Victor Hugo par Valence Romans Agglo pour l'installation d'un bureau de vote les 10 et 24 avril 2022 et 12 et 19 juin 2022		30/03/2022
D202200124	Décision générale gestion locative	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA VILLE DE VALENCE ET L'ASSOCIATION VALEURS ET REUSSITE		31/03/2022

## Décisions

20/05/2022

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Montant HT	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200123	Décision générale gestion locative	CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA VILLE DE VALENCE ET LA MUTUELLE SAMIR ET LA SOCIETE GIAMMATTEO		07/04/2022
D202200100	Décision générale gestion locative	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR JOUISSANCE ANTICIPEE DE L'ANCIEN EHPAD PREAULT ENTRE LA VILLE DE VALENCE ET LA SOCIETE VALOTEL	Gratuit	08/04/2022
D202200143	Décision générale gestion locative	CONVENTION DE JOUISSANCE ANTICIPEE DE PARCELLES DE TERRAIN LIEU DIT CHANTECOURIOL ENTRE LA VILLE DE VALENCE ET LE SDIS		14/04/2022
D202200144	Décision générale gestion locative	Mise à disposition des locaux à l'angle du Chemin de Thabor et du Chemin des Huguenots à l'association ASA Drôme		22/04/2022
D202200191	Décision générale gestion locative	Mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée Cl 6 sise 10 avenue de Provence au sein du Parc Itchevan à la Cave de Tain et à l'association ACT 5		05/05/2022
D202200253	Décision générale gestion locative	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT AU 71 RUE CHATEAUVERT A MADAME MAEVA MARCOVICI		10/05/2022
D202200252	Décision générale gestion locative	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT AU 71 RUE CHATEAUVERT A MADAME MATHILDE GUERTIN		10/05/2022
D202200251	Décision générale gestion locative	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT AU 71 RUE CHATEAUVERT A MONSIEUR MAXIME NORET		10/05/2022
D202200113	Décision générale Communication	Modification tarifs régie communication		11/03/2022
D202200066	Décision générale finances	Demandes de subventions Chapelle des Capucins		09/03/2022
D202200092	Décision générale finances	Régie d'avances temporaire - Traversée de la Drôme à vélo - École Lagrange		22/03/2022
D202200103	Décision générale finances	DSIL 2022 Demande de subventions pour les travaux de remplacement des menuiseries dans les écoles Freinet et Valles		24/03/2022
D202200104	Décision générale finances	DSIL 2022 demande de subvention travaux d'accessibilité des bâtiments		24/03/2022
D202200105	Décision générale finances	DSIL 2022 Demande de subvention Brasseurs d'air dans les écoles		24/03/2022
D202200136	Décision générale juridique	Octroi de la protection fonctionnelle		24/03/2022
D202200193	Décision générale juridique	Octroi protection fonctionnelle		13/04/2022
D202200073	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES :		18/02/2022
D202200081	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER AUTO N° 20200016 EN DATE DU 29/06/2020 / VALENCE / BUDGET GENERAL		22/02/2022
D202200106	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 2022009 EN DATE DU 09/02/2022 / VALENCE / BUDGET GENERAL		09/03/2022

## Décisions

20/05/2022

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Montant HT	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200102	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER AUTO N° 20210010 EN DATE DU 02/04/2021 / VALENCE / BUDGET GENERAL		09/03/2022
D202200093	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 202100110 EN DATE DU 26/11/2021 / VALENCE / BUDGET GENERAL		17/03/2022
D202200094	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 2021056 EN DATE DU 28/06/2021 / VALENCE / BUDGET GENERAL		17/03/2022
D202200183	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 20210083 EN DATE DU 16/03/2021 / VALENCE / BUDGET GENERAL		07/04/2022
D202200182	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°20210086 EN DATE DU 12/07/2021 / VALENCE / BUDGET GENERAL		07/04/2022
D202200181	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER AUTO N°2021004 EN DATE DU 10/02/2021 / VALENCE / BUDGET GENERAL		07/04/2022
D202200190	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N°20210111 EN DATE DU 31/10/2021 / VALENCE / BUDGET GENERAL		08/04/2022
D202200186	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 20190044 EN DATE DU 22/10/2019 / VALENCE / BUDGET GENERAL		08/04/2022
D202200185	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 20210066 EN DATE DU 16/08/2021/ VALENCE / BUDGET GENERAL		08/04/2022
D202200184	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 20210060 EN DATE DU 22/05/2021/ VALENCE / BUDGET GENERAL		08/04/2022
D202200189	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 20220023 EN DATE DU 08/03/2022 / VALENCE / BUDGET GENERAL		08/04/2022
D202200258	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 20190044 EN DATE DU 22/10/2019 / VALENCE / BUDGET GENERAL		05/05/2022
D202200260	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER AUTO N°2022006 EN DATE DU 16/02/2022 / VALENCE / BUDGET GENERAL		06/05/2022
D202200259	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 2021056 EN DATE DU 28/06/2021 / VALENCE / BUDGET GENERAL		06/05/2022
D202200265	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER AUTO N°2022003 EN DATE DU 04/01/2022 / VALENCE / BUDGET GENERAL		10/05/2022
D202200266	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 2021095 EN DATE DU 04/10/2021 / VALENCE / BUDGET GENERAL		10/05/2022

## Décisions

20/05/2022

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Montant HT	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200261	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER AUTO N°2022004 EN DATE DU 18/01/2022 / VALENCE / BUDGET GENERAL		10/05/2022
D202200145	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.28-106		27/03/2022
D202200146	Décision générale cimetière	Achat case de columbarium T.38CA-44		27/03/2022
D202200147	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire Q.10-E39		27/03/2022
D202200148	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire T.35-158		27/03/2022
D202200149	Décision générale cimetière	Achat case de columbarium Q.44PY-84		27/03/2022
D202200150	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire T.27-373		27/03/2022
D202200151	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.42-26		27/03/2022
D202200152	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire T.35-30		27/03/2022
D202200153	Décision générale cimetière	Achat case de columbarium Q.53FL-7B		27/03/2022
D202200154	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.28-18		27/03/2022
D202200155	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire T.10-235		27/03/2022
D202200156	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.11-26		27/03/2022
D202200157	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.21-80		27/03/2022
D202200158	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.21-81		27/03/2022
D202200159	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire T.35-126		27/03/2022
D202200160	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.12-165		27/03/2022
D202200161	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.37-152		27/03/2022
D202200162	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire T.20-4		27/03/2022
D202200163	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire Q.10-245B		27/03/2022
D202200164	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire T.32-11		27/03/2022
D202200165	Décision générale cimetière	Achat case de columbarium Q.53FL-15		27/03/2022
D202200166	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire T.37-4		27/03/2022
D202200167	Décision générale cimetière	Achat concessions funéraires Q.10-246 & 247		27/03/2022
D202200168	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire Q.10-E37		27/03/2022
D202200169	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire T.37-12		27/03/2022

## Décisions

20/05/2022

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Montant HT	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200170	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.33-123		27/03/2022
D202200171	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.28-248		27/03/2022
D202200172	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire Q.37-6		27/03/2022
D202200173	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.28-265		27/03/2022
D202200174	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire C.29-94		27/03/2022
D202200175	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire C.19-99		27/03/2022
D202200176	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire C.8-85		27/03/2022
D202200202	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.12-3		18/04/2022
D202200203	Décision générale cimetière	Achat case de columbarium T.44FL-57		18/04/2022
D202200204	Décision générale cimetière	Achat case de columbarium Q.44PY-101		18/04/2022
D202200205	Décision générale cimetière	Conversion concession funéraire Q.11-122		18/04/2022
D202200206	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire T.10-206E		18/04/2022
D202200207	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire C.23-795		18/04/2022
D202200208	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.33-57		18/04/2022
D202200209	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.33-251		18/04/2022
D202200210	Décision générale cimetière	Conversion concession funéraire C.23-766		18/04/2022
D202200211	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire C.24-94		18/04/2022
D202200212	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.12-31		18/04/2022
D202200213	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.37-148		18/04/2022
D202200214	Décision générale cimetière	Renouvellement case de columbarium Q.44FL-4		18/04/2022
D202200215	Décision générale cimetière	Renouvellement case de columbarium Q.44FL-9		18/04/2022
D202200216	Décision générale cimetière	Renouvellement anticipé concession funéraire Q.7-15		18/04/2022
D202200217	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.2-318		18/04/2022
D202200218	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire T.10-252		18/04/2022
D202200219	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.2-94		18/04/2022
D202200220	Décision générale cimetière	Renouvellement case de columbarium Q.44PY-11		18/04/2022
D202200221	Décision générale cimetière	Achat case de columbarium Q.53FL-14		18/04/2022

## Décisions

20/05/2022

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Montant HT	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200222	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire Q.28-189		18/04/2022
D202200223	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire Q.2-254		18/04/2022
D202200224	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire T.19-101		18/04/2022
D202200225	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire P.19-100E		18/04/2022
D202200226	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire Q.11-12		18/04/2022
D202200227	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire T.39-24		18/04/2022
D202200228	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire Q.37-181		18/04/2022
D202200229	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire C.24-154		18/04/2022
D202200230	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire Q.10-E48		18/04/2022
D202200231	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire Q.2-231		18/04/2022
D202200232	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire Q.10-249		18/04/2022
D202200233	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire Q.28-342		18/04/2022
D202200234	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire Q.42-19		18/04/2022
D202200235	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire T.27-210		18/04/2022
D202200236	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire Q.13-19		18/04/2022
D202200237	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire Q.9-29B		18/04/2022
D202200238	Décision générale cimetièrè	Renouvellement case de columbarium Q.44DC-6		18/04/2022
D202200239	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire Q.37-170		18/04/2022
D202200240	Décision générale cimetièrè	Achat case de columbarium T.53FL-8		18/04/2022
D202200241	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire Q.7-36		18/04/2022
D202200242	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire Q.8-27		18/04/2022
D202200243	Décision générale cimetièrè	Conversion concession funéraire T.18-64		18/04/2022
D202200256	Décision générale cimetièrè	Achat case de columbarium T.53FL-14		02/05/2022
D202200072	Décision générale DSCEVA	Décision - pour signature convention entre la Ville de Valence et l'Eau de Valence pour l'entretien et la maintenance du Site Aquasplash au parc J. Perdrix		18/02/2022
D202200134	Décision Générale - DSCEVA	Décision - Adhésion 2022 à l'association "immeuble en fête"		30/03/2022

## Décisions

20/05/2022

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Montant HT	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200199	Décision Générale - DSCEVA	Décision - Demande de subvention à la Ligue ARA de Football concernant le terrain synthétique de la plaine de jeux Briffaut		14/04/2022
D202200194	Décision Générale DSCEVA	Décision - demande de subvention à la Région ARA pour le festival sur le champ 2022		22/04/2022
D202200245	Décision Générale - DSCEVA	Décision pour règlement Brocante culturelle du 25 juin 2022		06/05/2022
D202200101	Décision générale Ressources Humaines	Rupture conventionnelle		16/03/2022
D202200097	Décision générale Espaces VERTS	EVNV- Convention relative à la gestion et l'utilisation du site de compostage - Parc de la Marquise		10/03/2022
D202200096	Décision générale Espaces VERTS	EVNV- Convention relative à la gestion et l'utilisation du site de compostage - Square Chamfort		10/03/2022
D202200098	Décision générale Espaces VERTS	EVNV- Convention relative à la gestion et l'utilisation du site de compostage - Place Lamartine		10/03/2022
D202200088	Décision générale Espaces VERTS	VENTE AGORASTORE FEVRIER 2022 MATERIEL ESPACES VERTS		17/03/2022
D202200095	Décision générale Espaces VERTS	VENTE AGORASTORE FEVRIER 2022 (2) MATERIEL ESPACES VERTS		17/03/2022
D202200121	Décision générale Espaces VERTS	VENTE AGORASTORE MARS 2022 MATERIEL ESPACES VERTS		18/03/2022
D202200120	Décision générale Espaces VERTS	EVNV- Convention relative à la gestion et l'utilisation du site de compostage - Square Galland		28/03/2022
D202200118	Décision générale Espaces VERTS	EVNV- Convention relative à la gestion et l'utilisation du site de compostage - Square Amblard		28/03/2022
D202200119	Décision générale Espaces VERTS	EVNV - Convention d'occupation temporaire du domaine public - Association Les Blouses Roses - jardin des Senteurs - Square Clos Sylvestre		28/03/2022
D202200196	Décision générale Espaces VERTS	EVNV- Convention relative à la gestion et l'utilisation du site de compostage Balives / Maurice Faure		22/04/2022
D202200087	Décision générale DCBAG	Ecole Brossolette - Demande Autorisation de Travaux pour la transformation d'un logement en local périscolaire		09/03/2022
D202200244	Décision générale DCBAG	Groupe Scolaire Célestin Freinet - Demande Autorisation de Travaux - Remplacement des menuiseries extérieures - 2ème tranche		03/05/2022
D202200076	Décision générale musée	Acceptation d'un don de tampons au Musée		16/03/2022
D202200078	Décision générale musée	Acceptation d'un don des Amis du Musée		16/03/2022
D202200077	Décision générale musée	Acceptation d'un don de M. Möllenhof		16/03/2022
D202200131	Décision générale musée	Tarifs boutique du musée		18/03/2022



## Décisions

20/05/2022

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Montant HT	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200142	Décision générale musée	Décision tarifs boutique musée		08/04/2022
D202200201	Décision générale musée	Tarifs boutique musée		06/05/2022
D202200264	Décision générale musée	Avenant n° 2 au marché subséquent n° 192031 de transport d'œuvres pour l'exposition Di Rosa		06/05/2022
D202200057	Décision générale DEJ	DEMANDE DE SUBVENTION CAF - CLAS 2021 2022		22/02/2022
D202200056	Décision générale DEJ	tarification DEJ 2022		22/02/2022
D202200055	Décision générale DEJ	BOURSES DE RESTAURATION COLLECTIVE		24/03/2022
D202200127	Décision générale DEJ	Avenant au marché des manuels scolaires		28/03/2022
D202200128	Décision générale DEJ	Avenant n°1 marché 192015 - Acquisitions électroménagers professionnels		28/03/2022
D202200132	Décision générale DEJ	Avenant n°1 Marché 222015 - Chantiers collectifs jeunes: Portage administratif et financier		28/03/2022
D202200257	Décision générale DEJ	Demande de subvention CAF projet MPT Fontbarlettes accueil d'un enfant handicapé		10/05/2022
D202200200	Décision Générale - DAP	Tarifs Département Attractivité & Proximité - Domaine Public et Stationnement		28/04/2022
D202200249	Décision Générale - DAP	Convention d'occupation temporaire du domaine public ayant pour objet l'exploitation d'un manège au sein du Parc Jouvét		03/05/2022

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200116	Décision commande publique marché de travaux	Aménagement d'un bâtiment industriel pour le Tir Olympique Valentinois à Valence (10 lots)	LOT 01 : Entreprise BATIR (26500 Bourg-Lès-Valence) pour un montant de 42 817.11 € HT LOT 03 : Entreprise DELORME BATTANDIER (07100 ANNONAY) pour un montant de 9 903.00 € HT. LOT 04 : Entreprise THOMASSET (26540 Mours-Saint-Eusèbe) pour un montant de 42 971.20 € HT LOT 05 : Entreprise THOMASSET (26540 Mours-Saint-Eusèbe) pour un montant de 18 839.40 € HT LOT 06 : Entreprise THOMASSET (26540 Mours-Saint-Eusèbe) pour un montant de 9 592.20 € HT LOT 07 : Entreprise CRESTOISE DE MENUISERIE (26400 Crest) pour un montant de 50 846.60 € HT LOT 08 : Entreprise SALLE (26000 Valence) pour un montant de 49 944.19 € HT Travaux : 47 544.19 € HT Maintenance : 2 400.00 € HT. LOT 09 : Entreprise CHALAYE ELECTRICITE (26000 Valence) pour un montant de 31 890.65 € HT LOT 10 : Entreprise BONHOMME METALLERIE (26120 Montélier) pour un montant de 25 500.00 € HT	Montant total des lots : 282 304.35 € HT	14/04/2022

## Décisions Commande Publique

20/05/2022

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200130	Décision commande publique marché de travaux	Marché Subséquent n° 15 - Aménagement rue Kiki Latry à Valence à l'accord-cadre 183084 "Travaux de voirie" Lot n° 02 "Secteur Sud"	NGE - GROUPEMENT CONJOINT SIORAT (mandataire) /GUINTOLI/EHTP 26000 VALENCE	119 989.80 € HT	31/03/2022
D202200115	Décision commande publique marché de travaux	213194 - Aménagement d'un bâtiment industriel pour le Tir Olympique Valentinois à Valence - Relance du lot n° 02 : charpente métallique, toiture	E.R.C.M 07100 ANNONAY	95 937.00 € HT	15/04/2022
D202200246	Décision commande publique marché de travaux	213189_Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Parc du Polygone	Groupement REGENERATION 69100 Villeurbanne (mandataire) du groupement conjoint composé de BE.URBAN 69002 LYON (cotraitant) 69100 Villeurbanne (mandataire)_69002 LYON (cotraitant)	25 230 € HT	06/05/2022
D202200250	Décision commande publique marché de travaux	223046_Marché Subséquent N°4 "Travaux de démolition des garages 1 à 14 situés au 25 et 27 rue Servan sur la ville de Valence (26) à l'accord-cadre N°183070 "Travaux de décontamination (plomb/Amiante) et/ou de démolition/déconstruction - Lot N°2 : Travaux de démolition/déconstruction	SARL DES LITTES - ETS BOISSET JM 26600 Chanos Curson	19 190.76 euros HT	06/05/2022
D202200248	Décision commande publique marché de travaux	Marché n°223047_ Marché Subséquent N°22 "Travaux de désamiantage et de déplombage de l'école KERGOMARD à Valence" à l'accord-cadre n°183070 "Travaux de décontamination et de démolition/déconstruction" - Lot N°1: travaux de décontamination	SAS OBOUSSIER TP 26320 Saint-Marcel-lès-Valence	159 998.50 euros HT	10/05/2022
D202200071	Décision commande publique avenant marché de travaux	Accord-cadre à bdc n°213171 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre et le suivi du futur MPGP pour 4 écoles et un centre socio-éducatif de la ville de Valence	Groupement SAS PROFILS CONSULTANTS 13002 MARSEILLE	Mini : Sans Maxi : 160 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre	25/02/2022

## Décisions Commande Publique

20/05/2022

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200089	Décision commande publique avenant marché de travaux	Marché n°183074L3bis - Accord-cadre à bons de commande "Travaux Paysagers" - avenant n°3	VALFLORE 26320 St Marcel les Valence	Augmentation du maxi de la 3ème période de 32 000 € HT (variation cumulée de 23% sur la période et de 7,6% sur le total des 3 périodes)	02/03/2022
D202200117	Décision commande publique avenant marché de travaux	Marché 203125 MS10 AC 183084L2 : Aménagement de la rue Edouard Branly - Avenant n°2	Groupement conjoint SIORAT (mandataire)/GUINTOLI/ EHTP 26000 VALENCE	plus-value de 59 001.30 € HT soit une variation cumulée de +18.26%	14/03/2022
D202200126	Décision commande publique avenant marché de travaux	Marché n°203189_MS12/AC 183084_ Aménagement de la place du 11 novembre_Avenant n°1	EUROVIA DALA 26100 ROMANS-SUR-ISERE	- 312,25€ HT (variation de - 0,06%)	17/03/2022
D202200114	Décision commande publique avenant marché de travaux	Marché n°203027 - Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires - Travaux de plantation d'arbres, cépées, résineux et fruitiers - avenants n°1 et 2	SERPE, TERIDEAL, LES JARDINS DE PROVENCE, LAQUET, ID VERDE 30230 BOUILLARGUES/ 69740 GENAS/ 07250 LE POUZIN/ 26120 LAPEYROUSE MORNAY/ 38270 JARCIEU		18/03/2022
D202200140	Décision commande publique avenant marché de travaux	Marché n°193003L4 - Travaux de voirie inférieurs à 100 000€ HT - lot n° 4 "Territoire de Valence" - avenant n°2	COLAS FRANCE 26000 VALENCE	Sans incidence financière	23/03/2022
D202200177	Décision commande publique avenant marché de travaux	MARCHE N°203065 - MOE pour l'aménagement des espaces publics de l'ilot Ferry - Avenant N°02	AGENCE APS 26000 VALENCE	8980.17€ HT + 10.57%	05/04/2022
D202200068	Décision commande publique marché de prestations de services	212095 AC BDC MAINTENANCE SONORISATION DE L HDV ET SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL	ADEVA SON LUMIERE IMAGE 15 ALLEE BERNARD PALISSY 26000 VALENCE	DQE BPU 63490 HT MONTANT ANNUEL MINIMUM 10 000 € HT MAXIMUM 40 000 € HT	16/02/2022

## Décisions Commande Publique

20/05/2022

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200061	Décision commande publique marché de prestations de service	212058 DECHETS DE BALAYAGE ET DECHETS DANGEREUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Lot 1 : VEOLIA ONYX AUVERGNE RHONE ALPES</li> <li>•Lot 2 : ONCIDIS ENVIRONNEMENT</li> </ul> LOT 1 : 2/4 Avenue des Canuts 69140 RILLIEUX LA PAPE LOT 2 :203 Rue Michel Carré 95870 BEZONS	Pour le lot 1, l'accord cadre à bons de commande est conclu dans les limites suivantes : -Montant minimum annuel : 16 000€ HT -Montant maximum annuel : 80 000€ HT  Pour le lot 2, l'accord cadre à bons de commande est conclu dans les limites suivantes : -Montant minimum annuel : 5 000€ HT -Montant maximum annuel : 50 000€ HT	22/02/2022
D202200086	Décision commande publique marché de prestations de service	Marché n°213141 : Mission OPC pour l'opération cœur de ville - Déclaration sans suite			22/02/2022
D202200079	Décision commande publique marché de prestations de service	MARCHE 182059 MAINTENANCE EXTENSION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE LOT 2 SECTEURS PETITE ENFANCE SCOLAIRE ET SOCIO EDUCATIF	ENTREPRISE INEO 30 RUE DE LA POUDRETTE 69627 VILLEURBANNE CEDEX	Montant mini 10 000 euros HT Montant maxi : 60 000 euros HT	02/03/2022
D202200109	Décision commande publique marché de prestations de service	212189 AC BDC ETUDE D INVESTIGATION DANS LA RECHERCHE DE CAVITES SOUS LE SQUARE ALBERT 1ER A VALENCE	FONDASOL 84 rue Pierre Estienne - 63100 CLERMONT FERRAND	DQE valant BPU d'un montant de 16 500 €HT -Montant minimum : 5 000 € HT -Montant maximum : 30 000 € HT	10/03/2022
D202200091	Décision commande publique marché de prestations de service	Accord-cadre à bons de commande n°213178 - Analyses et diagnostics sur la structure et la toiture de 4 bâtiments situés à Valence	QCS SERVICES 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY	Minimum : sans Maximum : 45 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre	15/03/2022

## Décisions Commande Publique

20/05/2022

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200129	Décision commande publique marché de prestations de service	212079 AC BDC LOCATION ET PRESTATIONS POUR DIVERSES MANIFESTATIONS : LOCATION DE STRUCTURE	NOVELTY AUVERGNE RHONE ALPES 5 IMPASSE PASCAL 69680 CHASSIEU	DQE BPU: 88 286 .00 € HT AC BDC VILLE DE VALENCE : sans montant minimum et MONTANT ANNUEL MAXIMUM 100 000 € HT OFFICE DU TOURISME VRA : sans montant minimum et MONTANT ANNUEL MAXIMUM 20 000 € HT  MONTANT ANNUEL MINI	21/03/2022
D202200139	Décision commande publique marché de prestations de service	Etude environnementale de biodiversité faune/flore/habitats et de caractérisation de la zone humide	ECOTER 44 route de Montélimar 26110 NYONS		24/03/2022
D202200138	Décision commande publique marché de prestations de service	212167 GIROBROYAGE	LOT1 : Les Jardins de la Drôme LOT 2 : Les Jardins de la Drôme  LOT 3 : RIVAL Environnement Les Jardins de la Drôme 2765 chemin de la Plaine - 26760 BEAUMONT LES VALENCE Rival environnement : 227 impasse Vinay Sud - 38470 VINAY	Lot 01 : Montant minimum : 10 000€ Montant maximum : 90 000€ Lot 02 : Montant minimum : 10 000€ Montant maximum : 70 000€ Lot 03 : Montant minimum : 2 000€ Montant maximum : 40 000€ La durée du marché est de 24 mois	28/03/2022

## Décisions Commande Publique

20/05/2022

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200137	Décision commande publique marché de prestations de service	222013 SEANCES D'INSTRUCTION PRATIQUE POUR LA POLICE MUNICIPALE	l'entreprise SECURISE ACADEMY 159 Avenue de Marseille 26000 VALENCE	L'accord cadre à bons de commande est conclu dans les limites suivantes : -Montant annuel minimum : 8000 € HT -Montant annuel maximum : 13 000€ HT La durée du marché est de 12 mois, éventuellement reconductible 2 fois 12 mois	22/03/2022
D202200247	Décision commande publique marché de prestations de service	223022_Marché Subséquent N°20_ Désamiantage avant les travaux de la chaufferie de l'église Notre Dame à l'Accord Cadre N°183070 Travaux de décontamination (PLOMB/AMIANTE) et/ou de démolition/déconstruction : Lot 1 : Travaux de décontamination PLOMB/AMIANTE	AVENIR DECONSTRUCTION 13120 GARDANNE	17 560.00 € HT soit 21 072.00 € TTC	04/05/2022
D202200080	Décision commande publique avenant marché de prestations de service	MARCHE 182059 MAINTENANCE EXTENSION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE LOT 1 SECTEURS CULTURELS SPORTIFS INDUSTRIELS ET ASSOCIATIFS	SPIE FACILITIES 1 3 place de la Berline 93287 SAINT DENIS	mini ht : 10 000 euros maxi ht : 60 000 euros	25/02/2022
D202200107	Décision commande publique avenant marché de prestations de service	AVENANT N°1 AU MARCHE 212155 DEPLOIEMENT DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION A LA TRANSITION ECOLOGIQUE WATTY A L ECOLE	ECO CO2 3 BIS RUE DU DOCTEUR FOUCAULT 92000 NANTERRE	6 720 euros HT soit 8 064 euros TTC	10/03/2022
D202200125	Décision commande publique avenant marché de prestations de services	Avenant n° 3 au marché n° 183126 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes accessibilité de plusieurs bâtiments de la Ville de Valence	INGEMETRIE (Mandataire groupement conjoint) / ACCESSMETRIE / BOST 2 BIS BD DE LA PAIX 13640 LA ROQUE D'ANTHERON	Le montant du forfait définitif de rémunération est porté à 46 817,95 € HT soit 56 181,54 € TTC soit une variation cumulée de -15,22 % par rapport au forfait provisoire de rémunération.	15/03/2022

## Décisions Commande Publique

20/05/2022

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200133	Décision commande publique avenant marché de prestations de services	Avenant n°1 au marché n°213037 - Mission de Contrôle Technique pour la réhabilitation du CIO	BUREAU VERITAS 42 ALLEE DES LANGORIES 26000 VALENCE	AUCUNE INCIDENCE FINANCIERE - RECTIFICATIF ERREUR VARIATION	25/03/2022
D202200195	Décision commande publique avenant marché de prestations de services	Marché 213020 - Mission de maîtrise d'œuvre et d'OPC pour la réaffectation des bâtiments du CIO - Avenant n°2	GRT RAS ARCHITECTES / SOFIBAT INGENIERIE / STUDIS INGENIERIE / GENIE ACOUSTIQUE / DPI STRUCTURES 86 RUE MAGENTA 69100 VILLEURBANNE	PLUS VALUE DE 708.16 € HT (+2,82% VARIATION CUMULEE)	11/04/2022
D202200197	Décision commande publique avenant marché de prestations de services	Marché 213020 - Mission de maîtrise d'œuvre et d'OPC pour la réaffectation des bâtiments du CIO - Avenant n° 3	GROUPEMENT RAS ARCHITECTES (Mandataire conjoint solidaire) / SOFIBAT / STUDIS / GENIE ACOUSTIQUE / DPI STRUCTURE 86 RUE MAGENTA 69100 VILLEURBANNE	nouveau montant après avenant 3 = 93 308,16 € HT soit 111 969,79 € TTC plus value de + 4,84% cumulé	14/04/2022
D202200198	Décision commande publique avenant marché de prestations de services	Marché N°213045 - Mission de Moe pour l'aménagement de la Place de Dunkerque - Avenant N°01	SUEZ CONSULTING 26 000 VALENCE	2750.00 € HT + 2.22%	19/04/2022



## Décisions Commande Publique

20/05/2022

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202200179	Décision commande publique marché de fournitures	212162 EQUIPEMENTS DE GYMNASES ET TERRAINS DE SPORT	lot 1 : HUCK OCCITANIA lot 2 : MARTY SPORTS •Lot 1 : HUCK OCCITANIA Les Clauzolles 81470 MAURENS-SCOPONT •Lot 2 : MARTY SPORTS Route de la Meignanne 49370 ST CLEMENT DE LA PLACE	Pour le lot 1, l'accord cadre à bons de commande est conduit dans les limites suivantes : Montant en euros HT Minimum/anMaximum/an 2 500 € 13 000 € Pour le lot 2, l'accord cadre à bons de commande est conduit dans les limites suivantes : Montant en euros HT Minimum/anMaximum/an 5 000 € 55 000 €	11/04/2022
D202200180	Décision commande publique marché de fournitures	212190 AC BDC ACQUISITION D HORODATEURS POUR EXTENSION DU PARC	FLOWBIRD 2 ter, rue du château, 92200 NEUILLY SUR SEINE	DQE valant BPU 109 955.00 € HT Montant minimum sur 48 mois : 50 000.00 € HT Montant maximum sur 48 mois : 214 500.00 € HT	20/04/2022
D202200135	Décision commande publique avenant marché de fournitures	AVENANT 2 AU MARCHE 182179 PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN - LOT 3 : PETITS MATERIELS	PAREDES 1 rue Georges Besse 69740 GENAS		22/03/2022
D202200178	Décision commande publique avenant marché de fournitures	AVENANT 1 AU MARCHE 202047 VAISSELLE JETABLE ECOLOGIQUE	COTE NATURE 11 chemin de la Forêt 26120 MALISSARD		01/04/2022
D202200267	Décision commande publique avenant marché de fournitures	AVENANT 2 AU MARCHE 212170 FOURNITURE DE PAPIER D'IMPRESSION	LACOSTE 15 allée de la Sarriette - ZA Saint Louis - 84250 LE THOR		10/05/2022

LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00106	AV19	ASS CULTUELLE EGLISE PROTESTANTE UNIE DE ST PERAY	3 AV DU VERCORS	906	160 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00107	BR205, BR209, BR210	SAINTE ANDRE née GAOUYER	ROUTE DE CREST	2394	420 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00108	CM418	CAMUS	21 RUE PIERRE CORNEILLE	346	80 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00109	CN314, CN317	CUER ET BOTELLA	302-304 AV VICTOR HUGO	362	410 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00110	BK16	BOSC	11, 13 et 15 RUE BRUNET	2083	14 000,00 €	un garage		X
IA 026 362 22 00111	AB309	HAACK	3 RUE SAUNIERE	103	172 000,00 €	un appartement + une cave + un grenier		X
IA 026 362 22 00112	AZ525, AZ273	PAMULA	11 ALL DARIUS MILHAUD	304	220 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00113	AC565, AC900, AC901, A C908	ERNIE	20 RUE BAUDIN	1636	48 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00114	CN11	PAGNOUX	165 AV MAURICE FAURE	844	199 000,00 €	un appartement + un garage		X
IA 026 362 22 00115	AC517	SCI SAJE	3 PL DE LA DRAGONNE	1105	55 000,00 €	2 locaux d'activités		X
IA 026 362 22 00116	AC483, AC484, AC485	PONTIER	12, 14 et 16 AV SADI CARNOT	292	69 000,00 €	un appartement + une cave + un grenier		X
IA 026 362 22 00117	AV283	MALANDRA	17 RUE DU HUIT MAI 1945	6031	100 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00118	BK552	BERLEMONT	1 B RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	52	141 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00119	ZN219, ZN229	SAS VAL GREEN	LA BAYOT	341	81 000,00 €	un terrain à bâtir		X
IA 026 362 22 00120	AL224, AL226	BAJOT	19 RTE D ALIXAN	4878	444 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00121	BK417	MARDIKIAN	17 RUE FREYCINET	61	150 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00122	DT190	SCI CAJOMOU	2 AV JEAN MONNET	1109	10 000,00 €	2 emplacements de parking		X
IA 026 362 22 00123	DT190	TEM2	2 AV JEAN MONNET	1109	85 000,00 €	2 garages + un local d'activité		X
IA 026 362 22 00124	AB509	LEGER	39 AV LEON GAMBETTA	80	113 000,00 €	un appartement + une cave		X

LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00125	ZR49	DOBOCAN	17 ALL JEAN PIAGET	140	6 000,00 €	une parcelle de terrain avec abris		X
IA 026 362 22 00126	AB96	DENIS	3 RUE PEROLLERIE	199	190 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00127	AM153	SEROU	43 RUE ROMY SCHNEIDER	216	165 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00128	AC586	GROUPAMA MEDITERRANEE	87 AV SADI CARNOT	212	550 000,00 €	un batiment professionnel		X
IA 026 362 22 00129	AV17	GIRAUD	15 RUE DU SIX JUIN 1944	4470	275 000,00 €	2 appartements + 2 caves		X
IA 026 362 22 00130	BH162,BH226	CHAUVE	64-66 ET 53-55 RUE ADOLPHE THIERS	2125	11 000,00 €	un garage		X
IA 026 362 22 00131	BL466	FEUILLET	38 RUE DES MOULINS	782	460 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00132	AB495	TEISSIER	1 PLACE MIRABEL CHAMBAUD	503	16 000,00 €	un garage		X
IA 026 362 22 00133	AL189,AL198,AL199,AL92,AL94,AL96	BENELI	14 RUE CLAUDE BERNARD	3981	80 000,00 €	garage avec local d'activité		X
IA 026 362 22 00134	AT489,AT513,AT517	MAZE	55 AV DE CHABEUIL	321	100 000,00 €	un appartement + un garage		X
IA 026 362 22 00135	BZ419,BZ420	DURAND	83 RUE DE THIBERT	882	225 000,00 €	un terrain à bâtir		X
IA 026 362 22 00136	BI564,BI918	MASSON	102 B RUE FAVENTINES	335	332 000,00 €	un batiment professionnel + places de parking		X
IA 026 362 22 00137	CM1,CM2	MARECHAL ET PALLIES	282 AV VICTOR HUGO	6706	18 000,00 €	un garage		X
IA 026 362 22 00138	AT187	GUILLARD	16 RUE LEO DELIBES	249	250 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00139	AB117	MEYSONNIER	36 GRANDE RUE	86	65 000,00 €	un local d'activité + une cave		X
IA 026 362 22 00140	CM384	DILLIES	253 AV VICTOR HUGO	361	76 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00141	CS268,CS280	AUBERT	116 BIS AVENUE DE LA LIBERATION	511	184 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00142	ZO343,ZO388	ROTHBLUM	9 RES LE CLOS CARDINAL	4091	305 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00143	BY322	DUBUISSON	46 CHE DE LAPRAT	468	203 000,00 €	un appartement + un garage		X
IA 026 362 22 00144	CH384,CH385	SUNHOTEL	18 RUE PASTEUR	605	920 000,00 €	un hotel de 56 chambres + 3 salles + 3 caves + un garage		X

LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00145	BK519	AUSSENAC	21 RUE SEVIGNE	333	110 000,00 €	un appartement + une cave + un grenier		X
IA 026 362 22 00146	AC517	ROUX	1 et 3 PL DE LA DRAGONNE	1105	190 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00147	CH171,CH172	2M RENOVATION	21 AV VICTOR HUGO	150	1,00 €	petit local sous escalier + un escalier		X
IA 026 362 22 00148	CH171,CH172	SYNDICAT DES COPRO IMMEUBLE 21 AV VICTOR HUGO	21 AV VICTOR HUGO	150	1,00 €	3 parties des espaces communs		X
IA 026 362 22 00149	ZO278,ZO298,ZO312	ABRY	67 AV DE LA ROSE DES VENTS	4732	200 000,00 €	un appartement + un garage		X
IA 026 362 22 00150	CH131,CH132,CH134, CH474,CH133	COFRAX	16 et 22 BOULEVARD GENERAL DE GAULLE	1553	4 800 000,00 €	3 immeubles à usage d'hôtel et de commerce		X
IA 026 362 22 00151	AB30	BOUGUETTOUCHA	14 BIS RUE AMBROISE PARE	1521	132 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00152	AI301,AI195,AI231	AIZAC	32 RUE JEAN VILAR	424	250 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00153	BX68,BX69	ROCHEDY née GORRIAS	19 RUE ANTOINE DE CONDORCET	1067	482 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00154	BI114	LEO 83	40 AV DE CHABEUIL	168	192 000,00 €	2 appartements +2 caves		X
IA 026 362 22 00155	BL10	LEO 83	125 RUE DU PONT DU GAT	165	140 000,00 €	2 appartements + une cave		X
IA 026 362 22 00156	AT345	LEO 83	23 RUE JULES MASSENET	324	178 000,00 €	3 appartements		X
IA 026 362 22 00157	AC327	KELAGOPIAN	20 BD DU CIRE	458	57 500,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00158	AC204	DETEIX	1 RUE DU HA HA	151	120 000,00 €	un appartement + une cave + un grenier		X
IA 026 362 22 00159	AT2	ALLIANCE 237	2 AV DE ROMANS	98	63 500,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00160	AX36,AX37	TERZAGHI	2 RUE FRANZ LEHAR	5422	40 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00161	AC578	DE DELOYE ET FOURCADE DE FONDEVILLE	5 RUE PIERRE BARNERON	1129	430 000,00 €	un appartement + 2 caves + 2 garages		X
IA 026 362 22 00162	AB157	MAISONNEUVE	2 RUE DU TEMPLE	149	360 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00163	AB194	SCI EMESI	17 GR GRANDE RUE	391	105 000,00 €	un local d'activité		X

LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00164	BN186	NAL	8 MAIL JACQUES PREVERT	262	160 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00165	AO47	BOUILLIEN	3 ALL HENRI MATISSE	778	410 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00166	BO132	ARGAUD	17 RUE JEAN BERTIN	2587	61 000,00 €	un appartement + un garage		X
IA 026 362 22 00167	AC552	LUCA'S IMMOBILIER	27 RUE BAUDIN	140	115 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00168	BK100	WANG	32 RUE PONT DU GAT	271	21 500,00 €	un local d'activité		X
IA 026 362 22 00169	AC668	MUTHUON née GABET	36 RUE FAVENTINES	120	235 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00170	AC731	POIROT	89 AVENUE SADI CARNO	1191	58 500,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00171	ZO282,ZO328,ZO369,ZO288	EL MAINI	47 RUE SUZANNE VALADON	405	315 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00172	CE83	CHAPUIS	27 RUE CHARLES PEGUY	492	895 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00173	AC495	DEMESSIEUX née CHENEVIER	4 PL DE LA DRAGONNE	60	75 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00174	CH110	RIBOT	19 PL ARISTIDE BRIAND	128	260 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00175	AB287	RIBOT	28 RUE EMILE AUGIER	132	166 000,00 €	un local habitation + une cave		X
IA 026 362 22 00176	BK16	SCI JBCS	11 à 15 RUE BRUNET	2083	3 000,00 €	un garage		X
IA 026 362 22 00177	AX36,AX37	CLAIR née BRUNEL	2 RUE FRANZ LEHAR	5422	56 500,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00178	AC650	FREJAVILLE	17 RUE FAVENTINES	125	67 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00179	AC645	SCI GARON	14 RUE CHATEAUDUN	59	57 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00180	BH49	ROZIER	5 ALL GEORGE SAND	201	246 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00181	AC689,AC806	DEVIDAL	33 AV FELIX FAURE	2189	329 000,00 €	un appartement + une cave + 4 greniers + un parking		X
IA 026 362 22 00182	BK727	CHAUSSABEL	15 RUE PAUL BERT	364	131 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00183	BI1043,BI1044	TRUCHEFAUD née JOLAND	2 RUE JEAN JAURES	871	370 000,00 €	un appartement + un local d'activité + une cour		X

LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00184	EL528,EL529,EL532,EL546,EL571,EL643,EL657,EL647,EL651,EL655,EL659,EL652	VALRIM AMENAGEMENT	LA BAYOT	4315	0,00 €	Diverses parcelles à usages de voirie et espaces verts		X
IA 026 362 22 00185	AC327	SCI STJEAN	20 BD DU CIRE	458	8 500,00 €	un garage		X
IA 026 362 22 00186	DT216	SCI LA TOUR LAUROM	27 ALL PAUL HENRI CHARLES SPAAK	3000	165 000,00 €	un local d'activité + 5 garages		X
IA 026 362 22 00187	BK6	BOTTIE	10 RUE DES ALPES	522	152 000,00 €	un appartement + une cave + un grenier		X
IA 026 362 22 00188	CH252	RAFRAFI	7 RUE DE L INDUSTRIE	116	185 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00189	CM495,CM496	GIRARD	10 RUE PIERRE DE RONSARD	311	205 000,00 €	un hangar + un local d'activité		X
IA 026 362 22 00190	AC935	TLMC	19 RUE DES ETABLES	595	360 000,00 €	un appartement + une annexe		X
IA 026 362 22 00191	BH303	TANNER	35 AV DU GRAND CHARRAN	263	330 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00192	AC588	CONTI	1, 3, 5 FG SAINT JACQUES	420	146 000,00 €	un local d'activité + une cave		X
IA 026 362 22 00193	CM495	DUMAS ET DANTEC	10 RUE PIERRE DE RONSARD	151	121 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00194	CN6	SCI IMMOFIEF	306 AV VICTOR HUGO	693	320 000,00 €	ateliers artisanaux + une cour		X
IA 026 362 22 00195	CS61	TATIGUIAN	AV DE LA LIBERATION	953	420 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00196	AV406	SAUTEL ET LOHE	17 CHE DE PEYRUS	345	80 000,00 €	une parcelle de 345 m <sup>2</sup> prise sur la parcelle AV 406		X
IA 026 362 22 00197	AC141	CHARROIN	5 RUE DU JEU DE PAUME	96	130 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00198	DT506	SCI DES CEVENNES	Lieudit Tremolat	3637	100 000,00 €	un terrain à bâtir		X
IA 026 362 22 00199	CE454	CHARROY	33 AV MAURICE FAURE	135	650 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00200	CH391	MCBA INVESTISSEMENT	48 AV VICTOR HUGO	220	97 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00201	BT100,BT101,BT102,BT89,BT92,BT94,BT96,BT99,BT213,BT88,BT91,BT93,BT95,BT97	REYNAUD	98 RUE AUGUSTE RENOIR	44570	168 500,00 €	une maison		X

LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00202	CM146,CM380,CM382,CM383	BERNARD	18 RUE PIERRE CORNEILLE	403	399 000,00 €	une maison + une terrasse		X
IA 026 362 22 00203	CN13	VULCANE FONCIERE	318 AV VICTOR HUGO	779	420 000,00 €	un terrain à bâtir		X
IA 026 362 22 00204	CN297,CN421,CN423,CN424,CN413,CN420	VULCANE FONCIERE	AV VICTOR HUGO	5324	6 050 000,00 €	2 bâtiments professionnels et commerciaux + parkings + parcelle voirie		X
IA 026 362 22 00205	BO117,BO90	VULCANE FONCIERE	6 RUE JEAN BERTIN	3291	1 700 000,00 €	un bâtiment professionnel		X
IA 026 362 22 00206	AX336,AR126,AX330,AX331,AR127,AX23,AX24,AX26,AX326,AX327,AX328,AX329,AX332,AX333,AX25,AX325,AX334,AX335	THIRION	42 à 76 RUE CAPITAINE DREYFUS	39340	149 500,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00207	CO53,CO54	HERVE	52 AVENUE DE LA LIBERATION - FONTLOZIER	2311	45 000,00 €	garages + terrain nu		X
IA 026 362 22 00208	AK454,AK464,AK468	RICHEBE	21 RUE FERNANDEL	1079	400 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00209	AX243	COUCHON	9000 RUE FRANZ LISZT	2495	6 000,00 €	un garage		X
IA 026 362 22 00210	BI318	AUBERT	3 PL GARDON	170	370 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00211	DI147	PAUSSETTE	162 AVENUE MAURICE FAURE	1025	14 000,00 €	un garage		X
IA 026 362 22 00212	AC580	DE CHALENDAR	4 RUE PIERRE BARNERON	406	12 000,00 €	une place de stationnement		X
IA 026 362 22 00213	AZ373	CHAUSSENDE	13 RUE CLAUDE DEBUSSY	396	186 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00214	AB293,AB294	MICHEL	5 PL DE LA REPUBLIQUE	748	205 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00215	AC840	REYNE ET SIGOILLOT	19 RUE FRANCOIS LESDIGUIERES	47	210 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00216	BV17	ANDRE CHASSAGNON	10 ALL DES GRILLONS	715	335 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00217	BI512	TLMC	26 RUE LOUIS BARTHO	465	280 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00218	AE12,AE279,AE5,AE280	BELAUBRE	33 AV DE VERDUN	972	135 000,00 €	un local d'activité		X
IA 026 362 22 00219	AT107	DAHAN SELTZER	96 AV DE ROMANS	399	12 369,00 €	un jardin		X



LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m²	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00220	AX10,AX7,AX8,AX9	DEBLI	50 RUE JULES BLANC	15963	263 750,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00221	AB250	ARRIAT	49 GR GRANDE RUE	57	350 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00222	AS571	SCCV MOSE	4 Rue de la Luire	1	1,00 €	un terrain		X
IA 026 362 22 00223	AS570	SCI BONNET	4 RUE DE LA LUIRE	18	100,00 €	un terrain		X
IA 026 362 22 00224	AM141	SDIRI	72 RUE SIMONE SIGNORET	283	224 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00225	CE617	BREMO	178 Avenue Victor Hugo	405	70 000,00 €	un local commercial et une réserve		X
IA 026 362 22 00226	BC484	SCHOCH	44 RUE GILLES DE ROBERVAL	4245	247 000,00 €	un terrain		X
IA 026 362 22 00227	AB280	SYNDCAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE LE CHARBONNIER	24 et 26 RUE EMILE AUGIER	755	23 000,00 €	partie d'appartement		X
IA 026 362 22 00228	AC565,AC900,AC908,AC901	GRANGIER	20 RUE BAUDIN	1636	80 000,00 €	2 appartements		X
IA 026 362 22 00229	BI8	DORGET	17 RUE D ATHENES	380	90 000,00 €	un appartement + une cave + un garage		X
IA 026 362 22 00230	CH359	CAISSE REG DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SRA	2 B RUE CHEVANDIER	198	155 000,00 €	un batiment professionnel		X
IA 026 362 22 00231	BI640	RIMET INVEST RIMET UGO	62 RUE FAVENTINES	157	109 000,00 €	un local commercial + un appartement		X
IA 026 362 22 00232	AC407,AC410	COFINIMUR I	26 à 32 BD VAUBAN	446	425 000,00 €	un local d'activité + une annexe + une cave		X
IA 026 362 22 00233	ZR49	DOBOCAN	17 ALL JEAN PIAGET	140	5 000,00 €	une parcelle de terrain avec abris		X
IA 026 362 22 00234	AB297,AB303	TAULEIGNE	15-17 RUE SAUNIERE	620	145 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00235	CH247,CH492,CH494,CH495	CROS	40-42 RUE DENIS PAPIN	1678	81 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00236	DT216	LA TOUR LAUROM	27 ALL PAUL HENRI CHARLES SPAAK	3000	165 000,00 €	un local d'activité + 3 garages		X
IA 026 362 22 00237	BK602	ELISSALDE	112B RUE DU PONT DU GAT	922	305 000,00 €	un garage + un entrepot + un débarras		X
IA 026 362 22 00238	AC602	MARCOL	22 à 28 FG SAINT JACQUES	726	70 000,00 €	un local commercial + 2 caves		X



LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00239	ZO170	VIAILLY	63 ALLEE CLAUDE DEBUSSY	273	254 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00240	ZO349	SIMON ET DAVAL	RUE MARIE LAURENCIN	441	299 500,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00241	AM143	SAM	76 RUE SIMONE SIGNORET	251	239 900,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00242	CD358,CD449	GRANGEOT	11 RUE DE THIBERT	168	382 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00243	CO109,CO108	RAUCHE	447 AVENUE VICTOR HUGO	700	12 500,00 €	un garage		X
IA 026 362 22 00244	AC483,AC484,AC485	TEBER	12-14-16 AV SADI CARNOT	292	36 500,00 €	un local commercial + un grenier		X
IA 026 362 22 00245	DI353	ESPINOSA	2 à 10 RUE EMILE EXPERT	1549	207 000,00 €	2 appartements + 10 caves + 2 parkings		X
IA 026 362 22 00246	AB95	FARGEOT	4 RUE DU CENTRE	195	71 824,00 €	un local habitation		X
IA 026 362 22 00247	BX105	FORET	19 RUE LOUIS OLLIER	656	360 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00248	AD137,AD138	BLANC	32 à 50 AVENUE DE VERDUN	12030	58 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00249	ZD293,ZD77	ABATTOIRS DES CRETS	29 ALL GUGLIELMO MARCONI	33640	2 000 000,00 €	un bâtiment industriel		X
IA 026 362 22 00250	AM282,AM485,AM312,AM482,AM483	LAFONT ET RAYNAUD	LA CHAMBERLIERE EST	1250	229 900,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00251	BL768	LIOTARD-GRAS	138 RUE FAVENTINES	148	175 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00252	CD164	GOUMAT	45 RUE EDOUARD BRANLY	3657	199 000,00 €	un appartement + 2 garages		X
IA 026 362 22 00253	AD114	BARSAMIAN	115 AVENUE DE ROMANS	587	470 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00254	AC294	VENTURA	29 COTE DES CHAPELIERS	658	325 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00255	BI172	VESSE	39 RUE DE L ISLE	37	245 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00256	CH175	LE BOUCHER	25 AVENUE VICTOR HUGO	209	195 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00257	BI845,BI846	PONSON	25 RUE DE CHANTAL	625	Apport en société 170 000€	2 appartements +2 caves + 2 garages + un grenier		X
IA 026 362 22 00258	BK384	ROQUEPLO	6 B RUE LEBRUN TOSSA	157	80 000,00 €	une maison		X

LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00259	AC517	SCI BALEEJO	1 PL DE LA DRAGONNE	1105	104 000,00 €	un local d'activité + une cave		X
IA 026 362 22 00260	CH392,CH393	BOTELLA	5 et 7 AVENUE VICTOR HUGO	290	165 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00261	AC740	DI TOMASO	19 BD MAURICE CLERC	478	215 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00262	BI455	LANTHEAUME	30 RUE ADOLPHE THIERS	198	290 000,00 €	4 appartements + 4 caves		X
IA 026 362 22 00263	ZR193	FAYEL	2 ALLEE MARECHAL VICTOR	551	295 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00264	AB238	CHHOA	1, 3, 5 RUE BRIFFAUT	497	336 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00265	BI557	FAU	83 RUE DES ALPES	365	150 000,00 €	un appartement + 2 caves		X
IA 026 362 22 00266	ZR242	SANTINI	23 RUE JEROME CAVALLI	560	110 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00267	AS177	FOSSIER ET MOREON	42 CHE DE LA BONNARD	203	280 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00268	AS174	CHAPIGNAT née GRESSE	48 CHE DE LA BONNARD	310	190 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00269	AS24,AS25,AS26, AS432,AS433,AS434, AS504,AS505,CL139, CL223,CL224,CL227	DIB	allée des petits champs, rue chantal et rue pierre corneille	9638	420 750,00 €	4 appartements +3 garages + 2 caves + un parking		X
IA 026 362 22 00270	AB6,AC311	VIAL	6 COTE DES CHAPELIERS	276	218 000,00 €	un appartement + un garage + une annexe		X
IA 026 362 22 00271	ZO301	SCI CABINET MEDICAL RDV	QUARTIER LA BAYOT	1859	166 500,00 €	un local d'activité		X
IA 026 362 22 00272	ZO301	RAMARSON	QUARTIER LA BAYOT	1859	3 500,00 €	partie d'un local professionnel		X
IA 026 362 22 00273	CH108	SCI DU RHONE	26 AV VICTOR HUGO	266	190 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00274	CH171,CH172	2M RENOVATION	21 AV VICTOR HUGO	150	30 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00275	CH171,CH172	2M RENOVATION	21 AV VICTOR HUGO	150	90 000,00 €	6 appartements		X
IA 026 362 22 00276	AH46	WEINER	28 RUE CAMILLE FLAMMARION	552	270 000,00 €	une maison		X

LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00277	BT100,BT101,BT102, BT213,BT89,BT91, BT93,BT95,BT97,BT88, BT92,BT94,BT96,BT99	DUONG	52 ALLEE JULES ROMAINS	44570	225 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00278	AC516	POINT	41 Avenue Sadi Carnot	233	112 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00279	CO214	RONAT	1 ALL DES WEIGELIAS	4245	235 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00280	CO110,CO112,CO111	PAGES	41 B AVENUE DE LA LIBERATION	1453	375 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00281	BK26,BK27	LE COEUR	26 et 28 RUE DES ALPES	291	185 000,00 €	2 locaux d'activités + 5 caves		X
IA 026 362 22 00282	AB29	HUC	17 RUE JEAN BOUIN	2502	143 000,00 €	un appartement + une cave + un garage		X
IA 026 362 22 00283	AC259,AC260	PASCAL	2 à 6 RUE BELLE IMAGE	785	145 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00284	AP59	PONTES FERREIRA née ROLAND	5 ALL DU DOCTEUR ZAMENHOF	277	155 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00285	AZ197	SARL EIFFEL CHABEUIL	402 AV DE CHABEUIL	6284	1 350 000,00 €	un local artisanal et entrepot		X
IA 026 362 22 00286	AX243	COMTE	FONTBARLETTES	2495	10 000,00 €	un garage		X
IA 026 362 22 00287	CH505	FOURBOUL	3 RUE ALFRED DE MUSSET	116	150 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00288	AC89	BRUNET	12 RUE CHAUFFOUR	85	63 000,00 €	un appartement + un grenier		X
IA 026 362 22 00289	AC642	LE VENDOME	5 RUE FAVENTINES	182	80 000,00 €	2 locaux commerciaux		X
IA 026 362 22 00290	CH391	MCBA INVESTISEMENT	48 AV VICTOR HUGO	220	148 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00291	AB123	OLIVIER	15 RUE DES BALAIS	76	150,00 €	une cave		X
IA 026 362 22 00292	AE12,AE280,AE279,AE 5,AE186	TONY AND CO	29 à 33 AV DE VERDUN	1074	104 000,00 €	un batiment commercial + un local commercial + un local bureau		X
IA 026 362 22 00293	AO285,AO286	DC SHELL	176-178 AV DE ROMANS	1242	700 000,00 €	2 batiments commerciaux		X
IA 026 362 22 00294	AM282,AM312,AM482, AM483,AM485	PLEYNET	5 ALL JACQUES TATI	1250	215 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00295	AB502	FERLAY	24 RUE JEAN BOUIN	1257	115 000,00 €	un appartement + un garage + une cave		X

LISTING DIA CM	Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	Préemption	
								OUI	NON
IA 026 362 22 00296	BK16	PINO	7 RUE DU PONT DU GAT	2083	17 000,00 €	un garage		X	
IA 026 362 22 00297	CH236	SARL UNINOT ET ASSOCIES	5 rue Poncet	243	170 000,00 €	un local commercial + 3 caves		X	
IA 026 362 22 00298	BI943,BI941,BI946	DRAY	10 AVENUE DE CHABEUIL	1127	85 000,00 €	un appartement		X	
IA 026 362 22 00299	CH187	JV IMMO	29 AV PIERRE SEMARD	317	138 709,00 €	2 appartements		X	
IA 026 362 22 00300	BK16	MAGNIN ET CHAREYRE	11 à 15 RUE BRUNET	2083	13 000,00 €	un garage		X	
IA 026 362 22 00301	BH166,BH167,BH608	ROHM	62 RUE ADOLPHE THIERS	9253	195 000,00 €	une maison		X	
IA 026 362 22 00302	AR55	CHAPEY	4 RUE MAURICE RAVEL	198	165 000,00 €	une maison		X	
IA 026 362 22 00303	AC949	BALAYN née MOULIN	8 RUE FAVENTINES	553	10 000,00 €	une jacobine + une cave		X	
IA 026 362 22 00304	AE263	BELHAOUES	12 RUE DU STAND	237	170 000,00 €	une maison		X	
IA 026 362 22 00305	AC949	BALAYN née MOULIN	8 RUE FAVENTINES	553	61 000,00 €	un appartement		X	
IA 026 362 22 00306	BN130,BN135,BN44	DESPESE INVESTISSEMENT	HAUTES FAVENTINES	6677	1 500 000,00 €	un batiment commercial		X	
IA 026 362 22 00307	BH509	BODIN née ESTEOULLE	2 B RUE DU PERE DE FOUCAULD	178	197 000,00 €	une maison		X	
IA 026 362 22 00308	CD372,CD422,CD561,CD562	ETS PUBLIC FONCIER OUEST RHONE ALPES sigle EPORA	RUE CHRISTOPHE COLOMB	13645	1 837 806,00 €	parcelles de terrains à bâtir		X	
IA 026 362 22 00309	AB234	SCI MAGUI	13 RUE BRIFFAUT	72	120 000,00 €	un local de vente		X	
IA 026 362 22 00310	AP33,AP34,AP438,AP440	VAL MATHEO	25 RUE JULES VEDRINES	35542	3 600 000,00 €	batiments industriels + parcelles de parking		X	
IA 026 362 22 00311	BL256	SARL MADINVEST	61 RUE MATHIEU DE LA DROME	207	350 000,00 €	une maison		X	
IA 026 362 22 00312	BH349	COURTIER	68 AV DU GRAND CHARRAN	342	349 000,00 €	une maison		X	
IA 026 362 22 00313	BY48	CHION	28 CHE DE LAPRAT	615	279 000,00 €	une maison		X	
IA 026 362 22 00314	AP240	PUYRAVEAU	23 ALL PIERRE DE BEAUMARCHAIS	644	130 000,00 €	une maison		X	

LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00315	CE450,CH464,CH47	ULRICH	95 A-B-C AV VICTOR HUGO	4338	235 000,00 €	un appartement + un garage + 2 caves + 2 greniers		X
IA 026 362 22 00316	AB267	SCI MAGUI	6 RUE VERNOUX	133	100 000,00 €	un local d'activité + une cave		X
IA 026 362 22 00317	BK159,BK718	LILA	84 RUE DES ALPES	182	345 500,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00318	DW415	KOTTLER	2 ALL LIONEL TERRAY	401	230 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00319	AT107	DAHAN SELTZER	96 AV DE ROMANS	256	365 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00320	BH586,BH591	JONGLEZ	1 IMPASSE DU MARECHAL JOFFRE	1160	580 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00321	AB29	GENETTE	15 et 17 RUE JEAN BOUIN	2502	92 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00322	AC528	JAMAKORZIAN née SOLMAZ	62 AV SADI CARNOT	1070	169 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00323	BI640	RIMET INVEST	62 RUE FAVENTINES	157	172 000,00 €	2 appartements		X
IA 026 362 22 00324	AB282,AB286,AB598	HABRARD	5 PL DE L UNIVERSITE	808	384 000,00 €	un appartement + un garage		X
IA 026 362 22 00325	AK350	SNJ	57 CRS BOURVIL	275	240 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00326	CD152	ALTA	106 à 130 RUE CHATEAUVERT	20980	350 000,00 €	un local d'activité + 2 garages		X
IA 026 362 22 00327	AC731	DONET	89 AVENUE SADI CARNO	1191	52 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00328	AT525	MANOUKIAN	70 AVENUE DE ROMANS	1843	610 000,00 €	2 appartements + 2 garages		X
IA 026 362 22 00329	BV96	GUICHARDON	19 et 21 IMP DE LAPRAT	670	317 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00330	BI640	RIMET INVEST	62 RUE FAVENTINES	157	176 000,00 €	2 appartements		X
IA 026 362 22 00331	AZ369	AGUILAR	5 RUE CLAUDE DEBUSSY	326	140 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00332	AK251	ESSERTAIZE	4 RUE MAURICE CHEVALIER	439	260 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00333	AC792	PHILIP	14 RUE DU JEU DE PAUME	569	78 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00334	CM263	ROUAGDIA	52 RUE FERNAND FOREST	570	395 000,00 €	une maison		X

LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00335	BI658	BONNETON	9 RUE DES ALPES	139	175 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00336	BI877,BI878,BI900	ACROPOLE	13 RUE D ATHENES	1223	105 000,00 €	un local d'activité + une cour		X
IA 026 362 22 00337	AC957	BONNEFOY	33 B RUE BAUDIN	67	99 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00338	DH242,DH243,DH99	MARCEL	13 ALLEE SAINTE BEUVE	16053	152 000,00 €	un appartement + 2 garages + une cave		X
IA 026 362 22 00339	CM128	CHAPUIS	247 AV VICTOR HUGO	798	155 000,00 €	un local commercial + une cave		X
IA 026 362 22 00340	CE602	POURRET	51 RUE ALFRED DE MUSSET	174	381 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00341	BH380	ZWICKERT	9 RUE DU GENERAL LAPERRINE	398	340 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00342	AB380,AB510	MURATI	AV LEON GAMBETTA	339	140 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00343	CE36,CE40	ROUGIER	49 AV MAURICE FAURE	3037	158 500,00 €	un appartement + une cave + un garage		X
IA 026 362 22 00344	AC294	GUYON	29 COTE DES CHAPELIERS	658	137 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00345	BK10,BK11	ACROPOLE	6 RUE BRUNET	1093	130 000,00 €	3 locaux d'activité + 2 garages		X
IA 026 362 22 00346	AB157	KAP'IMO	2 RUE DU TEMPLE	149	111 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00347	AC198	HASBANIAN	1, 3, 5 RUE HENRI PERDRIX	1163	90 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00348	AB157	KAP'IMO	2 RUE DU TEMPLE	149	128 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00349	AB157	KAP'IMO	2 RUE DU TEMPLE	149	86 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00350	AB157	KAP'IMO	2 RUE DU TEMPLE	149	98 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00351	CH475	GUINGAND	14 PL ARISTIDE BRIAND	1257	193 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00352	CE128	4 S INVEST	202 et 204 AV VICTOR HUGO	715	215 000,00 €	un local commercial + une réserve		X
IA 026 362 22 00353	BH680	SAMYN	21 CHE DE LA FORET	319	220 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00354	ZO343,ZO388	BARTHES	AVENUE DE LA ROSE DES VENTS	4091	263 000,00 €	une maison		X
IA 026 362 22 00355	AC403	MARTINET	42 AV PRESIDENT HERRIOT	289	55 500,00 €	un local commercial + une cave + 2 parkings		X

LISTING DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des Parcelles	Propriétaire	Adresse Terrain	Superficie en m²	Prix de vente ou évaluation	Désignation du bien	OUI	NON
IA 026 362 22 00356	AB30	BOSVOT	14 RUE AMBROISE PARE	1521	129 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00357	AC653	CORREIA DA SILVA	6 RUE DU COMMERCE	135	148 000,00 €	un appartement en duplex		X
IA 026 362 22 00358	BI941,BI943,BI946	LE GAL MASSART	20 RUE JEAN LOUIS BARRAULT	1127	76 000,00 €	un appartement		X
IA 026 362 22 00359	CL248	SYNDICAT DES COPRO IMM SIS A VALENCE 142 AV DE PROVENCE	142 AV DE PROVENCE	232	12 000,00 €	terrain nu		X
IA 026 362 22 00360	AC528	SCHWARZ	62 AV SADI CARNOT	1070	108 000,00 €	un appartement + une cave		X
IA 026 362 22 00361	AZ198,AZ200	MIRCHA	25 RUE FREDERIC CHOPIN	1645	140 000,00 €	un local d'activité		X
IA 026 362 22 00362	AC546	DM INVESTMENTS	7 RUE BAUDIN	235	174 000,00 €	2 appartements		X
IA 026 362 22 00363	AC546	DM INVESTMENTS	7 RUE BAUDIN	235	170 000,00 €	2 appartements		X



## ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX - 2022

(article L 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales)

A/CM	Nom	Prénom	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal	Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain	Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL
Adjoint au Maire	AMIRI	Kérha	18 307,20 €		
Conseiller	BALSAN	Marie	7 389,36 €		
Conseiller	BELDA	Manon	7 389,36 €		
Conseiller	BENCHELLOUG	Adem	7 389,36 €		
Conseiller	BLACHE	Thomas	7 389,36 €		
Adjoint au Maire	BRARD	Lionel	18 307,20 €		
Conseiller	BREDEAU	Pierre	6 282,77 €		
Conseiller	CALANDRE	Claude	7 389,36 €		
Conseiller	CHAFFOIS	Bruno	7 389,36 €		
Conseiller	CHAUMONT	Jean-Luc	7 389,36 €		
Conseiller	CLET	Christophe	2 129,66 €		
Conseiller	DALLARD	Laurence	7 389,36 €		
Maire	DARAGON	Nicolas	62 914,14 €		
Conseiller	DESPESE	Alexandre	7 389,36 €		
Adjoint au Maire	DIRATZONIAN	Franck	18 307,20 €		
Adjoint au Maire	FAURIEL	Sylvain	18 307,20 €		
Conseiller	FERREIRA DA SILVA	Monica	4 257,51 €		
Conseiller	GUYONNET	Morgane	7 389,36 €		
Adjoint au Maire	ILIOZER	Nathalie	18 307,20 €		
Conseiller	JUNG	Anne	7 389,36 €		
Conseiller	LAURENT	Elise	2 129,66 €		
Conseiller	LUCAS	Céline	7 389,36 €		
Adjoint au Maire	MAHAUX	Pierre	18 307,20 €		
Conseiller	MARKARIAN	Gayanée	7 389,36 €		
Conseiller	MASSIN	Nancy	7 389,36 €		
Adjoint au Maire	MONNET	Laurent	18 307,20 €		
Conseiller	MUTHELET	Julien	0,00 €		
Adjoint au Maire	OBERT	Peggy	10 548,00 €		
Adjoint au Maire	PASCAL	Marie-Françoise	18 307,20 €		
Adjoint au Maire	PAULET	Cécile	18 307,20 €		
Conseiller	PENOT	Louis	7 389,36 €		
Conseiller	PERALDE	Martine	7 389,36 €		
Adjoint au Maire	POUTOT	Renaud	18 307,20 €		
Adjoint au Maire	PUGEAT	Véronique	18 307,20 €		
Adjoint au Maire	RASTKLAN	Georges	18 307,20 €		
Conseiller	RAVELLI	Michèle	7 389,36 €		
Conseiller	REYNAUD	Déborah	7 389,36 €		
Conseiller	REYNAUD	Dominique	7 389,36 €		
Conseiller	RIOLI	Virginie	7 389,36 €		
Conseiller	SEGUIN	Marie-José	7 389,36 €		
Conseiller	SENE	El Hadji	7 389,36 €		
Adjoint au Maire	SOULIGNAC	Franck	18 307,20 €	SDED : 8 380,54 €	
Adjoint au Maire	TENNERONI	Annie-Paule	18 307,20 €		
Conseiller	TERRAIL	Adeline	7 389,36 €		
Conseiller	THIBAudeau	Virginie	7 389,36 €		





# RECUEIL DES TARIFS MUNICIPAUX 2022

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

# Table des Matières

SPORT CULTURE EVENEMENTIEL ET VIE ASSOCIATIVE .....	4
Equipement Sportif .....	4
Salles Spécialisées .....	4
Salles Diverses .....	5
Matériel Divers.....	5
Cautions manifestations diverses .....	5
Dispositions Particulières .....	5
Animations .....	5
Tarifs Logistiques.....	6
Maison de la vie associative.....	6
Editions et produits dérivés .....	6
Salle de Réunion.....	7
Caution de garantie.....	7
Espace d'expositions temporaires .....	7
Espace d'expositions temporaires – Locations pour évènements publics (hors exceptions) .....	8
Visite guidée de groupe .....	9
Location du Théâtre .....	10
Coût Réel Accueil du Public au Théâtre de la Ville.....	10
Programmation culturelle du Théâtre de la Ville.....	11
DIRECTION SANTE PUBLIQUE.....	15
Vaccination.....	15
DEPARTEMENT ATTRACTIVITE ET PROXIMITE .....	16
Droits relatifs aux manifestations .....	17
Droits relatifs à la privatisation du domain public.....	17
Droits relatifs aux chantiers / réalisation de travaux.....	17
Droit de stationnement et accès à la zone piétonne .....	17
Stationnement en voirie .....	17
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES MOYENS GENERAUX .....	20
Cimetière.....	20
Columbarium .....	20
Mobilier site cinéraire .....	21
Vente matériel funéraire en l'état .....	21
DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIQUE .....	22
Tarif Particuliers Commerçants et Artisans .....	22
Moyen Mécaniques.....	22

Moyen Humains .....	22
Traitements des déchets.....	22
Mobilier Urbain .....	22
Fournitures Tags et Graffitis .....	22
<b>COMMERCE.....</b>	<b>23</b>
Etalages .....	24
Terrasses .....	24
Taxi.....	24
Kiosques .....	24
Ventes aux déballages et déballage « à thème » Professionnel.....	24
Fête Foraine .....	24
Vente ambulante .....	24
Industriel Forains .....	24
Marchés .....	24
Dispositifs publicitaires et pré enseignes.....	24
<b>MUSEE.....</b>	<b>25</b>
Tarifs Entrées .....	25
Tarifs Visites .....	25
Partenariat .....	25
Tarifs Ateliers .....	25
Mesures particulières .....	26
Tarifs Boutique.....	29
<b>DIRECTION ENFANCE JEUNESSE.....</b>	<b>35</b>
Tarifs des accueils de loisirs périscolaires.....	35
Tarifs des accueils de loisirs péri et extra-scolaires .....	35
Classe découvertes.....	36
Mini Camps séjours en famille .....	36
Activités Adultes .....	37
Activités enfants-jeunes.....	37
Activité régulières sportives et culturelles.....	37
Spectacles proposés en partenariat.....	37
Salle Parc'in.....	37
Photocopie .....	37
Panier Bio .....	37

# SPORT CULTURE EVENEMENTIEL ET VIE ASSOCIATIVE

EQUIPEMENTS SPORTIFS TARIFS GENERAUX	
<b>ENSEMBLE SPORTIF ensemble du complexe base 12hmax/j</b>	<b>Forfait</b>
Palais des Sports MENDES France ensemble du complexe base 12hmax/j	1 845,00 €
Halle JACQUES CHABAN DELMAS ensemble du complexe base 12hmax/j	650,00 €
POMPIDOU (ensemble du complexe compris salle de réception hormis Chamberliere pour les compétitions)	3 600,00 €
<b>GYMNASES : TYPE C 40*20 =</b>	<b>L'heure</b>
Palais des Sports MENDES France ensemble du complexe base 12h minimum	
Halle JACQUES CHABAN DELMAS (le plateau) /heure	18,30 €
Palais des Sports MENDES France Grande salle /heure	49,00 €
GEMAIN /heure	31,30 €
BROSSOLETTE /heure	25,30 €
A. ZAMMIT Salle ORCEL /heure	25,30 €
<b>GYMNASES : TYPE B &lt; 40*20</b>	<b>L'heure</b>
PAGNOL /heure	25,30 €
POLYGONE /heure	25,30 €
PUECH /heure	31,30 €
COSEC GRANDE SALLE /heure	16,70 €
BIBERACH GRANDE SALLE /heure	25,30 €
<b>GYMNASES SCOLAIRES</b>	<b>L'heure</b>
LAGRANGE /heure	23,90 €
LA BRUYERE /heure	23,90 €
F BUISSON /heure	23,90 €
CONDORCET /heure	23,90 €
LOUISE MICHEL /heure	23,90 €
<b>SALLES SPECIALISEES: ESCALADE</b>	<b>L'heure</b>
MUR D' ESCALADE principal HCD	38,30 €
MUR D' ESCALADE extension HCD	38,30 €
Hall JEAN BOUIN	38,30 €
<b>SALLES SPECIALISEES : GYMNASTIQUE</b>	<b>L'heure</b>
SALLE SPECIALISE GYMNASTIQUE MAGAKIAN GDE SALLE	31,30 €
SALLE SPECIALISE GYMNASTIQUE MAGAKIAN PRATICABLE	25,30 €
SALLE SPECIALISE GYMNASTIQUE MAGAKIAN MOTRICITE	16,70 €
SALLE GYMNASTIQUE COSEC	16,70 €
<b>SALLE SPECIALISEE: TENNIS DE TABLE</b>	<b>L'heure</b>
BACHELARD TENNIS DE TABLE	25,30 €
<b>SALLES SPECIALISEES : COMPLEXE SPORTIF DES AUREATS</b>	<b>L'heure</b>
BOULODRÔME (PETANQUE)	36,00 €
ARCHERS (TIR A L'ARC)	36,00 €
<b>SALLE SPECIALISEE: BOULODROME DE L'YSER</b>	<b>L'heure</b>
BOULODRÔME	36,00 €
<b>SALLES SPECIALISEES: DOJO</b>	<b>L'heure</b>
A. ZAMMIT	25,30 €
Palais des Sports MENDES France	25,30 €
BERTHELOT	16,70 €
PAGNOL	16,70 €
BIBERACH	16,70 €
COSEC (DOJO)	16,70 €
COSEC (SALLE DE COMBAT)	16,70 €
PROMPSAULT	25,30 €
<b>SALLE SPECIALISEE : MUSCULATION</b>	<b>L'heure</b>
Palais des Sports MENDES France	25,30 €
<b>SALLES SPECIALISEES : BOXE</b>	<b>L'heure</b>
A. ZAMMIT	16,70 €
PAGNOL	16,70 €
BIBERACH	16,70 €
PROMPSAULT	25,30 €
<b>SALLES SPECIALISEES: DANSE/ARTS MARTIAUX</b>	<b>L'heure</b>
PMF SALLE PEPPUY	25,30 €
BERTHELOT	16,70 €

<b>SALLES SPECIALISEES: STADES</b>	<b>L'heure</b>
Pompidou HONNEUR*	48,50 €
Pompidou ANNEXE*	30,70 €
Pompidou PISTE*	33,30 €
CHAMBERLIERE SYNTHETIQUE NORD*	48,50 €
CHAMBERLIERE SYNTHETIQUE SUD*	48,50 €
Parc sportif Colette BESSON ATHLETISME*	30,70 €
Parc sportif Colette BESSON STABILISE à 11*	30,70 €
Parc sportif Colette BESSON HERBE à 11*	30,70 €
Aire préparation physique Colette BESSON	30,70 €
STADE DES BAUMES*	30,70 €
LOUIS PUECH*	30,70 €
STADE PERDRIX* terrian herbe à 7 (l'unité)	15,65 €
STADE PERDRIX* terrian herbe à 11 (l'unité)	30,70 €
Plaine de jeux de briffaut* HERBE à 11 football	30,70 €
Plaine de jeux de briffaut* RUGBY (l'unité)	30,70 €
Plaine de jeux de briffaut* SYNTHETIQUE à 11	48,50 €
* la location comprend un terrain ou la piste avec 2 vestiaires	
<b>SALLES DIVERSES</b>	<b>L'heure</b>
Location salle de réception du stade Pompidou (230 personnes max.) :	
-Location	44,50 €
-Caution	1 108,00 €
Location salle VIP du stade Pompidou (80 personnes max)	
-Location	23,00 €
-Caution	555,00 €
<b>SALLES DES MPTS MUNICIPALES</b>	<b>L'heure</b>
<b>MPT Polygone</b>	
Salle Mousse	15,75 €
Salle Associations	15,75 €
Bureau	15,75 €
<b>MPT Fontbarlette</b>	
Salle polyvalente	15,75 €
Salle polyvalente Bonzon	15,75 €
Salle de réunion	15,75 €
Bureau	15,75 €
Local Rossini	15,75 €
<b>MPT Centre Ville</b>	
Salle polyvalente	15,75 €
<b>MPT du Plan</b>	
Salle polyvalente	15,75 €
Local ACI	15,75 €
<b>Matériels Divers</b>	
<b>Matériel de sonorisation</b>	
-Location /jour	172,00 €
-Caution	570,00 €
BADGE pour contrôle d'accès TOUT ORGANISME OU ASSOCIATION après le 1er	20,00 €
CAUTIONS MANIFESTATIONS DIVERSES pour manifestations exceptionnelles	1 108,00 €
<b>DISPOSITIONS PARTICULIERES</b>	
Associations sportives valentinoises dans le cadre de leurs entraînements et rencontres sous le couvert d'une fédération française de sport	Gratuit
Comités, ligues et fédérations sportives un créneau de 7h par an	
Instituts médicaux-sociaux, organismes publics (y compris concours et examens) ou centre de formation :	<b>L'heure</b>
Gymnases et salles spécialisées	17,80 €
Terrains de plein air	5,50 €
<b>ANIMATIONS : VACANCES SPORTIVES ET CULTURELLES</b>	<b>Par Demi-Journée</b>
ENFANTS VALENTINOIS	6,70 €
ENFANTS NON VALENTINOIS	13,50 €
<b>ANIMATIONS : MERCREDIS SPORTIFS ET CULTURELS</b>	<b>A L'année</b>
ENFANTS VALENTINOIS	44,50 €
ENFANTS NON VALENTINOIS	89,00 €

TARIFS LOGISTIQUE	A l'unité
Chaise métallique	32,50 €
chaise plastique	28,50 €
chaise pliante	23,40 €
chaise aluminium	29,50 €
Grille expo Caddie 2m x 1m	177,00 €
Tribune à partir de 200	61,00 €
Tribune mobile 15 places	668,90 €
Potelet avec enrouleur sangle 2,5 m	79,30 €
podium modulable samia 2m x 1m à l'unité (le m²)	425,90 €
podium hauteur 0,5 m à l'unité (le m²)	130,10 €
podium hauteur 1 m à l'unité (le m²)	236,00 €
podium roulant 18 m²	11 335,00 €
podium roulant 24 m²	13 680,00 €
podium roulant 50 m²	36 265,50 €
tente de réception 3x3	772,50 €
tente de réception 4x4	996,00 €
table pliante plastique 1,80 m x 0,8 m	62,00 €
table pliante bois 1,80 m x 0,8 m	183,00 €
isoloir	305,00 €
Isoloir pour PMR	153,50 €
Panneau d'élection	149,50 €
Table réglable pour urne	56,00 €
Urne	281,00 €
Drapeaux 0,60 m x 0,90 m	7,12 €
Porte drapeaux	103,00 €
Pupitre	393,50 €
Barrière Heras 3,5 m et lests	75,20 €
Barrière Vauban 2,5m	64,10 €
Glissière plastique	71,15 €
Forfait trajet et main d'œuvre pour toute livraison	22,55 €
Majoration par jour d'immobilisation supplémentaire // (Total base x 10%) x nb jour supplémentaire + Total base	0,10 €
Pour les associations valentinoises dans la limite de 3 manifestations par an au choix de l'association hors manifestations en partenariat avec la ville.	Gratuit
Facturation au prix du neuf pour tout mobilier ou équipement manquant ou endommagé à l'issue de la manifestation.	
<b>MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE - BUREAUX ET SALLES DE REUNION</b>	
ASSOCIATIONS VALENTINOISES	GRATUIT hors charges particulières
ASSOCIATIONS NON VALENTINOISES ou TOUS AUTRES ORGANISMES	Tarif en vigueur
BUREAU ADMINISTRATIF TEMPORAIRE (l'heure)	1,13 €
BUREAU ADMINISTRATIF ANNUALISE (valeur mensuelle par m²)*	5,60 €
SALLES DE REUNION (l'heure)	
Salle de réception : jauge maximale à 100 personnes	22,30 €
Salle de réunion 1 : jauge maximale à 90 personnes	22,30 €
Salle de réunion 2 : jauge maximale à 70 personnes	11,10 €
Salle de réunion 15-30 personnes	4,40 €
-Caution de garantie	352,00 €
<b>Espace Jeanne de Flandreysy (Square Charles Aznavour)</b>	
-Tarif journée (24h)	452,00 €
-Forfait ménage	121,00 €
-Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
-Caution de garantie	352,00 €
<b>Bourse du Travail (Place de la Pierre)</b>	
-Tarif journée (24h)	550,00 €
-Forfait ménage	121,00 €
-Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
-Caution de garantie	352,00 €
Les locations aux entreprises se font en fonction des disponibilités des plannings et des choix de programmation de ces espaces d'expositions.	
<b>EDITIONS ET PRODUITS DERIVES</b>	
EDITION: Carte postale	1,00 €
EDITION: Affichette 30x40 cm	4,00 €
EDITION: Affiche 40x60 cm	6,00 €
EDITION: Reproduction 40x50 cm	11,50 €
EDITION: Catalogue « simple »	6,00 €
EDITION: Catalogue « collection »	12,50 €
EDITION: Catalogue « prestige »	19,00 €
PRODUIT DERIVES: Marque page 1	4,00 €
PRODUIT DERIVES: Magnet	4,00 €
Catalogues : 100 exemplaires de chaque édition sont réservés pour les échanges avec les partenaires culturels et la promotion.	

SALLES D'ANIMATION (l'heure)	15,60 €
ATELIER POTERIE ET ARTS PLASTIQUES (valeur mensuelle par m²)*	3,25 €
<b>*consommations (électricité et chauffage) à la charge de l'occupant selon convention spécifique</b>	
<b>TAMBOUR</b>	
Salle de réunion	<b>L'heure</b>
Grande salle : jauge maximale à 250 personnes	22,30 €
Salle jeunes : jauge maximale à 30 personnes	4,50 €
Salle de cours : jauge maximale à 30 personnes	4,50 €
Bar : jauge maximale à 50 personnes	4,50 €
Salle mezzanine : jauge maximale à 19 personnes	4,50 €
Salles d'animations	16,70 €
<b>BELLE IMAGE - Salle de réunion</b>	
Salle Belle Image : jauge maximale à 19 personnes	4,50 €
<b>ETABLES - Salle de réunion</b>	
Grande salle: jauge maximale à 19 personnes	4,50 €
Petite salle : jauge maximale à 8 personnes	4,50 €
<b>MATERIELS DIVERS</b>	
CLE simple accès bureaux MVA - TOUT ORGANISME OU ASSOCIATION - les 2 premières sont gratuites ensuite en cas de perte de vol ou dégradation - Pièce	5,30 €
CLE (organigramme) accès bureaux salles MVA TOUT ORGANISME OU ASSOCIATION - les 2 premières sont gratuites ensuite en cas de perte de vol ou dégradation - Pièce	85,00 €
CLE portail en cas de portail - Pièce	85,00 €
<b>ESPACES D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES - LOCATIONS SALLE DES CLERCS - Place de l'Université :</b>	
EXPOSANTS VALENTINOIS : Associations - 1 semaines	88,50 €
EXPOSANTS VALENTINOIS : Particuliers - 1 semaine	122,00 €
EXPOSANTS VALENTINOIS : Associations - 2 semaines	265,00 €
EXPOSANTS VALENTINOIS : Particuliers - 2 semaine	365,70 €
EXPOSANTS NON VALENTINOIS : Associations - 1 semaines	244,00 €
EXPOSANTS NON VALENTINOIS : Particuliers - 1 semaine	244,00 €
EXPOSANTS NON VALENTINOIS : Associations - 2 semaines	726,00 €
EXPOSANTS NON VALENTINOIS : Particuliers - 2 semaine	726,00 €
INSTITUTIONS PUBLIQUES 1 semaine	122,00 €
INSTITUTIONS PUBLIQUES 2 semaine	365,70 €
Caution de Garantie	352,00 €
<b>CAUTION DE GARANTIE - MISE A DISPOSITION GRATUITE ESPACES D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES</b>	
Caution de Garantie: Maison du Gardien (Parc Jouvet)	352,00 €
Caution de Garantie: Salle des Clercs (Place de l'Université)	352,00 €
Caution de Garantie: Espace Jeanne de Flandreysy (Square Charles Aznavour)	352,00 €
Caution de Garantie: Bourse du Travail (Place de la Pierre)	352,00 €
La mise à disposition gratuite s'applique uniquement aux expositions programmées par le Comité de programmation	
<b>ESPACES D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES - LOCATIONS AUX ENTREPRISES POUR EVENEMENTS D'ENTREPRISES</b>	
<b>Maison du Gardien (Parc Jouvet)</b>	
-Tarif journée (24h)	175,00 €
-Forfait ménage	66,00 €
-Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
-Caution de garantie	352,00 €
<b>Salle des Clercs (Place de l'Université)</b>	
-Tarif journée (24h)	452,00 €
-Forfait ménage	114,00 €
-Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
-Caution de garantie	352,00 €
<b>Espace Jeanne de Flandreysy (Square Charles Aznavour)</b>	
-Tarif journée (24h)	452,00 €
-Forfait ménage	121,00 €

-Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
-Caution de garantie	352,00 €
<b>Bourse du Travail (Place de la Pierre)</b>	
-Tarif journée (24h)	550,00 €
-Forfait ménage	121,00 €
-Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
-Caution de garantie	352,00 €
Les locations aux entreprises se font en fonction des disponibilités des plannings et des choix de programmation de ces espaces d'expositions.	
<b>EDITIONS ET PRODUITS DERIVES</b>	
EDITION: Carte postale	1,00 €
EDITION: Affichette 30x40 cm	4,00 €
EDITION: Affiche 40x60 cm	6,00 €
EDITION: Reproduction 40x50 cm	11,50 €
EDITION: Catalogue « simple »	6,00 €
EDITION: Catalogue « collection »	12,50 €
EDITION: Catalogue « prestige »	19,00 €
PRODUIT DERIVES: Marque page 1	4,00 €
PRODUIT DERIVES: Magnet	4,00 €
Catalogues : 100 exemplaires de chaque édition sont réservés pour les échanges avec les partenaires culturels et la promotion.	
<b>ESPACES D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES - LOCATIONS POUR EVENEMENTS PUBLICS HORS EXPOSITIONS, HORS ENTREPRISES ET HORS EVENEMENTS PRIVES</b>	
<b>MAISON DU GARDIEN - PARC JOUVET : Occupants valentinois Association</b>	
Tarif semaine (de 1 à 7 jours)	65,50 €
Tarif mois (30 jours)	132,50 €
Forfait ménage	65,50 €
Caution de garantie	352,00 €
Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
<b>MAISON DU GARDIEN - PARC JOUVET : Occupants valentinois Particuliers</b>	
Tarif semaine (de 1 à 7 jours)	132,50 €
Tarif mois (30 jours)	265,00 €
Forfait ménage	65,50 €
Caution de garantie	352,00 €
Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
<b>MAISON DU GARDIEN - PARC JOUVET : Occupants non Valentinois</b>	
Tarif semaine (de 1 à 7 jours)	265,00 €
Tarif mois (30 jours)	530,00 €
Forfait ménage	65,50 €
Caution de garantie	352,00 €
Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
<b>MAISON DU GARDIEN - PARC JOUVET : Institutions Publiques</b>	
Tarif semaine (de 1 à 7 jours)	132,50 €
Tarif mois (30 jours)	250,00 €
Forfait ménage	65,50 €
Caution de garantie	352,00 €
Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
<b>Espace Jeanne de Flandreysy - Square Aznavour : Occupants valentinois Association</b>	
Tarif semaine (de 1 à 7 jours)	154,00 €
Tarif mois (30 jours)	305,00 €
Forfait ménage	121,00 €
Caution de garantie	352,00 €



Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
<b>Espace Jeanne de Flandreisy - Square Aznavour : Occupants valentinois Particuliers</b>	
Tarif semaine (de 1 à 7 jours)	305,00 €
Tarif mois (30 jours)	615,00 €
Forfait ménage	121,00 €
Caution de garantie	352,00 €
Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
<b>Espace Jeanne de Flandreisy - Square Aznavour : Occupants non Valentinois</b>	
Tarif semaine (de 1 à 7 jours)	581,00 €
Tarif mois (30 jours)	1 210,00 €
Forfait ménage	121,00 €
Caution de garantie	352,00 €
Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
<b>Espace Jeanne de Flandreisy - Square Aznavour : Institutions Publiques</b>	
Tarif semaine (de 1 à 7 jours)	290,00 €
Tarif mois (30 jours)	581,00 €
Forfait ménage	121,00 €
Caution de garantie	352,00 €
Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
<b>Bourse du Travail - Place de la Pierre : Occupants valentinois Association</b>	
Tarif semaine (de 1 à 7 jours)	198,00 €
Tarif mois (30 jours)	375,00 €
Forfait ménage	121,00 €
Caution de garantie	352,00 €
Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
<b>Bourse du Travail - Place de la Pierre : Occupants valentinois Particuliers</b>	
Tarif semaine (de 1 à 7 jours)	398,00 €
Tarif mois (30 jours)	795,00 €
Forfait ménage	121,00 €
Caution de garantie	352,00 €
Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
<b>Bourse du Travail - Place de la Pierre : Occupants non Valentinois</b>	
Tarif semaine (de 1 à 7 jours)	750,00 €
Tarif mois (30 jours)	1 585,00 €
Forfait ménage	121,00 €
Caution de garantie	352,00 €
Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
<b>Bourse du Travail - Place de la Pierre : Institutions Publiques</b>	
Tarif semaine (de 1 à 7 jours)	398,00 €
Tarif mois (30 jours)	795,00 €
Forfait ménage	121,00 €
Caution de garantie	352,00 €
Occupation de l'espace public	Tarifs applicables conformément à la réglementation du domaine public
Les locations se font en fonction des disponibilités des plannings et des choix de programmation de ces espaces d'expositions définis en comité de programmation.	
<b>VISITE GUIDEE DE GROUPE - ENVIRON 45 min</b>	
Scolaires, collégiens, lycéens et étudiants valentinois	21,50 €
Scolaires, collégiens, lycéens et étudiants	32,30 €
Autres visites de groupes	54,00 €

LOCATION DU THEATRE - 3 tarifs de base sont établis à partir desquels une réduction ou une majoration est appliquée en fonction de la nature du demandeur :	
A. Tarif de base spectacle - Il est établi sur la base d'un accueil habituel de spectacle simple pour 240 spectateurs au parterre et en 1ère galerie, soit :	1 550,00 €
- 4h de montage technique en équipe complète	
- 4h pour le déroulement du spectacle et son démontage en équipe complète	
- Présence de 5 agents de salles et d'un chef de salle	
- Présence d'un agent de sécurité incendie (SSIAP)	
- 1 ménage (hors salissure inhabituelle)	
- L'utilisation de consommables	
B. Tarif de base conférence / assemblée générale - Il est établi sur la base d'un accueil habituel pour une réunion de 2h pour 180 spectateurs, soit :	710,00 €
- 3h de montage technique en équipe réduite	
- 3h de déroulement et de démontage en équipe réduite	
- Présence de 2 agents de salle et d'un chef de salle	
- Présence d'un agent de sécurité incendie (SSIAP)	
- 1 ménage (hors salissure inhabituelle)	
C. Tarifs de base Studio danse - Il est établi sur la base d'une heure d'activité et d'une participation aux frais de ménage quotidien.	33,00 €
D. Indexation au regard de la nature du demandeur :	
- Réduction pour les associations et les établissements scolaires valentinois : - 50 %	
- Réduction sur le forfait de base pour les associations de l'agglomération et administrations : - 30 %	
- Majoration sur le forfait de base appliqué pour les entreprises et les personnes privées : + 20 %	
E. Caution	442,00 €
Ces tarifs de base (A, B et C) comprennent un ensemble de prestations correspondant aux usages habituels du Théâtre de la Ville. Toute prestation ou utilisation supplémentaire fera l'objet d'une facturation sur la base des coûts réels définis ci-dessous.	

<b>Coût réel d' accueil du Public au Théâtre de la Ville - prix unitaires</b>	
Coût Accueil public - Ménage - Semaine - Hall & Escaliers	27,00 €
Coût Accueil public - Ménage - Semaine - Parterre	34,50 €
Coût Accueil public - Ménage - Semaine - Galerie 1	25,00 €
Coût Accueil public - Ménage - Semaine - Galerie 2	45,50 €
Coût Accueil public - Ménage - Semaine - Galerie 3	24,00 €
Coût Accueil public - Ménage - Semaine - Loges	32,00 €
Coût Accueil public - Ménage - Semaine - Intégralité	189,00 €
Coût Accueil public - Ménage - Dimanche - Hall & Escaliers	53,00 €
Coût Accueil public - Ménage - Dimanche - Parterre	67,00 €
Coût Accueil public - Ménage - Dimanche - Galerie 1	52,00 €
Coût Accueil public - Ménage - Dimanche - Galerie 2	91,00 €
Coût Accueil public - Ménage - Dimanche - Galerie 3	49,50 €
Coût Accueil public - Ménage - Dimanche - Loges	63,50 €
Coût Accueil public - Ménage - Dimanche - Intégralité	376,00 €
<b>Coûts personnel accueil</b>	<b>L'heure</b>
Chef de salle - semaine	27,50 €
Agents de salle - semaine	14,50 €
Agent SSIAP - semaine	27,00 €
Chef de salle - Dimanche	50,00 €
Agents de salle - Dimanche	14,50 €
Agent SSIAP - Dimanche	27,00 €
Chef de salle - Nuit	68,00 €
Agents de salle - Nuit	14,50 €
Agent SSIAP - Nuit	27,00 €
<b>Coût accueil technique - Montage - Personnel - Coût horaire</b>	
Régisseur Responsable Technique - Semaine	34,50 €
Régisseur - Semaine	27,00 €
Machiniste / électricien / poursuiveur - Semaine	21,50 €
Régisseur Responsable Technique - Dimanche	62,00 €
Régisseur - Dimanche	47,00 €
Machiniste / électricien / poursuiveur - Dimanche	21,50 €
Régisseur Responsable Technique - Nuit	84,50 €
Régisseur - Nuit	63,00 €
Machiniste / électricien / poursuiveur - Nuit	21,50 €
<b>Coût accueil technique - Répétition - Personnel - Coût horaire</b>	
Régisseur Responsable Technique - Semaine	34,50 €
Régisseur - Semaine	27,00 €
Machiniste / électricien / poursuiveur - Semaine	21,50 €
Régisseur Responsable Technique - Dimanche	62,00 €
Régisseur - Dimanche	47,00 €

Machiniste / électricien / poursuiveur - Dimanche	21,50 €
Régisseur Responsable Technique - Nuit	84,50 €
Régisseur - Nuit	63,00 €
Machiniste / électricien / poursuiveur - Nuit	21,50 €
<b>Coût accueil technique - Répétition - Personnel - Coût horaire</b>	
Régisseur Responsable Technique - Semaine	34,50 €
Régisseur - Semaine	27,00 €
Machiniste / électricien / poursuiveur - Semaine	21,50 €
Régisseur Responsable Technique - Dimanche	62,00 €
Régisseur - Dimanche	47,00 €
Machiniste / électricien / poursuiveur - Dimanche	21,50 €
Régisseur Responsable Technique - Nuit	84,50 €
Régisseur - Nuit	63,00 €
Machiniste / électricien / poursuiveur - Nuit	21,50 €
<b>Coût accueil technique - Spectacle / Conférence / Tournage + Démontage - Personnel - Coût horaire</b>	
Régisseur Responsable Technique - Semaine	34,50 €
Régisseur - Semaine	27,00 €
Machiniste / électricien / poursuiveur - Semaine	21,50 €
Régisseur Responsable Technique - Dimanche	62,00 €
Régisseur - Dimanche	47,00 €
Machiniste / électricien / poursuiveur - Dimanche	21,50 €
Régisseur Responsable Technique - Nuit	84,50 €
Régisseur - Nuit	63,00 €
Machiniste / électricien / poursuiveur - Nuit	21,50 €
Forfaits fluides & lampes - Semaine	69,00 €

<b>PROGRAMMATION CULTURELLE THEATRE DE LA VILLE</b>	
Tarif réduit (sur présentation du justificatif)	0,00 €
Tarif enfant (sur présentation du justificatif)	0,00 €
Tarif fidélité & partenariats	0,00 €
Tarif groupe	0,00 €
Tarif « places aveugles »	0,00 €
Tarif « promotionnel »	0,00 €
Tarif « détaxes »	0,00 €
Tarif « invitations »	0,00 €
Tarif « scolaires »	0,00 €
Tarif « carte cadeau »	0,00 €
Tarif « carte cadeau »	0,00 €
Tarif « Amateurs et actions culturelles »	0,00 €
Tarif « participation libre »	0,00 €
Tarif « carte cadeau »	0,00 €
Tarif « Amateurs et actions culturelles »	0,00 €
Tarif « concert de poche »	0,00 €
<b>Tarif 2 : Concerts et spectacles petites formes</b>	
Plein Tarif	12,00 €
Tarif réduit	9,00 €
Tarif enfant	6,00 €
<b>Tarif 3 : Concerts et spectacles divers</b>	
Plein Tarif	16,00 €
Tarif réduit	12,00 €
Tarif enfant	8,00 €
<b>Tarif 4 : Concerts et spectacles intermédiaires</b>	
Plein Tarif	20,00 €
Tarif réduit	15,00 €
Tarif enfant	10,00 €
<b>Tarif 5 : Concerts &amp; spectacles têtes d'affiche</b>	
Plein tarif	25,00 €
Tarif réduit	20,00 €
Tarif enfant	13,00 €

<b>Tarif 6 : Concerts &amp; spectacles évènement</b>	
Plein tarif	30,00 €
Tarif réduit	24,00 €
Tarif enfant	15,00 €
<b>Tarif 7 : Concerts &amp; spectacles exceptionnels</b>	
Plein tarif	35,00 €
Tarif réduit	28,00 €
Tarif enfant	18,00 €
<b>Tarif 8 : Concerts &amp; spectacles de prestige</b>	
Plein tarif	40,00 €
Tarif réduit	32,00 €
Tarif enfant	20,00 €
<b>Tarif 9 : Concerts et spectacles divers avec critères de visibilité</b>	
1ère série : Parterre, 1ère galerie face	
Plein tarif	16,00 €
Tarif réduit	12,00 €
Tarif enfant	8,00 €
2ème série : 1ère galerie côté, 2ème et 3ème galerie face	
Plein tarif	12,00 €
Tarif réduit	9,00 €
Tarif enfant	6,00 €
3ème série : 2ème et 3ème galerie côté	
Plein tarif	7,00 €
Tarif réduit	5,00 €
Tarif enfant	5,00 €
<b>Tarif 10 : Spectacles &amp; concerts intermédiaires avec critères de visibilité</b>	
1ère série : Parterre, 1ère galerie face	
Plein tarif	20,00 €
Tarif réduit	15,00 €
Tarif enfant	10,00 €
2ème série : 1ère galerie côté, 2ème et 3ème galerie face	
Plein tarif	16,00 €
Tarif réduit	12,00 €
Tarif enfant	8,00 €
3ème série : 2ème et 3ème galerie côté	
Plein tarif	8,00 €
Tarif réduit	6,00 €
Tarif enfant	5,00 €
<b>Tarif 11 : Spectacles &amp; concerts tête d'affiche avec critères de visibilité</b>	
1ère série : Parterre, 1ère galerie face	
Plein tarif	25,00 €
Tarif réduit	20,00 €
Tarif enfant	13,00 €
2ème série : 1ère galerie côté, 2ème et 3ème galerie face	
Plein tarif	20,00 €
Tarif réduit	16,00 €
Tarif enfant	10,00 €
3ème série : 2ème et 3ème galerie côté	
Plein tarif	10,00 €
Tarif réduit	8,00 €
Tarif enfant	5,00 €
<b>Tarif 12 : Spectacles &amp; concerts évènements avec critères de visibilité</b>	
1ère série : Parterre, 1ère galerie face	
Plein tarif	30,00 €
Tarif réduit	24,00 €
Tarif enfant	15,00 €
2ème série : 1ère galerie côté, 2ème et 3ème galerie face	
Plein tarif	24,00 €
Tarif réduit	19,00 €
Tarif enfant	12,00 €
3ème série : 2ème et 3ème galerie côté	
Plein tarif	12,00 €
Tarif réduit	9,00 €
Tarif enfant	6,00 €
<b>Tarif 13 : Spectacles &amp; concerts exceptionnels avec critères de visibilité</b>	
1ère série : Parterre, 1ère galerie face	
Plein tarif	35,00 €
Tarif réduit	28,00 €
Tarif enfant	18,00 €
2ème série : 1ère galerie côté, 2ème et 3ème galerie face	
Plein tarif	28,00 €
Tarif réduit	22,00 €
Tarif enfant	14,00 €

<b>3ème série : 2ème et 3ème galerie côté</b>	
Plein tarif	14,00 €
Tarif réduit	11,00 €
Tarif enfant	7,00 €
<b>Tarif 14 : Spectacles &amp; concerts de prestige avec critères de visibilité</b>	
<b>1ère série : Parterre, 1ère galerie face</b>	
Plein tarif	40,00 €
Tarif réduit	32,00 €
Tarif enfant	20,00 €
<b>2ème série : 1ère galerie côté, 2ème et 3ème galerie face</b>	
Plein tarif	30,00 €
Tarif réduit	24,00 €
Tarif enfant	15,00 €
<b>3ème série : 2ème et 3ème galerie côté</b>	
Plein tarif	16,00 €
Tarif réduit	13,00 €
Tarif enfant	8,00 €
<b>Tarif 15 : Amateurs et actions culturelles</b>	
Tarif Atelier	10,00 €
Plein tarif	5,00 €
Tarif réduit	4,00 €
Tarif enfant	3,00 €
<b>Tarif 16 : Scolaires</b>	
Secondaire et structures médico-sociales "concerts et spectacles tête d'affiche"	12,00 €
Secondaire et structures médico-sociales	9,00 €
Pré-élémentaire et élémentaire	6,00 €
Tarif unique partenariat Jeunesses Musicales de France	5,00 €
Tarif spécial partenariat élèves du Conservatoire à Rayonnement Départemental	5,00 €
<b>Tarif 17 : Festival Théâtre d'Amateur</b>	
Tarif unique	7,00 €
Pass journée	12,00 €
Pass festival	30,00 €
Tarif enfant	gratuit
<b>Tarif 18 : Festival Drôme de Guitares</b>	
1 soirée plein tarif	20,00 €
1 soirée tarif réduit	15,00 €
1 soirée tarif enfant	5,00 €
Pass 2 jours plein tarif	36,00 €
Pass 2 jours tarif réduit	28,00 €
Pass 2 jours tarif enfant	9,00 €
Pass 3 jours plein tarif	48,00 €
Pass 3 jours tarif réduit	39,00 €
Pass 3 jours tarif enfant	12,00 €
Pass 4 jours plein tarif	56,00 €
Pass 4 jours tarif réduit	48,00 €
Pass 4 jours tarif enfant	14,00 €
Pass 5 jours plein tarif	60,00 €
Pass 5 jours tarif réduit	55,00 €
Pass 5 jours tarif enfant	15,00 €
<b>Tarif 19 : Tarif Festival de Slam</b>	
Plein tarif	15,00 €
Tarif réduit	12,00 €
Tarif enfant < 12 ans	Gratuit
<b>Tarif 20 : Tarifs partenariat Jazz Action Valence</b>	
Tarif 1 - Plein tarif	18,00 €
Tarif 1 - Tarif réduit	15,00 €
Tarif 1 - Adhérent JAV	8,00 €
Tarif 1 - Tarif enfant < 12 ans	Gratuit
Tarif 2 - Plein tarif	22,00 €
Tarif 2 - Tarif réduit	18,00 €
Tarif 2 - Adhérent JAV	12,00 €
Tarif 2 - Tarif enfant < 12 ans	Gratuit
<b>Tarif 21 : Tarif unique concert exceptionnel partenariat</b>	
Tarif plein	32,00 €
Tarif réduit	25,00 €
Tarif jeune (moins de 18 ans inclus)	15,00 €

<b>Tarif 22 : Tarif Participation libre</b>	
	gratuit
	1,00 €
	2,00 €
	3,00 €
	4,00 €
	5,00 €
	6,00 €
	7,00 €
	8,00 €
	9,00 €
	10,00 €
	15,00 €
<b>Tarif 23 : Chèque cadeau</b>	
	10,00 €
<b>Tarif 24 : Concert de poche</b>	
Tarif plein	10,00 €
Tarif réduit	6,00 €
Tarif participants aux ateliers	3,00 €
Terrain de tennis du quartier de Fontlozier (usage exclusif)	34 141,00 €
<b>Tarifs des équipements sportifs pour les collèges et les lycées valentinois (à l'heure)</b>	
<b>COLLEGES</b>	
Terrain de plein air	2,30 €
Salle de moins de 500 m <sup>2</sup>	6,00 €
Salle comprise entre 500 m <sup>2</sup> et 800 m <sup>2</sup>	12,00 €
Salle de plus de 800 m <sup>2</sup>	14,00 €
Salle spécialisée d'escalade	12,00 €
<b>LYCEES</b>	
Terrain de plein air	4,50 €
Gymnase et salle spécialisée (Gratuité de la location du Gymnase Denis Maurin pour les lycées - Financement 100% Région)	14,00 €

## DIRECTION SANTE PUBLIQUE

Prix de la désinfection par m3	0,33 €
Prix minimum d'intervention de la désinfection	20,00 €
Prix de la désinsectisation par m2	0,43 €
Prix minimum d'intervention de la désinsectisation	20,00 €
Frais d'inscription au cycle de formation d'adultes relais	187,00 €
Vaccin: Fièvre Jaune	76,00 €
Vaccin: Fièvre Typhoïde	49,00 €
Vaccin: Hépatite A Adulte	49,00 €
Vaccin: Hépatite A Enfant	38,00 €
Vaccin: Méningite Africaine A+C+Y+W135	69,00 €
Vaccin: Encéphalite Japonaise	108,00 €
Vaccin: Rage	64,00 €
Vaccin: Grippe - Facturation dans un cadre professionnel	26,00 €
Vaccin: Grippe - Facturation par acte vaccinal des agents de ValenceRomans Agglo	19,90 €
Acte vaccinal (vaccins apportés hors calendrier vaccinal)	11,00 €
Forfait conseil voyageur / Consultation	27,00 €
Duplicata carnet international de vaccinations	17,00 €
Vaccin: Diphtérie, tétanos, polio	Gratuit
Vaccin: Coqueluche	Gratuit
Vaccin: Rubéole	Gratuit
Vaccin: Rougeole	Gratuit
Vaccin: Oreillons	Gratuit
Vaccin: Hépatite B ( pour enfants adolescents et adultes )	Gratuit
ASSOCIATIONS DE SANTE VALENTINOISES OU MEMBRES DE LA MRS	Gratuit
<b>ASSOCIATIONS DE SANTE NON VALENTINOISES OU AUTRES ORGANISMES DE SANTE =</b>	
Bureau d'accueil temporaire - tarif /h	1,13 €
Salle "groupe de parole" 20 m <sup>2</sup> - tarif /h	15,60 €
Salle "sousplex" 35 m <sup>2</sup> - tarif /h	15,60 €
Salle "Espace prévention" 90 m <sup>2</sup> - tarif /h	22,30 €

## DEPARTEMENT ATTRACTIVITE ET PROXIMITE

DROITS RELATIFS AUX MANIFESTATIONS	
<b>OCCUPATION SANS VENTE SUR L'ESPACE PUBLIC - OPERATION COMMERCIALE</b>	
Distribution de prospectus à caractère commercial : Forfait par jour (création)	138,00
Exposition à titre commercial et opération de Street marketing : Forfait	
de 0 à 50 m <sup>2</sup>	500,00
de 50 à 100 m <sup>2</sup>	700,00
de 100 à 500 m <sup>2</sup>	1 100,00
de 500 à 1000 m <sup>2</sup>	1 700,00
de 1000 à 1500 m <sup>2</sup>	2 500,00
de 1500 à 3 000 m <sup>2</sup>	3 100,00
de 3 000 à 6 000 m <sup>2</sup>	4 100,00
de 6 000 m <sup>2</sup> à 10 000 m <sup>2</sup>	5 100,00
+ de 10 000 m <sup>2</sup>	7 000,00
Forfait par jour supplémentaire	500,00
Exposition de véhicules : Forfait par jour et par véhicule	16,00
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS UN BUT NON COMMERCIAL</b>	
Evènement culturel, sportif, associatif, caritatif, étudiant, institutionnel, touristique - à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire, et dans un but d'intérêt général ou local	occupation à titre gratuit
Evènement culturel, sportif, associatif, caritatif, étudiant, institutionnel, touristique - à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire, et dans un but d'intérêt général ou local	7,00
<b>CIRQUES</b>	
Implantation globale (camions, ménagerie, caravanes) - Forfait	412,00
Implantation d'un chapiteau - Forfait par m <sup>2</sup> et par jour	0,42
<b>DROITS RELATIFS A LA PRIVATISATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
REALISATION OPERATION EN RUE BARREE - Forfait par 1/2 journée	34,30
REALISATION OPERATION AVEC MISE EN ALTERNAT - Forfait par 1/2 journée	19,80
REALISATION D'UNE OPERATION EN RUE BARREE SUR VOIE EMPRUNTEE PAR BUS - Forfait par 1/2 journée	68,00
<b>STATIONNEMENT DE VEHICULE (par case et par jour) :</b>	
En zone non règlementée (par équivalent de case - 5 mètres linéaires - par jour) :	15,90
En zone règlementée, privatisation d'une case de stationnement	21,20
<b>DEMENAGEMENT</b>	
Privatisation d'une case de stationnement non règlementée	8,00
Privatisation d'une case de stationnement règlementée	10,00
Pose de panneaux de réservation par les services municipaux et privatisation de 2 cases de stationnement : Forfait	40,00
<b>CHANTIERS / REALISATION DE TRAVAUX</b>	
<b>ZONE DE CHANTIER (échafaudage, palissade, entrepôt de matériel)</b>	
Tarif par période de 7 jours pour les chantiers de moins de 6 mois (toute période commencée est due dans sa totalité)	
par m <sup>2</sup> la 1ère semaine	1,30
par m <sup>2</sup> la 2ème semaine	3,00
par m <sup>2</sup> la 3ème semaine	4,00
par m <sup>2</sup> la 4ème semaine et plus	5,30
Tarif par période de 7 jours pour les chantiers de 6 mois et plus (toute période commencée est due dans sa totalité)	
par m <sup>2</sup> la semaine	2,70
MISE EN PLACE DE PANNEAUX PAR LES SERVICES MUNICIPAUX - Redevance par	55,00
POSE DE BENNE - par benne et par jour	19,80
POTEAU FIXE - PYLÔNE - par unité et par mois	13,30
<b>CHANTIER DE TRAVAUX POUR LE COMPTE DE CONCESSIONNAIRES DE RESEAUX (hors Gaz et Electricité) - Forfait par m<sup>2</sup> et par semaine</b>	
Télécommunication / fibre optique	13,70
Eau potable	13,70
Eaux usées	13,70
BATIMENT MODULAIRE PREFABRIQUE - Bureau de vente - Forfait mensuel	679,30
<b>GRUE SUR DOMAINE PUBLIC</b>	
dans le cadre de travaux de réhabilitation - Forfait par jour et par engin	20,40
dans le cadre de travaux de construction - Forfait par jour et par engin	42,00
<b>MONTE CHARGE</b>	
Privatisation jusqu'à 30 jours - Forfait par jour et par engin	13,70
Privatisation au-delà de 30 jours - Forfait par jour et par engin	10,80



<b>GESTION DE MATERIEL OUBLIE SUR DOMAINE PUBLIC</b>	
Ramassage de panneau par les services municipaux - Redevance par intervention	69,30 €
Stockage de panneaux - Redevance par semaine de stockage	13,70 €
<b>DROITS DE STATIONNEMENT ET ACCES A LA ZONE PIETONNE</b>	
<b>DROITS DE STATIONNEMENT PARKINGS ABONNES</b>	
JEU DE PAUME - Abonnement Mensuel	47,00 €
JUIVERIE - Abonnement Mensuel	47,00 €
LE LAC - Abonnement Trimestriel	37,00 €
LE LAC - Abonnement Annuel	131,00 €
CHARETON - Abonnement Mensuel Résident HLM	26,00 €
CHARETON - Abonnement Mensuel Valentinois	42,00 €
CHARETON - Abonnement Mensuel non Valentinois	47,00 €
MANUTENTION - Abonnement Mensuel Valentinois	42,00 €
MANUTENTION - Abonnement Mensuel Non Valentinois	47,00 €
CHAPELIERS - Abonnement Mensuel Valentinois	42,00 €
CHAPELIERS - Abonnement Mensuel Non Valentinois	47,00 €
REFUGE - Abonnement Mensuel Valentinois	52,00 €
REFUGE - Abonnement Mensuel Non Valentinois	63,00 €
CLACTON - Abonnement Mensuel	21,00 €
CLACTON - Abonnement Etudiant Mensuel	13,00 €
CLACTON - Abonnement Mensuel Véhicule + électricité	41,00 €
<b>REMPLACEMENT DES BAGES OU TELECOMMANDES PERDUS, DETERIORES OU VOLES</b>	
JEU DE PAUME - Badge	125,00 €
JUIVERIE - Télécommande	125,00 €
LE LAC - Télécommande	125,00 €
CHARETON - Badge	125,00 €
MANUTENTION - Badge	125,00 €
CHAPELIERS - Télécommande	125,00 €
REFUGE - Badge	125,00 €
CLACTON - Badge	125,00 €
<b>ACCES ZONE PIETONNE</b>	
Délivrance 1ère carte ou remplacement carte perdue	10,00 €
Duplicata clé de potelets d'accès en Zone Piétonne	68,00 €
Remplacement télécommande d'accès en Zone Piétonne	125,00 €
<b>STATIONNEMENT EN VOIRIE</b>	
<b>Durée de stationnement - Zone VIOLETTE avec gratuité les 30ères minutes</b>	
0h15	0,00 €
0h30	0,00 €
0h45	0,40 €
1h00	0,80 €
1h15	1,40 €
1h30	2,20 €
1h45	3,20 €
2h00	4,40 €
2h15	5,80 €
2h30	7,00 €
2h45	30,00 €
<b>Durée de stationnement - Zone VIOLETTE sans gratuité les 30ères minutes</b>	
0h15	0,40 €
0h30	0,80 €
0h45	1,40 €
1h00	2,20 €
1h15	3,20 €
1h30	4,40 €
1h45	5,80 €
2h00	7,00 €
2h15	30,00 €

<b>Durée de stationnement - Zone VIOLETTE véhicules propres gratuité la 1ère heure</b>	
0h15	0,00 €
0h30	0,00 €
0h45	0,00 €
1h00	0,00 €
1h15	0,40 €
1h30	0,80 €
1h45	1,40 €
2h00	2,20 €
2h15	3,20 €
2h30	4,40 €
2h45	5,80 €
3h00	7,00 €
3h15	30,00 €
<b>Durée de stationnement - Zone Orange</b>	
0h15	0,30 €
0h30	0,50 €
0h45	0,75 €
1h	1,00 €
1h15	1,25 €
1h30	1,50 €
1h45	1,75 €
2h	2,00 €
2h15	2,25 €
2h30	2,50 €
2h45	2,75 €
3h	3,00 €
3h15	3,25 €
3h30	3,50 €
3h45	3,75 €
4h00	4,00 €
4h15	30,00 €
<b>Durée de stationnement - Zone Jaune</b>	
1h	0,50 €
1h30	0,75 €
2h	1,00 €
2h30	1,25 €
3h	1,50 €
3h30	1,75 €
4h00	2,00 €
4h15	30,00 €
<b>Durée de stationnement - Zone ROSE avec gratuité les 30ères minutes</b>	
0h15	0,00 €
0h30	0,00 €
0h45	0,30 €
1h00	0,50 €
1h15	0,75 €
1h30	1,00 €
1h45	1,25 €
2h00	1,50 €
2h15	1,75 €
2h30	2,00 €
2h45	2,25 €
3h	2,50 €
3h15	2,75 €
3h30	3,00 €
3h45	3,25 €
4h00	3,50 €
4h15	3,75 €
4h30	4,00 €
4h45	30,00 €

<b>Durée de stationnement - Zone ROSE sans gratuité les 30ères minutes</b>	
0h15	0,30 €
0h30	0,50 €
0h45	0,75 €
1h00	1,00 €
1h15	1,25 €
1h30	1,50 €
1h45	1,75 €
2h00	2,00 €
2h15	2,25 €
2h30	2,50 €
2h45	2,75 €
3h	3,00 €
3h15	3,25 €
3h30	3,50 €
3h45	3,75 €
4h00	4,00 €
4h15	30,00 €
ABONNEMENT PROFESSIONNELS RESIDENTS PLACES D'ARMES	45,00 €
ABONNEMENT PROFESSIONNELS DE SANTE	10,00 €
<b>ABONNEMENT RESIDENTS CENTRE VILLE - ZONE A</b>	
Montant de l'abonnement mensuel en euros	15,00 €
Montant de l'abonnement annuel en euros	150,00 €

## DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES MOYENS GENERAUX

<b>CIMETIERE</b>	
<b>CONCESSIONS INDIVIDUELLES NOMINATIVES POUR INHUMATION EN TERRE UNIQUEMENT</b>	
15 ans - 2m <sup>2</sup>	160 €
30 ans - 2m <sup>2</sup>	392 €
50 ans - 2m <sup>2</sup>	944 €
Perpetuelle	1 158 €
<b>CONCESSIONS FAMILIALES ET CAVEAU</b>	
2 CORPS - 3m <sup>2</sup> 15 ans	242 €
3 CORPS - 4m <sup>2</sup> 15 ans	323 €
4 CORPS - 5m <sup>2</sup> 15 ans	404 €
6 CORPS - 6m <sup>2</sup> 15 ans	484 €
8 CORPS - 8m <sup>2</sup> - 15 ans	0 €
12 CORPS - 12m <sup>2</sup> - 15 ans	0 €
2 CORPS - 3m <sup>2</sup> - 30 ans	589 €
3 CORPS - 4m <sup>2</sup> - 30 ans	785 €
4 CORPS - 5m <sup>2</sup> - 30 ans	980 €
6 CORPS - 6m <sup>2</sup> - 30 ans	1 175 €
8 CORPS - 8m <sup>2</sup> - 30 ans	0 €
12 CORPS - 12m <sup>2</sup> - 30 ans	0 €
2 CORPS - 3m <sup>2</sup> - 50 ans	1 416 €
3 CORPS - 4m <sup>2</sup> - 50 ans	1 883 €
4 CORPS - 5m <sup>2</sup> - 50 ans	2 355 €
6 CORPS - 6m <sup>2</sup> - 50 ans	2 828 €
8 CORPS - 8m <sup>2</sup> - 50 ans	0 €
12 CORPS - 12m <sup>2</sup> - 50 ans	0 €
2 CORPS - 3m <sup>2</sup> - Perpetuelle	3 473 €
3 CORPS - 4m <sup>2</sup> - Perpetuelle	4 627 €
4 CORPS - 5m <sup>2</sup> - Perpetuelle	5 781 €
6 CORPS - 6m <sup>2</sup> - Perpetuelle	6 937 €
8 CORPS - 8m <sup>2</sup> - Perpetuelle	9 244 €
12 CORPS - 12m <sup>2</sup> - Perpetuelle	10 388 €
<b>DEPOT AU CAVEAU COMMUNAL - 1 an maximum</b>	
DROIT D' ENTREE	23 €
SEJOUR / JOUR	3 €
VACATION FUNERAIRE	24 €
<b>COLUMBARIUM</b>	
CAVURNES: 15 ans	449 €
CAVURNES: 30 ans	901 €
MODULE: 15 ans	468 €
MODULE : 30 ans	876 €
ETOILE: 15 ans	758 €
ETOILE: 30 ans	1 436 €
PILIER ET FLORIARCS: 15 ans	637 €
PILIER ET FLORIARCS: 30 ans	1 274 €
SOLIARC: 15 ans	532 €
SOLIARC: 30 ans	1 064 €

<b>MOBILIER SITE CINERAIRE</b>	
Circulaires et 1/2 circulaires de 16 cases au tarif unitaire : 15 ans	856 €
Circulaires et 1/2 circulaires de 16 cases au tarif unitaire : 30 ans	1 712 €
Pyramide de 39 cases - 15 ans ( case, capacité 1 urne) - au tarif unitaire de :	400 €
Pyramide de 39 cases - 30 ans ( case, capacité 1 urne) - au tarif unitaire de :	800 €
Pyramide de 39 cases - 15 ans ( case, capacité 2 urnes) - au tarif unitaire de :	575 €
Pyramide de 39 cases - 30 ans ( case, capacité 2 urnes) - au tarif unitaire de :	1 150 €
Pyramide de 39 cases - 15 ans ( case, capacité 3 urnes) - au tarif unitaire de :	628 €
Pyramide de 39 cases - 30 ans ( case, capacité 3 urnes) - au tarif unitaire de :	1 256 €
<b>VENTE MATERIEL FUNERAIRE EN L'ETAT</b>	
<b>Concessions avec caveau</b>	
Bon Etat: 1,20 x 2,50 = 3m <sup>2</sup>	699 €
Bon Etat: 1,60 x 2,50 = 4m <sup>2</sup>	874 €
Bon Etat: 2,00 x 2,50 = 5m <sup>2</sup>	1 164 €
Bon Etat: 2,40 x 2,50 = 6m <sup>2</sup>	1 340 €
Bon Etat: 2,00 x 4,00 = 8m <sup>2</sup>	1 630 €
Bon Etat: 2,00 x 6,00 = 12m <sup>2</sup>	1 863 €
Nécessitant des travaux: 1,20 x 2,50 = 3m <sup>2</sup>	349 €
Nécessitant des travaux: 1,60 x 2,50 = 4m <sup>2</sup>	437 €
Nécessitant des travaux: 2,00 x 2,50 = 5m <sup>2</sup>	582 €
Nécessitant des travaux: 2,40 x 2,50 = 6m <sup>2</sup>	670 €
Nécessitant des travaux: 2,00 x 4,00 = 8m <sup>2</sup>	815 €
Nécessitant des travaux: 2,00 x 6,00 = 12m <sup>2</sup>	931 €
<b>Concessions avec entourage</b>	
Ciment : 1,20 x 2,50 = 3m <sup>2</sup>	402 €
Ciment :1,60 x 2,50 = 4m <sup>2</sup>	517 €
Ciment :2,00 x 2,50 = 5m <sup>2</sup>	632 €
Ciment :2,40 x 2,50 = 6m <sup>2</sup>	747 €
Ciment :2,00 x 4,00 = 8m <sup>2</sup>	1 092 €
Plaquage: 1,20 x 2,50 = 3m <sup>2</sup>	641 €
Plaquage: 1,60 x 2,50 = 4m <sup>2</sup>	757 €
Plaquage: 2,00 x 2,50 = 5m <sup>2</sup>	874 €
Plaquage: 2,40 x 2,50 = 6m <sup>2</sup>	1 107 €
Plaquage: 2,00 x 4,00 = 8m <sup>2</sup>	1 398 €
Massif: 1,20 x 2,50 = 3m <sup>2</sup>	816 €
Massif: 1,60 x 2,50 = 4m <sup>2</sup>	990 €
Massif: 2,00 x 2,50 = 5m <sup>2</sup>	1 166 €
Massif: 2,40 x 2,50 = 6m <sup>2</sup>	1 398 €
Massif: 2,00 x 4,00 = 8m <sup>2</sup>	1 864 €

## DIRECTION DE L'ESPACE PUBLICQUE

TARIFS	
Particuliers : de 1 à 2 personnes (annuel)	44,44
par personne supplémentaire (annuel)	22,73
Commerçants et artisans :	
Bac 120 L	86,86
Bac 240 L	175,74
Bac 340 L	247,45
Pour toutes les catégories : Remplacement d'un badge d'accès (suite à une perte)	9,6
Coûts d'interventions du service de la propreté urbaine (hors arrêté du Maire)	
MOYEN MECANIQUES	
Aspirateur de voirie* (Type GLUTTON)	10,61
Véhicule utilitaire léger *(Type Kangoo/ Berlingo) :	16,16
Véhicule utilitaire Benne/Fourgon* ≤ 3.5 T (Equipes FRAP):	21,21
Laveuses/Décapeuses ; BOM ; Poids Lourd Grue/Benne* :	150,49
Véhicule spécifique dédié aux Tags et Graffitis :	181,8
Balayeuses de Voirie* :	160,59
*(Hors traitement des déchets)	
MOYEN HUMAINS	
1 Chef d'équipe* :	23,53
1 Agent de Propreté* :	18,48
• (Montants doublés en interventions de nuit (22h00 / 7h00) Dimanches et jours fériés)	
TRAITEMENTS DES DECHETS	
Déchets inertes (Balayeuses)	50,16
Déchets sans tri (Ménagers)	166,09
Déchets avec tri (Mélange de tous types)	127,62
MOBILIER URBAIN (hors pose)	
1 corbeille type « BAMMENS Capitole Prestige » (Tronc de Pyramide):	600,95
1 corbeille type « CONTEMPORAINE » (ronde ajourées) :	540,35
1 distributeur de sachets canin :	217,15
Les prêts de bacs roulants O/M de différentes capacités 120, 360 et 770 litres ainsi que les porte-sacs, le sont, à titre gracieux. Les sacs, quand à eux, étant destinés à la collecte des déchets, sont aussi, fournis gracieusement leur utilisation est toutefois soumise à une attention particulière visant à diminuer au maximum le rejet de matières polluantes dans la nature.	
FOURNITURES TAGS ET GRAFFITIS	
Sable pour aérogommeuse / Kg:	2,02
Décapant Liquide ou en gel / litre :	12,12
Décapant ou décol'afichettes / Aérosol :	17,17
Peinture acrylique en litres :	4,04
Lingettes Anti-tags /pot de 60U :	26,26

## COMMERCE

ETALAGE ET APPAREILS DIVERS	
Zone centrale : Taxe journalière au M <sup>2</sup>	5,10 €
Zone centrale : Taxe journalière au M <sup>2</sup>	58,00 €
Zones extérieures : Taxe journalière au M <sup>2</sup>	3,10 €
Zones extérieures : Taxe journalière au M <sup>2</sup>	37,00 €
TERRASSES	
Zone centrale (Taxe annuelle au M <sup>2</sup> ) :	27,50 €
Zones extérieures (Taxe annuelle au M <sup>2</sup> ) :	15,50 €
Halles St Jean (Taxe annuelle au M <sup>2</sup> ) :	21,50 €
TAXIS	
Taxe annuelle de stationnement :	110,00 €
Taxe annuelle de stationnement - cycle :	84,00 €
LOCATION KIOSQUES	
Kiosque N°1 face au 5 place de la république (taxe mensuelle au m <sup>2</sup> ) :	33,00 €
Kiosque N°2 face au 11 Boulevard Bancel (taxe mensuelle au m <sup>2</sup> ) :	33,00 €
Kiosque N°3 face au 13 Boulevard Bancel (taxe mensuelle au m <sup>2</sup> ) :	33,00 €
Kiosque N° 4 face au 21 Boulevard M. Clerc (taxe mensuelle au m <sup>2</sup> ) :	33,00 €
Kiosque N° 5 face au 13 Boulevard d'Alsace (taxe mensuelle au m <sup>2</sup> ) :	33,00 €
Place Porte Neuve kiosque à journeaux :	662,00 €
VENTE AUX DEBALLAGES (vides, greniers, brocantes)	
Tarif journalier :	55,00 €
FETE FORAINE	
Taxe au m <sup>2</sup> (par jour et par mètre linéaire)	0,50 €
VENTES AMBULANTES	
Taxe trimestrielle (1jour/semaine) :	35,00 €
Passager : (liée à un évènement) -Forfait stand supérieur à 5 m <sup>2</sup> :	108,00 €
Passager : (liée à un évènement) - Forfait stand inférieur ou égal à 5 m <sup>2</sup> :	56,00 €
DEBALLAGE "A THEME" PROFESSIONNEL - DROIT DE PLACE	
Jour (par mètre linéaire) :	4,00 €
Semaine (par mètre linéaire) :	27,50 €
Mois (par mètre linéaire) :	109,00 €

<b>INDUTRIEL FORAINS (Hors Fêtes foraines)</b>	
Installation (par m <sup>2</sup> et par jour) :	
Jusqu'à 100m <sup>2</sup> :	0,55 €
Jusqu'à 100m <sup>2</sup> avec électricité :	0,70 €
Au-dessus 100m <sup>2</sup> :	0,30 €
Au-dessus 100m <sup>2</sup> avec électricité :	0,30 €
<b>MARCHES</b>	
taxe journaliere :	
Taxe journalière sans électricité, le mètre linéaire :	2,40 €
Taxe journalière avec électricité, le mètre linéaire :	2,80 €
Forfait "déchets" :	1,80 €
Abonnement :	
Taxe annuelle sans électricité, le mètre linéaire :	29,70 €
Taxe annuelle avec électricité, le mètre linéaire :	34,80 €
Forfait "déchets" :	93,60 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes - Tarif TLE Ville de Valence 2021 - Non Numériques	
Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup> (prix par m <sup>2</sup> et par an - Pas d'augmentation, même tarif qu'en 2020)	15,50 €
Superficie > 50 m <sup>2</sup> (prix par m <sup>2</sup> et par an - Pas d'augmentation, même tarif qu'en 2020)	31,00 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes - Tarif TLE Ville de Valence 2021 - Numériques	
Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup> - (prix par m <sup>2</sup> et par an - Pas d'augmentation, même tarif qu'en 2020)	46,50 €
Superficie > 50 m <sup>2</sup> - (prix par m <sup>2</sup> et par an - Pas d'augmentation, même tarif qu'en 2020)	93,00 €
Enseignes - Tarif TLPE Ville de Valence 2021:	
dont la somme des superficies est > à 7 m <sup>2</sup> et ≤ 12 m <sup>2</sup>	0,00 €
la somme des superficies est > 12 m <sup>2</sup> et ≤ 20 m <sup>2</sup>	7,75 €
la somme des superficies est > 20 m <sup>2</sup> et ≤ 50 m <sup>2</sup> - par m <sup>2</sup> et par an	15,50 €
la somme des superficies est > 50 m <sup>2</sup> - par m <sup>2</sup> et par an	62,00 €



## MUSEE

<b>Musée tarif 2021</b>	
<b>Tarif des entrées (*Voir mesures particulières ci après):</b>	
<b>Collections permanentes seules:</b>	
Visites Individuelles Libres*: Plein tarif par personne:	6,00 €
Visites Individuelles Libres*: tarif réduit par personne:	4,00 €
<b>Exposition Temporaire seule</b>	
Visites Individuelles Libres*: Plein tarif par personne:	6,00 €
Visites Individuelles Libres*: tarif réduit par personne:	4,00 €
<b>Entrée Couplée: Exposition Temporaire et Coll.Permanentes</b>	
Visites Individuelles Libres*: Plein tarif par personne:	9,00 €
Visites Individuelles Libres*: tarif réduit par personne:	7,00 €
Carte Pass Primo*: valable 1an pour 1 personne, accès limité, visite individuelle collections permanentes et expositions temporaires	25,00 €
Carte Pass Duo*: Valable 1an pour 2 personnes, accès limité, visite individuelle collections permanentes et expositions temporaires	35,00 €
<b>Tarifs des visites commentées</b>	
Individuels par personne (en plus du tarif d'entrée)	4,00 €
Forfaits: Groupes Scolaires: Ecoles pré-élémentaires et élémentaires de Valence(forfait par classe):	45,00 €
Forfaits: Groupes Scolaires: Ecoles pré-élémentaires et élémentaires hors de Valence(forfait par classe):	95,00 €
Forfaits: Groupes scolaires: Collège, lycées et enseignement supérieur (forfait par classe):	95,00 €
Forfaits: Groupes d'établissements médicaux, sociaux et autres structures spécialisées (socioculturelles, caritatives, liées à l'enfance et à l'insertion, y compris classes ULIS_) (forfait groupe de 5 à 25 personnes max (en plus du tarif d'entrée par personne))	40,00 €
Forfaits: Groupes relevant d'une structure liée au tourisme: (forfait pour 25 personnes max en plus du tarif d'entrée par personne) - visite commentée de 1h30:	77,00 €
Forfaits: Groupes relevant d'une structure liée au tourisme: (forfait pour 25 personnes max en plus du tarif d'entrée par personne) - visite commentée de 2h00:	92,00 €
Forfaits visite commentée sur réservation pour 25 personnes max (en plus du tarif d'entrée par personne) - visite commentée de 1h30	100,00 €
Forfaits visite commentée sur réservation pour 25 personnes max (en plus du tarif d'entrée par personne) - visite commentée de 2h00	140,00 €
Droit de parole (pour les groupes visitant le musée avec leur propre guide - forfait auquel s'ajoutent les droits d'entrée indivisuelle par personne)	30,00 €
<b>Partenariat avec le centre du patrimoine Arménien</b>	
VISITES ET ACTIVITES PROPOSEES EN PARTENARIAT AVEC LE CPA (y compris droit d'entrée): scolaire par enfant	2,00 €
VISITES ET ACTIVITES PROPOSEES EN PARTENARIAT AVEC LE CPA (y compris droit d'entrée): groupes adultes et individuels par visiteur	5,00 €
<b>Tarifs des ateliers et animations culturelles individuels</b>	
Atelier Jeune Public (y compris droit d'entrée): 1/2 journée max - de Valence	6,00 €
Atelier Jeune Public (y compris droit d'entrée): 1/2 journée max - hors de Valence	12,00 €
Atelier Jeune Public (y compris droit d'entrée): 1 journée - de Valence	22,00 €
Atelier Jeune Public (y compris droit d'entrée): 1 journée - hors de Valence	44,00 €
Atelier Famille (y compris droit d'entrée) - enfant	6,00 €
Atelier Famille (y compris droit d'entrée) - adulte	9,00 €
Atelier Adulte (y compris droit d'entrée) - 1/2 journée maximum	20,00 €
Atelier Adulte (y compris droit d'entrée) - 1 journée	50,00 €

Tarifs des ateliers et animations culturelles - Forfaits	
GROUPES SCOLAIRES (par classe, y compris droit d'entrée) :	105,00 €
GROUPES D'ETABLISSEMENTS MEDICAUX, SOCIAUX ET AUTRES STRUCTURES SPECIALISEES (socioculturelles, caritatives, liées à l'enfance et à l'insertion, y compris classes ULIS...) - Forfait pour groupe de 5 à 25 personnes max (y compris droit d'entrée)	52,00 €
MESURES PARTICULIERES POUR LES TARIFS D'ENTREE ET VISITES COMMENTEES :	
TARIF REDUIT (SUR JUSTIFICATIF) :	
	- Les titulaires de la carte famille nombreuse,
	- Les groupes, à partir de 10 personnes s'acquittant d'un droit d'entrée,
	- Les ambassadeurs de territoires et les détenteurs du Pass'Tourisme (en partenariat avec valencetourisme.com),
	- Les personnes titulaires de la carte d'invalidité civile (et son accompagnateur selon justificatif),
	- Les titulaires d'une carte de membre de comité d'entreprise ayant conventionné avec le musée.
	- Les visiteurs présentant à la billetterie un droit d'entrée à l'une des séances ou offres culturelles d'une autre institution avec laquelle le musée aura mis en place un partenariat lors d'un événement temporaire (cycle de films, festival, conférence, représentation ...)
	- "Tarif tribu" : 2 entrées au tarif réduit accordées si 2 visiteurs adultes sont accompagnés de 2 à 5 enfants de moins de 18 ans.
GRATUITE INDIVIDUELLE (SUR JUSTIFICATIF) :	
	- Personnes de moins de 18 ans
	- Etudiants,
	- Membres de l'association des amis du musée de Valence,
	- Bénéficiaires des minimas sociaux et demandeurs d'emploi,
	- Les personnes en apprentissage et en service civique,
	- Le personnel de la ville de Valence,
	- Les professeurs de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Grenoble/Valence,
	- Les sociétaires de la maison des artistes,

	- Les accompagnateurs des visites et ateliers de groupes scolaires et de groupes d'établissements médicaux, sociaux, et structures spécialisées (socioculturelles, caritatives, liées à l'enfance et à l'insertion, y compris classes ULIS...), sur réservation uniquement, dans la limite du nombre d'accompagnateurs préconisé par la loi,
	- Les personnes participant à un atelier réservé par des établissements médicaux, sociaux, et structures spécialisées (socioculturelles, caritatives, liées à l'enfance et à l'insertion, y compris classes ULIS...),
	- Les enseignants en préparation d'une visite réservée,
	- Les intervenants professionnels,
	- Journalistes et critiques d'art, Conditions : Carte de presse ou carte de membre de l'association des critiques d'art ou du Syndicat de la presse artistique, validée pour l'année en cours,
	- Les accompagnateurs de groupes relevant d'une structure liée au tourisme, et de groupes d'adultes à partir de 10 entrées payantes (sur réservation),
	- Personnel en activité ou retraité relevant du Ministère de la Culture, avec un accompagnateur. Conditions : Carte du Ministère de la Culture en cours de validité,
	- Personnel scientifique des musées publics français et étrangers (conservateurs et inspecteurs généraux des musées). Conditions : Certificat d'exercice ou carte de service validée pour l'année en cours,
	- Les titulaires de la carte ICOM/ICOMOS
<b>GRATUITE EVENEMENTS ET AUTRES MOTIFS :</b>	
	- Entrée gratuite pour tous (collections permanentes et exposition temporaire) les premiers dimanches de chaque mois sauf juillet et août

	- Entrée gratuite pour tous lors des manifestations annuelles (collections permanentes et exposition temporaire) comme, par exemple, la Nuit des Musées, les Journées Européennes du Patrimoine, les Journées Européennes de l'Archéologie, Rendez-vous aux Jardins, le Grand Week-end en Famille, Art Nomade...
	- 200 entrées par an sont réservées pour le protocole et la promotion
	- 2 Pass Duo par an offerts dans le cadre du jeu "Valencetourisme.com"
	- Gratuité pour les ateliers et animations proposées dans le cadre des Petits Week-ends en Famille (entrée non comprise)
	- Gratuité pour l'entrée à la présentation de la collection d'estampes de l'ancienne artothèque
<b>GRATUITE VISITE COMMENTEE :</b>	
	- Pour les enfants de moins de 12 ans, sur présentation d'un justificatif.
	- Au titre du protocole, de la promotion et des partenariats, le musée peut proposer des visites commentées gratuites pour certains groupes de professionnels (presse, tourisme, institutionnels...) ou de partenaires (mécènes, éducation nationale, institutions culturelles, ...).
<b>Tarif Privatisation 2021</b>	
Formule début de soirée 19h-21h30: Orangerie	3 000,00 €
Formule début de soirée 19h-21h30: Orangerie et jardin	3 500,00 €
Formule soirée privée 19h-23h30: Orangerie	4 000,00 €
Formule soirée privée 19h-23h30: Orangerie et jardin	4 500,00 €
Formule OPEN MUSEUM 119h-23h30	8 000,00 €
Visite commentées lors des mises à disposition d'espaces: premier guide-conférencier (groupe de 25personnes)	200,00 €
Visite commentées lors des mises à disposition d'espaces: Guide-conférencier supplémentaire	250,00 €
Visite commentées lors des mises à disposition d'espaces: Supplément visite ville-musée / par groupe	150,00 €
Valence Romans Agglomération/Office de Tourisme (action de promotion et de valorisation du Territoire - 2 forfaits maximum par an)	1 500,00 €

Tarif Boutique 2021	
- HUBERT ROBERT	23,00 €
Prix amis du musée	18,30 €
- VARBANESCO	7,70 €
Prix amis du musée	6,10 €
- VANBER	7,70 €
Prix amis du musée	6,10 €
- CERAMIQUES PREHISTORIQUES	7,70 €
Prix amis du musée	6,10 €
- DESSINS XVIIIe-XIXe (bleu)	7,70 €
Prix amis du musée	6,10 €
- CLASSEUR FICHES/COLLECTION	13,00 €
Prix amis du musée	10,10 €
- GLENAT GUIDE	22,00 €
Prix amis du musée	17,10 €
- PARCOURS/PAYSAGE	7,70 €
Prix amis du musée	6,10 €
- IDENTITE REGIONALE	21,00 €
Prix amis du musée	16,50 €
- CARNET N° 1	6,10 €
Prix amis du musée	4,90 €
- CARNET N° 2	6,10 €
Prix amis du musée	4,90 €
- CARNET N° 3	6,10 €
Prix amis du musée	4,90 €
- CARNET N° 4	6,10 €
Prix amis du musée	4,90 €
- J. BARBAULT	3,00 €
Prix amis du musée	2,50 €
J.M. CHEVALLIER	3,00 €
Prix amis du musée	2,50 €
- J. CLERC	3,00 €
Prix amis du musée	2,50 €
- J. CHIEZE	3,00 €
Prix amis du musée	2,50 €
- M. BUTOR	5,00 €
Prix amis du musée	3,70 €
- TAL-COAT	5,00 €
Prix amis du musée	3,70 €
- PEREGRINATIONS	5,00 €
Prix amis du musée	3,70 €
- D. BAILLY - J. NOEL	3,00 €
Prix amis du musée	2,50 €
- MEUBLE : P. DUVERT, 1988	3,00 €
Prix amis du musée	2,50 €
- P. RAYNAUD	16,00 €
Prix amis du musée	12,20 €
- P.L. MOL	7,70 €
Prix amis du musée	6,10 €
- LE METIER DU PEINTRE	3,00 €
Prix amis du musée	2,50 €
- A. BRAITH, C. MALI	5,00 €

Prix amis du musée	3,70 €
- H. ROBERT ET LA REVOLUTION	16,00 €
Prix amis du musée	12,20 €
- ST SEBASTIEN, ST ROCH	7,70 €
Prix amis du musée	6,10 €
- TERRE	3,00 €
Prix amis du musée	2,50 €
- M. DI SUVERO	39,00 €
Prix amis du musée	30,50 €
- P. POUVREAU	9,20 €
Prix amis du musée	7,30 €
- LE TEMPS DES MACHINES	6,10 €
Prix amis du musée	4,90 €
- DIX ANS D'ENRICHISSEMENT ET ACQUISITIONS	16,00 €
Prix amis du musée	12,20 €
- PHILOLAOS	6,10 €
Prix amis du musée	4,90 €
- ARTISTES DIEULEFIT	5,00 €
Prix amis du musée	3,70 €
- S. JAFFE	23,00 €
Prix amis du musée	18,30 €
- O. GOURVIL	5,00 €
Prix amis du musée	3,70 €
- ETIENNE-MARTIN	39,00 €
Prix amis du musée	30,50 €
- J. F. LAYRAUD	7,70 €
Prix amis du musée	6,10 €
- O. DEBRE	31,00 €
Prix amis du musée	24,40 €
- MEUBLE, J. P. ROZAND, 1993	3,00 €
Prix amis du musée	2,40 €
- BONJOUR, M. ETIENNE-MARTIN	5,00 €
Prix amis du musée	3,70 €
- O. AGID	12,20 €
Prix amis du musée	9,80 €
- SOLA GLORIAN DEI	12,20 €
Prix amis du musée	9,80 €
- H. FULTON	6,10 €
Prix amis du musée	4,90 €
- "L'IDEE DU MUSEE"	23,00 €
Prix amis du musée	18,30 €
- A. F. CLEMENT	12,20 €
Prix amis du musée	9,80 €
- D. LAGET	16,00 €
Prix amis du musée	12,20 €
- M. DUPORT	12,20 €
Prix amis du musée	9,80 €
- G. GAROUSTE	19,00 €
Prix amis du musée	14,70 €
- PAYSAGE SUBLIME	34,00 €
Prix amis du musée	26,90 €
- VOYAGE	12,20 €
Prix amis du musée	9,80 €
- LIVRET-JEU BIG BANG	3,80 €
Prix amis du musée	3,10 €
- FOLIMAGE	16,00 €
Prix amis du musée	12,20 €
- PETIT JOURNAL/NOUVELLES DE NULLE PART	3,00 €
Prix amis du musée	2,50 €
- UTOPIES URBAINES	30,00 €
Prix amis du musée	23,80 €

- LE PORTRAIT	40,40 €
Prix amis du musée	32,30 €
- ARCHEOLOGIE SUR TOUTE LA LIGNE	29,00 €
Prix amis du musée	23,20 €
- PETIT JOURNAL : ARCHEOLOGIE	3,00 €
Prix amis du musée	2,50 €
- EXPOSITION RAYMOND PEYNET	23,00 €
Prix amis du musée	18,50 €
- AUTOUR DE SUPPORTS SURFACES	18,00 €
Prix amis du musée	14,40 €
- PAUL RANSON	29,00 €
Prix amis du musée	23,20 €
- ESTAMPES	17,00 €
Prix amis du musée	13,60 €
- BONCOMPAIN	20,00 €
Prix amis du musée	16,00 €
- EXPOSITION PIERRE BURAGLIO	17,00 €
Prix amis du musée	13,60 €
- ARCHEOLOGIE ET HISTOIRE DU GROUPE CATHEDRAL DE VALENCE	32,00 €
Prix amis du musée	25,60 €
- PETIT GUIDE DU QUARTIER CATHEDRAL	2,00 €
Prix amis du musée	
- EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN "PERMUTATION"	
Catalogue de l'exposition : prix public	15,00 €
Catalogue de l'exposition : prix Amis du Musée	12,00 €
- EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN "IMMERSION"	
Catalogue de l'exposition : prix public	18,00 €
Catalogue de l'exposition : prix Amis du Musée	15,00 €
- EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN "CELEBRATION"	
Catalogue de l'exposition : prix public	18,00 €
Catalogue de l'exposition : prix Amis du Musée	15,00 €
- COLLECTIONS : "LES HUBERT ROBERT DU MUSEE DE VALENCE"	
Prix public	32,00 €
Prix Amis du Musée	25,00 €
- CATALOGUES "L'ESPRIT DU LIEU"	
Prix public	6,50 €
- MAGAZINE HORS-SERIE : "CONNAISSANCE DES ARTS"	
Prix public	9,50 €
- EXPOSITION "PEINTURES ANGLAISES"	
Prix public	30,00 €
Prix Amis du Musée	25,00 €
- EXPOSITION "CATHELIN"	
Prix public	20,00 €
Prix Amis du Musée	16,00 €
- NUMISMATIQUE FEODALE DROMOISE M. CHAREYRON	
Prix public	98,00 €
- GUIDE DES COLLECTIONS ART	
Prix public	20,00 €
Prix Amis du Musée	17,00 €
- LIVRE JEUNESSE SUR LA MYTHOLOGIE	
Prix public	13,90 €
- EXPOSITION "CollectionS d'artiste (expo été 2015)"	
Prix public	20,00 €
Prix Amis du Musée	16,00 €
- EXPOSITION "Alexandre SEON (expo hiver 2015)"	
Prix public	35,00 €
Prix Amis du Musée	28,00 €

- EXPOSITION "Anne Dangar" (expo 2016/2017)	
Prix public	29,00 €
Prix Amis du Musée	23,50 €
- Arts plastiques et cinéma, dialogue autour de la restauration	
Prix public	14,00 €
- EXPOSITION Jean Le Moal 2017 :	
Prix public	32,00 €
Prix Amis du Musée	25,60 €
- "Valence, l'histoire au coin des rues", Mémoire de la Drôme	
Prix public	23,00 €
- Cahier d'activités pour enfant intitulé « j'aurai voulu être un artiste »	
Prix public	5,50 €
- Triennale de papier - expo Wa 2018	
Prix public	3,00 €
- J'aime la préhistoire	
Prix public	4,99 €
- 25 astuces pour s'amuser au musée	
Prix public	11,90 €
- Valence, le groupe cathédral	
Prix public	12,00 €
- Jean Gaudaire-Thor trafiquer dans l'inconnu	
Prix public	39,00 €
- Jean Gaudaire-Thor sols majeurs	
Prix public	10,00 €
- EXPOSITION "De l'autre côté du miroir" (expo 2018/2019)	
Prix public	18,00 €
Prix Amis du Musée	14,40 €
- EXPOSITION "Aux extrémités de notre univers" (expo été 2019)	
- "Aux extrémités de notre univers"	
Prix public	20,00 €
Prix Amis du Musée	16,00 €
- "Au musée" album pour les 0-2 ans	
Prix public	7,50 €
- EXPOSITION "Philolaos : dans l'atelier du sculpteur" (expo hiver 2019-2020)	
Prix public	25,00 €
Prix Amis du Musée	20,00 €
- De Néandertal de vous à moi	
Prix public	10,00 €
- EXPOSITION "PHILIPPE FAVIER - ALL OVER" (expo 2020-2021)	
Prix public	30,00 €
Prix Amis du Musée	28,50 €
- Revue Etudes Drômoises, n° 71, octobre 2017	
Prix public	8,00 €
- Revue Etudes Drômoises, n° 85, mars 2021	
Prix public	8,00 €
<b>Affiches</b>	
Petit format : 50 cm X 30 cm	3,00 €
Prix Amis du musée	1,90 €
Petit format : 40 cm X 60 cm à 60 cm X 80 cm	5,00 €
Prix Amis du musée	3,70 €
Grand format 100 cm X 150 cm, 120 cm X 170 cm, 100 cm X 70 cm	10,00 €
Prix Amis du musée	7,30 €
Anniversaire 30 ans Art3 : 80 X 60 cm	60,00 €
<b>Cartes postales</b>	
- Carte Postale format paysage, l'unité :	0,80 €
Prix Amis du musée	0,60 €
- Carte Postale format carré, l'unité :	1,00 €



Prix Amis du musée	0,80 €
- Médaillon cartonné (œuvre du musée), l'unité :	2,20 €
- Carte postale A5, l'unité :	1,50 €
Prix Amis du musée	1,20 €
<b>Grande Reproduction d'œuvres</b>	
- EXPOSITION "CollectionS d'artiste", reproductions d'œuvre	
Format 20*25 cm	8,00 €
Format 28*35 cm	15,00 €
<b>Reconstitution</b>	
L'unité	
Eclat brut	3,00 €
Grattoir	6,00 €
Lame brute	4,00 €
Kit à feu	28,00 €
<b>Divers</b>	
<b>L'Unité</b>	
Puzzle	10,00 €
Muséo-enquête pr les visiteurs (4 modèles différents disponibles)	5,00 €
Bougie en cire d'abeille	5,00 €
DVD sur l'artiste Jean Le Moal (expo 2017)	20,00 €
Boîte de jeux "loto des animaux dans l'art"	24,90 €
DVD sur l'artiste Juana Muller (expo 2017)	25,00 €
Plaquettes d'autocollants ronds	3,00 €
Sachet de graines	3,00 €
Boîte de jeu "opération archéo"	45,00 €
Boîte de jeu "Renc'art avec l'art"	16,00 €
Pochette muséojeux	15,00 €
Extension jeu "opération archéo" - nouveaux défis	22,00 €
Housse de coussin	15,00 €
<b>GADGET</b>	
<b>L'unité</b>	
Foulard soie	127,00 €
Foulard 120*135	65,00 €
Foulard 120*120	60,00 €
Foulard 50*50	50,00 €
Parfum 50ml	40,00 €
Parfum 100ml	75,00 €
Essuie-lunette	3,50 €
Parapluie	22,00 €
Eventail	15,00 €
Miroir portatif	6,00 €
Tote-Bag art et archéo	10,00 €
Tote-Bag "l'amour nourri par l'esp."	15,00 €
Trousse Sakaschool	15,00 €
Sakaron	60,00 €
Sakoche	44,00 €
Sakaré	55,00 €
Sakaba	44,00 €
Sakelly	52,00 €
Sakacity	60,00 €
Sakaplage	39,00 €

<b>Papeterie - Carterie</b>	
<b>L'unité</b>	
Carte dépliant 3D	4,00 €
Set de 5 CP enveloppe japonaise	5,00 €
<b>Papeterie - Ecriture</b>	
Crayon de papier	2,00 €
Gomme	2,50 €
Etui de 6 crayons de couleur	3,00 €
Set 12 crayons de couleur	8,50 €
Bloc post-it	3,00 €
Carnet de note moleskine	19,00 €
<b>Marque-page</b>	1,50 €
Boîte métal aquarelle 8 godets	35,00 €
Règles en plexiglas de 20 cm	3,80 €
Stylo tube de peinture	3,00 €
Taille-crayon	3,00 €
Carnet relié A5	10,00 €
Carnet à spirales A5	7,00 €
Pinceaux à doigts	2,00 €
Planche transfert décalcomanie	5,00 €
<b>Mise a disposition d'audioguide</b>	
Plein tarif par audioguide	2,00 €
Tarif réduit par audioguide - application du tarif réduit sur justificatif aux :	1,00 €
- détenteurs de la carte pass'primo ou pass'duo	
- visiteurs bénéficiant du tarif d'entrée tribu	
- visiteurs bénéficiant du tarif d'entrée groupe	
- Gratuité au titre du protocole, de la promotion et des partenariats	

## DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

<b>Accueil de Loisirs Périscolaire (à l'heure)</b>	
QF inférieur à 400	0,40 €
QF ≥ à 401et/ou ≤ à 600 €	0,55 €
QF ≥ à 601 et/ou ≤ à 785 €	0,70 €
QF ≥ à 786 et/ou ≤ à 1 038 €	0,85 €
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	1,00 €
QF ≥ 1301 €	1,15 €
Hors valentinois QF inférieur à 785 €	1,15 €
Hors valentinois QF ≥ 786 et +	1,50 €
Enseignants ou autres convives (hors personnel municipal)	
<b>Accueil de Loisirs Périscolaire (repas )</b>	
QF inférieur à 400	3,00 €
QF ≥ à 401et/ou ≤ à 600 €	3,50 €
QF ≥ à 601 et/ou ≤ à 785 €	4,00 €
QF ≥ à 786 et/ou ≤ à 1 038 €	4,50 €
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	5,00 €
QF ≥ 1301 €	5,50 €
Hors valentinois QF inférieur à 785 €	5,50 €
Hors valentinois QF ≥ 786 et +	6,50 €
Enseignants ou autres convives (hors personnel municipal)	
<b>Accueil de Loisirs Périscolaire (PAI )</b>	
QF inférieur à 400	1,30 €
QF ≥ à 401et/ou ≤ à 600 €	1,55 €
QF ≥ à 601 et/ou ≤ à 785 €	1,80 €
QF ≥ à 786 et/ou ≤ à 1 038 €	2,05 €
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	2,30 €
QF ≥ 1301 €	2,55 €
Hors valentinois QF inférieur à 785 €	2,55 €
Hors valentinois QF ≥ 786 et +	3,55 €
Enseignants ou autres convives (hors personnel municipal)	
<b>Le tarif est divisé par deux lorsque le service n'est ouvert que 30 minutes pour l'accueil du soir.</b>	
<b>Les familles qui n'auront pas constitué un dossier complet se verront appliquer le tarif maximum valentinois ou non valentinois selon le lieu de résidence.</b>	
<b>Pour les familles résidant hors Valence, dont les enfants sont dirigés par les services compétents de l'Inspection Académique, en raison de leur handicap, vers une classe d'intégration scolaire (ULIS-UE), dans une école de Valence, il sera fait application le tarif valentinois</b>	
<b>Accueils de loisirs péri et extra scolaire (journée)</b>	
QF inférieur à 400	10,50 €
QF ≥ à 401et/ou ≤ à 600 €	11,60 €
QF ≥ à 601 et/ou ≤ à 785 €	12,70 €
QF ≥ à 786 et/ou ≤ à 1 038 €	13,80 €
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	14,90 €
QF ≥ 1301 €	16,00 €
Hors valentinois QF inférieur à 785 €	16,00 €
Hors valentinois QF ≥ 786 et +	20,50 €
<b>Accueils de loisirs péri et extra scolaire (1/2 journée)</b>	
QF inférieur à 400	5,25 €
QF ≥ à 401et/ou ≤ à 600 €	5,80 €
QF ≥ à 601 et/ou ≤ à 785 €	6,35 €
QF ≥ à 786 et/ou ≤ à 1 038 €	6,90 €
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	7,45 €
QF ≥ 1301 €	8,00 €

Hors valentinois QF inférieur à 785 €	8,00 €
Hors valentinois QF ≥ 786 et +	10,25 €
<b>Les familles qui n'auront pas constitué un dossier complet se verront appliquer le tarif maximum valentinois ou non valentinois selon le lieu de résidence.</b>	
<b>La carte d'adhésion MPT ne sera nécessaire que pour la fréquentation des centres de loisirs rattachés à une Maison Pour Tous.</b>	
<b>Classes de découvertes (séjours longs hors camping et Tdv tarif journée)</b>	
QF inférieur à 400	8,50 €
QF ≥ à 401et/ou ≤ à 600 €	12,50 €
QF ≥ à 601 et/ou ≤ à 785 €	16,50 €
QF ≥ à 786 et/ou ≤ à 1 038 €	20,50 €
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	24,50 €
QF ≥ 1301 €	28,50 €
Hors valentinois	28,50 €
<b>Classes de découvertes (séjours longs camping et Tdv tarif journée)</b>	
QF inférieur à 400	4,75 €
QF ≥ à 401et/ou ≤ à 600 €	6,75 €
QF ≥ à 601 et/ou ≤ à 785 €	8,75 €
QF ≥ à 786 et/ou ≤ à 1 038 €	10,75 €
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	12,75 €
QF ≥ 1301 €	15,00 €
Hors valentinois	15,00 €
<b>Pour les familles résidant hors Valence, dont les enfants sont dirigés par les services compétents de l'Inspection Académique, en raison de leur handicap, vers une classe d'intégration scolaire (ULIS-UE), dans une école de Valence, il sera fait application le tarif valentinois</b>	
<b>Mini camps 6 journées et moins (tarif journée)</b>	
QF inférieur à 400	21,50 €
QF ≥ à 401et/ou ≤ à 600 €	23,00 €
QF ≥ à 601 et/ou ≤ à 785 €	24,50 €
QF ≥ à 786 et/ou ≤ à 1 038 €	26,00 €
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	27,50 €
QF ≥ 1301 €	29,00 €
Hors valentinois QF inférieur à 785 €	29,00 €
Hors valentinois QF ≥ 786 et +	35,00 €
<b>Supplément journalier séjours hors Dauphiné (Hautes Alpes, Isère, Drôme) et Ardèche</b>	4,50 €
<b>Carte d'adhésion</b>	
carte individuelle	5,50 €
carte familiale	8,50 €
adhésion morale pour les associations	25,50 €
<b>Séjours en familles adultes et + 15 ans</b>	
QF inférieur à 400	16,50 €
QF ≥ à 401et/ou ≤ à 600 €	18,00 €
QF ≥ à 601 et/ou ≤ à 785 €	19,50 €
QF ≥ à 786 et/ou ≤ à 1 038 €	21,00 €
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	22,50 €
QF ≥ 1301 €	24,00 €
Hors valentinois QF inférieur à 785 €	24,00 €
Hors valentinois QF ≥ 786 et +	28,50 €
<b>Supplément journalier séjours hors Dauphiné (Hautes Alpes, Isère, Drôme) et Ardèche</b>	4,50 €
<b>Séjours en familles enfant de - de 15 ans</b>	
QF inférieur à 400	13,50 €
QF ≥ à 401et/ou ≤ à 600 €	15,00 €
QF ≥ à 601 et/ou ≤ à 785 €	16,50 €

QF ≥ à 786 et/ou ≤ à 1 038 €	18,00 €
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	19,50 €
QF ≥ 1301 €	21,00 €
Hors valentinois QF inférieur à 785 €	21,00 €
Hors valentinois QF ≥ 786 et +	25,50 €
<b>Supplément journalier séjours hors Dauphiné (Hautes Alpes, Isère, Drôme) et Ardèche</b>	4,50 €
<b>Activité adultes (taux de participation)</b>	
QF inférieur à 400	45%
QF ≥ à 401et/ou ≤ à 600 €	50%
QF ≥ à 601 et/ou ≤ à 785 €	55%
QF ≥ à 786 et/ou ≤ à 1 038 €	60%
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	65%
QF ≥ 1301 €	70%
Hors valentinois QF inférieur à 785 €	70%
Hors valentinois QF ≥ 786 et +	75%
<b>Activité enfants-jeunes (taux de participation)</b>	
QF inférieur à 400	35%
QF ≥ à 401et/ou ≤ à 600 €	40%
QF ≥ à 601 et/ou ≤ à 785 €	45%
QF ≥ à 786 et/ou ≤ à 1 038 €	50%
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	55%
QF ≥ 1301 €	60%
Hors valentinois QF inférieur à 785 €	60%
Hors valentinois QF ≥ 786 et +	65%
<p><b>Le taux de participation des usagers sera appliqué aux activités prises en charge par les structures donnant lieu à l'édition d'un Bon de Commande pour un montant unitaire compris entre 1 € et 80 €. Le montant de chaque activité sera déterminé sur cette base au travers de décisions municipales, annuelle pour les activités récurrentes, à l'activité pour les sorties occasionnelles.</b></p>	
<b>Activité régulières sportives et culturelles</b>	
Octobre à juin	50,00 €
Janvier à juin	35,00 €
Avril à juin	20,00 €
<b>Spectacles proposés en partenariat avec la Comédie</b>	
Place enfant	1,50 €
Place adulte	3,00 €
<b>Salle Parc'in (tarif pour 24h)</b>	
Location	180,00 €
Cauton	304,40 €
<b>Photocopie (pour une copie)</b>	
Noir et blanc	0,30 €
Couleur	0,55 €
<b>Panier Bio</b>	
Individuel	3,00 €
<b>Seuls les familles disposant d'un QF inférieur à 785 pourront accéder au dispositif des paniers bio</b>	